

LES PETITES CHOSES

DE

NOTRE HISTOIRE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



QUATRIÈME SÉRIE



LÉVIS

1922



UN CURIEUX REMEDE POUR LA GUERISON DU SCORBUT

Un mal étrange décima les équipages de Jacques Cartier pendant l'hiver de 1535-1536. Le navigateur malouin ne nomme pas cette maladie, mais par le texte de sa relation il est facile de se rendre compte que ses hommes souffraient du scorbut.

Le scorbut fit encore de sérieux ravages en Acadie en 1604, à Québec en 1608 et peu après, aux Trois-Rivières en 1634, à Montréal en 1642, à Sorel en 1643, à Cataracoui en 1672, à Niagara en 1687, au Détroit en 1701, et en bien d'autres endroits.

M. Sulte explique que cette maladie n'était pas la faute du pays mais celle des hommes.

" Les hommes, dit-il, nourris uniquement de viandes pendant un temps assez long, s'exposent aux affections de ce genre, qu'ils mangent du lard, du bœuf ou du chevreuil, mais si la viande est salée, surtout si c'est du lard, comme dans le cas de nos Français, l'effet est plus rapide,et terrible dans ses résultats.Le remède consiste à manger des légumes ordinaires, ou toute sorte de plantes se rapprochant des légumineux. Ainsi les Sauvages enseignèrent

à Cartier de faire bouillir l'écorce d'un certain arbre et de boire cette décoction, ce qui sauva la vie du reste des marins non encore épuisés par le fléau. Je suis persuadé que ce Pain Killer était de la bière d'épinette, car elle est excellente contre le scorbut. Dans les coupes de bois ou chantiers du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Ottawa où régnait autrefois cette maladie, on l'a fait disparaître en mêlant des légumes à l'ordinaire des hommes." (1.)

Nous n'avons aucun doute que la bière d'épinette ou la décoction de l'écorce d'épinette était le meilleur remède contre le scorbut, mais il y en avait d'autres excellents aussi.

Knox en signale un tout à fait curieux dans son *Historical journal of the campaigns in North America.* A la date du 6 août 1759, il écrit :

" Ce matin, j'ai assisté à l'enterrement d'un matelot plein de vie. On voulait le guérir du scorbut. On creusa une fosse, le patient s'y installa,et on le couvrit de terre.Naturellement, la tête resta découverte. On le laissa ainsi pendant quelques heures. Le pauvre diable semblait en bonne humeur, riant et conversant avec les badauds qui l'entouraient. L'opération doit être renouvelée chaque jour, jusqu'à guérison complète." (2)

---

(1) Bulletin des Recherches Historiques, vol. IV, p. 21.

(2) Historical Journal of the campaigns in North America, vol. II, p. 8.

Et Knox prend la peine de noter que ce n'était pas la première fois qu'on essayait ce remède. Lors de la fameuse expédition de lord Anson dans les mers du Sud, il avait été tenté avec beaucoup de succès. Les médecins lui avaient même donné le nom de *bain de terre.*

Nous serions curieux tout de même de connaître l'opinion des Esculapes de nos jours sur l'efficacité des *bains de terre* pour la guérison du scorbut.

LES FRERES KIRKE ETAIENT-ILS DES RENEGATS

Quelle était la véritable nationalité des frères David, Louis et Thomas Kirke ou Kerth qui, en 1629, vinrent s'emparer de Québec et détruire l'œuvre que Champlain avait eu tant de peine à mettre sur pied ?

Rétablissons d'abord l'orthographe vraie du nom de Kirke. Champlain écrit indifférement Quer, Guer, Kerth. Les documents du temps écrivent Ker, Kerth, Kirke, Kirth, Kyrch, Quer, Querch, Quercq. Nos historiens Garneau, Ferland, Faillon, Laverdière disent

Kerth. Les frères Kirke signaient tous Kirke. (1)

Nous lisons dans la *Relation des Jésuites* de 1632-1633 :

" ......Le lendemain on envoya sommer le capitaine Thomas Ker, Français de nation, né à Dieppe qui s'est retiré en Angleterre, et qui avec David et Louis Ker, ses frères, et un nommé Jacques Michel, aussi dieppois, tous huguenots, s'étaient venus jeter sur ce pauvre pays........" (2)

Le Père de Charlevoix écrit :

" L'année suivante (1628), David Kirth, français, natif de Dieppe, mais calviniste et réfugié en Angleterre, sollicité, dit-on, par Guillaume de Caën qui voulait se venger de la perte de son privilège exclusif,s'avança jusqu'à Tadoussac." (3)

Garneau dit :

" Sir William Alexander, devenu comte de Stirling, encouragé par la cour, saisit ce moment pour chasser les Français de Port-Royal, en profitant de l'aide de David Kerth, calviniste français de Dieppe, qui devait opérer une diversion en Canada." (4)

---

(1) Feu M. Philéas Gagnon possédait un autographe de Louis Kirke. Il est signé très lisiblement Kirke.

(2) The Jesuit Relations and Allied Documents, vol. V, p. 40.

(3) Histoire de la Nouvelle-France, vol. 1er, p. 172.

(4) Histoire du Canada, tome 1, p. 78.

L'abbé Ferland écrit :

" Des français huguenots se chargèrent de détruire les établissements français du Canada. David Kerth, né à Dieppe, était passé, avec ses frères Louis et Thomas, au service des Anglais, comme le firent aussi dans ce temps beaucoup d'autres calvinistes, qui préféraient l'Angleterre à leur propre patrie....." (1)

Les frères Kirke, la preuve en est parfaitement établie aujourd'hui, n'étaient pas Français ni Huguenots. Ils étaient originaires du Derbyshire, en Angleterre, et appartenaient probablement à l'église établie de la Grande-Bretagne.

La pièce suivante qui provient des archives du College of Arms d'Angleterre ne peut laisser aucun doute sur la nationalité des frères Kirke :

" M. Jervays Kirke, gentilhomme, et marchand de Londres, fils de Thurston Kirke, de Greenhill, dans le comté de Derby, a laissé cette vie mortelle à sa demeure, Basin Lane, Londres, le 17e jour de décembre 1629 et a été inhumé dans l'église paroissiale de Alhallow, Bread street, le 22e jour suivant. Il avait épousé Elisabeth, fille de Jean Gowding, de Dieppe, en France, où il vécut pendant près de

---

(1) Cours d'histoire du Canada, vol. 1er, p. 227. Il n'est que juste de noter que l'abbé Ferland ajoutait en note : "Les Kertk étaient, dit-on, nés d'un père écossais et d'une mère française."

quarante ans et de laquelle il eut cinq fils et deux filles. David Kirke, l'aîné, âgé d'environ trente-deux ans, capitaine et commandant en chef de la flotte de neuf voiles, à la prise du Canada, terre ferme d'Amérique, et Louis Kirke, second fils, âgé d'environ trente ans, maintenant capitaine et gouverneur du fort pour Sa Majesté en Canada, Thomas Kirke, troisième fils, âgé de vingt-six ans, capitaine et vice-amiral de la dite flotte.........." (1)

Les frères Kirke n'étaient donc pas des traîtres à leur patrie en s'emparant de Québec puisqu'ils n'étaient pas Français. Leur mère, il est vrai, était née et avait vécu longtemps en France mais elle était d'origine anglaise.

Le Père de Charlevoix et quelques autres auteurs semblent aussi insinuer que les frères Kirke étaient des pirates et qu'ils n'étaient venus ici qu'à la sollicitation de Guillaume de Caën qui voulait se venger des Français.

L'expédition des frères Kirke était autorisée par le roi d'Angleterre alors en guerre avec le roi de France. Tout cela est surabondamment prouvé par des pièces nombreuses publiées dans un ouvrage de M. Henry Kirke qui a paru à Londres en 1871 et qui est intitulé: *The first English conquest of Canada with some account of the earliest settlement in Nova Scotia and Newfoundland.*

---

(1) Henry Kirke, The first English conquest of Canada.

Sans doute, l'expédition des frères Kirke dirigée contre Québec fut très dommageable à l'œuvre de Champlain et aux travaux apostoliques des Pères Récollets déjà établis dans la Nouvelle-France. Mais les frères Kirke accomplissaient un acte légitime de belligérant en s'emparant de Québec et il n'y a pas à les en blâmer.

LES SŒURS BARBE ET MARIE HALLE

Le *Journal des Jésuites,* à la date du 25 décembre 1665, nous apprend que Barbe Hallé, de Beauport, infestée d'un démon follet depuis cinq ou six mois, fut amenée vers ce temps à l'hôpital de Québec pour y être traitée. Les attaques du follet étaient tellement violentes que la nuit on faisait veiller Barbe Hallé par une garde de son sexe et des serviteurs de l'hôpital. Un prêtre se tenait aussi presque tout le temps auprès d'elle.

L'hystérie n'était pas beaucoup connue à cette époque reculée. Il est plus que probable que Barbe Hallé souffrait plutôt de crises hystériques que des attaques du démon follet. Elle sortit de l'hôpital un àn plus tard parfaitement guérie. Mariée, le 14 novembre 1670,avec

Jean Carrier, habitant de la seigneurie de Lauzon, elle décéda le 18 juin 1696, après avoir élevé une nombreuse famille. Ses descendants sont très nombreux dans toute la région de Québec.

Barbe Hallé avait une sœur, Marie Hallé, dont l'histoire est moins abracadabrante. C'est la naïve *Relation des Jésuites* de 1665 qui nous fait connaître l'histoire touchante de cette femme.

Marie Hallé s'était mariée toute jeune à Joachim Girard, originaire d'Evreux, en France, qui défrichait une terre dans le fief Saint-Jean, près de Québec.

Marie Hallé, femme d'une rare vertu, était fort en peine les dimanches et jours de fêtes pour faire ses dévotions. La terre de son mari était assez éloignée de l'église et elle ne pouvait pas laisser seuls ses trois enfants dont le plus âgé n'avait que quatre ans. Toutefois, chaque dimanche et fête, Marie Hallé allait entendre la messe à la chapelle de Saint-Jean. Elle ne manquait pas, non plus, d'assister à toutes les réunions de la Confrérie des Dames de la Sainte-Famille qui avaient lieu à l'église paroissiale de Québec.

Mais ces absences faites dans un si bon but étaient extrêmement pénibles à la pauvre femme. Elle avait tout le temps sous les yeux ses chers petits enfants laissés seuls à la maison et qui étaient bien exposés.

Or, le 8 juillet 1665, la femme Girard s'étant rendue à la messe ou à une assemblée de la Sainte-Famille, malgré l'inquiétude dont elle était torturée, fut favorisée d'une grâce singulière.

" Marie Hallé, dit la *Relation,* avait laissé ses enfants endormis à la maison. Elle fut bien surprise à son retour, de les voir habillés fort proprement sur leurs lits, et qui avaient déjeuné de la manière qu'elle avait accoutumé de leur donner. Elle demanda à sa fille aînée (âgée de quatre ans), qui les avait ainsi habillés dans son absence. Cette enfant, qui a bien de l'esprit pour son âge, ne put lui dire autre chose sinon que c'était une dame vêtue de blanc, qu'elle ne connaissait point, quoiqu'elle connut fort bien toutes celles du voisinage ; qu'au reste qu'elle ne faisait que de sortir, qu'elle avait dû la rencontrer en entrant.

" Plusieurs personnes ont cru pieusement que la Sainte Vierge avait voulu guérir elle-même les inquiétudes de cette bonne femme, et lui faire connaître qu'elle devait, après avoir pris de sa part les précautions ordinaires pour ses enfants, abandonner le reste à la protection de la Sainte Famille.

" Ce qui rend cette opinion probable, ajoute le Père Le Mercier, rédacteur de la *Relation* de 1665, est que la mère trouva la porte du logis fermée de la même manière qu'elle l'avait laissée en sortant ; qu'elle ne vit

point cette femme vêtue de blanc, qui ne faisait que sortir quand elle entrait ; que toutes les choses se sont faites dans l'ordre qu'elle avait accoutumé de les faire elle-même ; que cela ne peut être attribué à nulle personne du voisinage ni du pays, que l'on sache ; que l'enfant est dans un âge peu capable d'un mensonge de cette nature ; et qu'après tout, Dieu fait quelquefois en faveur des pauvres de semblables merveilles."

Cet événement extraordinaire émut à tel point les autorités religieuses de la Nouvelle-France qu'elles chargèrent un ecclésiastique très vertueux d'en faire une information exacte. Cette enquête n'a malheureusement pas été conservée.

LE BARON DE LA HONTAN, PORTEUR DE BONNES NOUVELLES

Toutes les relations canadiennes ou françaises de l'attaque de Phipps contre Québec à l'automne de 1690 nous disent qu'aussitôt après la levée du siège le gouverneur de Frontenac envoya un vaisseau en France pour annoncer au roi la grande victoire qu'il venait de remporter sur les Anglais.

Quel fut le messager de ces bonnes nouvelles ?

Le gouverneur de Frontenac avait un faible pour ce gascon de baron de La Hontan qui faisait pourtant plus de tapage avec sa plume qu'avec son épée et c'est lui qu'il choisit pour cette mission agréable au détriment de plusieurs officiers canadiens qui s'étaient distingués pendant le siège.

Il faut lire dans ses lettres si caustiques et si pleines d'esprit avec quel contentement La Hontan apprit qu'il avait été choisi entre tous pour se rendre en France.

Il nous fait savoir d'abord, qu'à peine les Anglais étaient-ils partis de la rade de Québec, qu'un froid excessif se déclara et que la glace endommagea à tel point les navires qui étaient restés dans le port, qu'on fut obligé de les échouer dans le Cul-de-Sac, afin de ne pas les perdre.

Puis il continue :

" Cette gelée était un grand contretemps pour M. de Frontenac ; tout rempli de son glorieux succès il était dans l'impatience d'en informer le Roi et il ne doutait pas que cette affaire ne lui fit beaucoup d'honneur à la Cour. Au lieu donc qu'il aurait souhaité de dépêcher un courier ailé, si la chose était possible, et s'il y avait un Mercure autre part que dans le Pays des Fables, il se voyait reculé jusqu'au printemps prochain pour mander à Versailles

l'échauffourée des Anglais, grande mortification pour un homme en place et pour un bon courtisan. De mon côté, sans vouloir faire comparaison avec notre gouverneur, je n'étais pas moins chagrin que lui, et me croyant obligé de me morfondre encore cet hiver en Canada, je donnais des bénédictions à rebours au dieu Borée et à sa bise précoce. Nous en fûmes quittes pour la peur néanmoins ; une pluie imprévue et qui produisit un dégel nous mit hors d'intrigue ; Monsieur de Frontenac prenant avidement l'occasion fit aussitôt gréer et appareiller une frégate désagréée et ses ordres furent exécutés avec tant de diligence qu'en moins de deux ou trois heures le lest, les voiles, les cordages, les mâtures, enfin tout le vaisseau fut en état. Je lorgnais ce préparatif et j'avais un ressentiment (pressentiment ?) que je n'y aurais pas la moindre part. J'étais même bien résolu de presser fortement mon congé si l'on ne me l'offrait pas dès que la frégate serait équipée. Mais Monsieur le gouverneur-général me prévint. Il me dit qu'il avait jeté les yeux sur moi pour porter à la Cour la nouvelle de l'entreprise des Anglais ; que c'était une bonne occasion pour me faire connaître, pour rétablir mes affaires domestiques et pour avancer ma fortune ; mais qu'il fallait tâcher de faire un voyage qui fut court et bon, que le plus tôt que je pourrais arriver en France ce serait le meilleur et surtout que je devais m'armer de

courage et prendre la résolution de périr plutôt que de me rendre à quelque vaisseau des ennemis, ou de relâcher en quelque port que ce fût."

C'est à bord de la frégate la *Fleur de May*, capitaine Jean Gancleau, que La Hontan se rendit en France. Elle partit de Québec le 27 novembre 1690.

Un voyage en France à une saison si avancée était une entreprise risquée. Le capitaine Gancleau ne voulut pas l'entreprendre sans garantie, mais Frontenac avait une hâte si fébrile d'informer le roi de son succès qu'il consentit aux conditions du prudent marin.

Nous trouvons les conditions du voyage de la *Fleur de May* en France dans un acte du notaire Rageot en date du 25 novembre 1690. Les actes des notaires de l'ancien régime que de jouissances ils procurent à ceux qui veulent pénétrer jusqu'au tréfonds des choses de notre histoire !

Nous citons ici cet acte du notaire Rageot. C'est un document pour l'histoire :

" Pardevant Gilles Rageot notaire garde-notes du Roy en sa prévosté de Québecq en la Nouvelle-France furent présents Messire Louis Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toutte la France septentrionale, Mre Jean Bochart, chevalier seigneur de Champigny, Noroy,Verneuil et autres lieux, conseiller du Roy en ses Con-

seils, son intendant de justice, police et finances en ce pays, et le capitaine Jean Gancleau, commandant et bourgeois en partye de la frégate nommée La *Fleur de May* du port de quatre vingt dix tonneaux ou environ, lesquels volontairement ont reconnu et confessé avoir fait le marché et convention qui suivent c'est à sçavoir que le d. capitaine Gancleau pour se rendre prest en rade de cette ville et partir incessamment pour faire voyage de cette rade à LaRochelle, y porter touttes les ordres et dépesches et passagers qui leur seront donnés par mes dits seigneurs le gouverneur et intendant pour le service de Sa Majesté, et ce pour et moyennant le prix et somme de quatre mil livres prix de France en une lettre de change sur Mons. Noël, trésorier de la Marine à Rochefort, le d. bastiment arrivant à bon port, et qu'au contraire sy le d. vaisseau n'y arrivait pas ou qu'il soit pris par les ennemis ou perdu par les glaces ou mauvais temps mon d. seigneur intendant au d. nom promet luy fe. payer par le d. sieur trésorier neuf mil cinq cents livres aussi prix de France dans le mois et d. an prochain et en cas là les quatre mil livres susd. ne luy seront pas payées et mon d. seigneur intendant au d. nom en sera pour lors quitte et deschargé. Car ainsy etc quittant, etc obligeant etc renonçant. Fait et passé au fort de cette ville le vingt cinquième jour de novembre g b y c quatre vingt dix en présence des sieurs François

Vienney Pachot, marchand, et André Bernon, marchand, tesmoins demeurants au d. Québec qui ont avec les partyes et nore signé. (1)

Comme on le voit, Gancleau avait pris ses précautions. Son voyage lui fut profitable car il se fit assez facilement. En effet, la *Fleur de May* arriva à Larochelle avant le 12 janvier 1691.

DESCENDANTE DIRECTE DE LEMOYNE DE BIENVILLE

En mars 1919, la plupart de nos journaux canadiens reproduisaient la note suivante du *Times-Picayune,* journal de langue anglaise de la Nouvelle-Orléans :

“ La ville de la Nouvelle-Orléans va probablement adopter une jeune fille qui est une descendante directe de Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, qui fonda cette ville. C'est aussi lui qui choisit le premier site de la cathédrale de Saint-Louis, la plus vieille église dans la vallée du Mississipi, car la messe se dit à cet endroit depuis plus de 200 ans.

“ La mère de la jeune fille, Jeanne de Bien-

(1) Archives Judiciaires de Québec.

ville d'Amarzet, 5, rue de la Neva, Paris, écrit à ce sujet au maire de cette ville. La jeune fille a eu 18 ans, le 28 décembre dernier. Le conseil doit se réunir ces jours-ci et le maire de la ville demandera de se rendre à la requête de Mme de Bienville."

Puis, on citait un passage de la lettre de madame de Bienville d'Amarzet au maire de la Nouvelle-Orléans, M. Martin Behrman :

" Mon père, Pierre de Bienville, est mort des suites de la guerre de 1870, alors qu'il fut fait prisonnier. Il avait 33 ans. Ma mère était une Lorraine. Notre famille a été particulièrement éprouvée pendant la guerre et je vous serais très reconnaissante si, en mémoire de votre ancien gouverneur, vous consentiez à adopter ma fille unique qui est âgée de 18 ans et qui est une des descendantes directes de Bienville."

On sait que Jean-Baptiste LeMoyne de Bienville, fondateur de la Nouvelle-Orléans, était le frère de notre LeMoyne d'Iberville. Fils du premier seigneur de Longueuil, il naquit à Montréal le 23 février 1680. M. de Bienville vécut à la Louisiane pendant près de quarante ans et il fut gouverneur de cette colonie pendant plusieurs années.

Le fameux Lamothe-Cadillac, qui avait été nommé gouverneur de la Louisiane en 1713 et qui avait intérêt à détruire M. de Bienville dans l'esprit des ministres du roi de France,

écrivait à la cour l'année même de sa nomination :

" Selon le proverbe : méchant pays, méchantes gens. On peut dire que c'est un amas de la lie du Canada, gens de sac et de corde,sans subordination, sans respect pour la religion et pour le gouvernement, adonnés au vice, principalement aux femmes sauvages qu'ils préfèrent aux françaises. Il est très difficile d'y remédier, lorsque Sa Majesté désire qu'on les gouverne avec douceur et qu'elle veut qu'un gouverneur se conduise de manière que les habitants ne fassent pas de plaintes contre lui. En arrivant j'ai trouvé toute la garnison dans les bois, parmi les Sauvages, qui l'ont fait vivre tant bien que mal, au bout de leurs fusils et cela faute de vivres, non-seulement en pain, mais même en maïs, la récolte ayant manqué pendant deux années consécutives. Quand bien même elle ne manquerait pas,il est nécessaire d'observer qu'il ne se conserve ici que d'une récolte à l'autre parce que la vermine le gâte et le ronge entièrement. Le lieutenant de roi, Bienville, est venu ici à l'âge de 18 ans sans avoir servi ni en Canada ni en France. Son frère Châteauguay est venu encore plus jeune, aussi bien le major Boisbriand. Il ne s'est trouvé ici personne du métier pour former les soldats ; aussi sont-ils mal disciplinés.

" Les Canadiens et les soldats qui ne sont pas mariés, ont des sauvagesses esclaves, et

prétendent ne pouvoir se dispenser d'en avoir pour les blanchir, pour faire leur marmite et pour garder leurs cabanes ; cette conduite n'est pas tolérable."

Lamothe-Cadillac agissait en Louisiane comme il avait fait dans la Nouvelle-France. Pour arriver à ses fins il s'efforçait de ternir la réputation de tous ceux qui étaient dans son chemin. Sa lettre citée ici est un tissu de faussetés et de calomnies.

M. Duclos, commissaire-ordonnateur à la Louisiane, homme honorable et absolument désintéressé, écrivait à la cour le 25 octobre 1713, à peu près dans le temps où Lamothe-Cadillac lançait son venin sur M. de Bienville et les Canadiens qui l'avaient suivi en Louisiane :

" Je ne saurais trop exalter la manière admirable dont M. de Bienville a su s'emparer de l'esprit des Sauvages pour les dominer ; il a réussi par sa générosité, sa loyauté, sa scrupuleuse exactitude à tenir toute promesse faite, ainsi que par la manière ferme et équitable dont il rend la justice entre les différentes nations qui le prennent pour arbitre ; il s'est surtout concilié leur estime en sévissant contre tout vol ou déprédation commis par les Français qui sont obligés de faire amende honorable chaque fois qu'ils ont fait quelque injure à un Sauvage."

Mais pour le moment il ne s'agit pas de

défendre la réputation de M. de Bienville. L'histoire, qui est le juge le plus juste des grands hommes, s'est d'ailleurs chargée de ce soin et elle a rendu justice au fondateur de la Nouvelle-Orléans en le proclamant le plus grand homme de la Louisiane. Occupons nous de la prétention de madame de Bienville d'Amarzet.

Ni elle ni sa fille ne sont les descendantes directes de M. de Bienville pour la bonne raison qu'il est mort célibataire.

M. de Bienville mourut à Paris le 7 mars 1768, à l'âge avancé de quatre-vingt-huit ans.

Par son testament olographe fait à Paris, le 15 janvier 1765, trois ans avant sa mort, après avoir fait certains dons à ses parents et domestiques, il instituait ses légataires universels, 1o son petit-neveu, LeMoyne de Longueuil (petit-fils du second baron de Longueuil), pour un quart ; 2o son neveu LeMoyne de Sérigny (fils puîné de son frère LeMoyne de Sérigny), pour le deuxième quart ; 3o son neveu LeMoyne de Châteauguay (fils de son frère, LeMoyne de Châteauguay), pour le troisième quart ; 4o et ses petits-neveux LeMoyne de Sérigny et leur sœur (petits-fils et petite-fille de son père LeMoyne de Sérigny), pour le quatrième quart.

M. de Bienville, hâtons nous de le dire, n'avait pas perdu la foi de son enfance, quoique M. de Lamothe-Cadillac dans ses diatribes

contre lui écrivait au ministre qu'il ne faisait pas ses Pâques. Le préambule de son testament en est la meilleure preuve :

" Je remets mon âme à Dieu. Je veux vivre et mourir dans le sein de l'Eglise. J'implore la miséricorde de Dieu et de Jésus-Christ, mon Sauveur, je réclame la protection de la Sainte Vierge, mère de Dieu, de saint Jean-Baptiste, mon patron, et de tous les saints et saintes du Paradis.

" Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse sur laquelle je décéderai la somme de mille livres une fois payée. J'ordonne qu'il soit dit trois cents messes pour le repos de mon âme en telle église qu'il plaira à mon exécuteur testamentaire."

Nous venons d'écrire que M. de Bienville ne s'était pas marié. Ceci ne veut pas dire qu'il ne fut pas tenté dans sa jeunesse par le dieu Cupidon. Et ce qui prouve bien comme l'amour est plutôt gouverné par le cœur que par la raison c'est que M. de Bienville voulait épouser la fille de M. de Lamothe-Cadillac, son plus violent adversaire. Dans une lettre datée du fort Saint-Louis de la Mobile,le 2 octobre 1713, qu'il écrivait à son frère aîné le baron de Longueuil, de Bienville lui faisait des confidences au sujet de ses projets matrimoniaux. Cette lettre remplie de fautes d'orthographe montre l'attachement qu'il avait gardé à sa famille dont il était séparé depuis si longtemps.

" M. de la Motte, écrivait-il, a une grande fille qui a beaucoup de mérite ; je penserais à la demandé en mariage si j'avais reçu votre agrément et celuy de ma très chère sœur, quoyque j'aurez bien de la peine à me résoudre à estre gendre de M. de la Motte, à cause de tous ses brouilliaminie où je le vois avec tous le monde. C'est l'homme du monde le plus artificieux qui ne dit jamais que le contrère de ce qu'il pense.

" Je me suis déjà donné le plaisir de vous écrire il y a un an au sujette de se futur mariage, pour savoir votre pancé. Jė n'avais en ce temps pas veu cette damoiselle, je ne luy ai rien dit encore du mariage, ni ne le feray que je n'ait vue votre volonté à ce sujet. Je n'ai jamais eu de paire, c'est vous qui m'en avez servi, je pance que vous voudrez bien me continuer vos bontés......."

M. de Bienville ajoutait en post-scriptum:

" J'ay oublié à vous dire que je crois le ministre tout à fait revenu de la prévantion où il était contre moy. Le prestre curé, mon ennemi, a été rappelé, il était venu un autre à sa place, qui mange souvan de ma soupe.

" Le ministre me donne beaucoup d'eau bénite de cour ; dans les dernières lettres qu'il m'écrit, me promettant que la première occasion je pouvais être avancé, je me flatterais presque que si cette compagnie manque, M. de la Motte pourra estre rapeler et moy resté encor com-

mandant, ce n'est qu'en cas que cela arrive que je vous demande votre consentement pour me marier avec Mlle de la Motte, car sans cela je ne verrais pas jour à pouvoir nourrir une femme, ni me nourrir moi-mesme,car M.nostre gouverneur est très mesquin. Il ne nous a pas encor offert un verre d'eau depuis cinq mois qu'il est ici." (1)

Trois ans plus tard, en 1716, M. de Lamothe-Cadillac, était rappelé en France et M. de Bienville recevait le commandement en chef de la colonie. C'est probablement le départ de mademoiselle de Lamothe-Cadillac de la Louisiane qui fit changer M. de Bienville d'idée au sujet de son mariage. Loin des yeux, loin du cœur.

" M. de Bienville ne laissa pas de postérité mais comme Epaminondas qui donnait à sa patrie Leuctres et Mantinée pour éterniser sa mémoire, il put se consoler de n'avoir pas d'héritiers de son nom et de sa gloire; il laissait à son pays la Louisiane organisée et la Nouvelle-Orléans fondée, éternels monuments de son génie, qui devaient porter son nom jusqu'à la postérité la plus reculée." (2)

---

(1) **Revue Canadienne, 1881, p. 596.**

(2) **Jodoin et Vincent, Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil, p. 134.**

OU REPOSENT LES RESTES DU PERE MARQUETTE, LE CELEBRE DECOUVREUR

Le Père Marquette mourut sur les bords de la rivière qui porte son nom, près de Ludington, dans l'état actuel du Michigan, le 18 mai 1675. Il s'en revenait à sa mission de Saint-Ignace de son second voyage d'exploration au Mississipi. Ses compagnons de voyage, deux Canadiens, l'enterrèrent à l'endroit même où il avait rendu le dernier soupir. Et, comme le leur avait recommandé le missionnaire, la veille même de sa mort, ses compagnons canadiens, après l'avoir pieusement enseveli, placèrent une grande croix sur sa tombe.

Dans l'hiver de 1676 quelques sauvages Kiskakous, qui avaient été instruits dans la foi par le Père Marquette, chassant près de l'endroit où il avait été inhumé, se décidèrent à transporter ses restes à la mission de Saint-Ignace.

Mais laissons parler le Père Dablon :

" Ils se rendirent donc sur le lieu, et délibérèrent ensemble d'agir à l'égard du Père suivant ce qu'ils ont coutume de faire envers ceux à qui ils ont bien du respect ; ils ouvrent donc la fosse, ils développent le corps, et quoique la chair et les intestins fussent tous

consumés ils le trouvent entier sans que la peau fut en aucune façon endommagée, ce qui n'empêche pas qu'ils n'en fissent la dissection à leur ordinaire. Ils lavèrent les os et les exposèrent au soleil pour les sécher, après quoi, les ayant rangés dans une caisse d'écorce de bouleau, ils se mirent en chemin pour nous les apporter en notre mission de Saint-Ignace.

" Ils étaient près de trente canots qui faisaient son convoi avec un très bel ordre, il s'y trouva même un très bon nombre d'Iroquois qui s'étaient joints à nos Sauvages algonquins pour faire plus d'honneur à cette cérémonie. Quand ils approchèrent de notre maison, le Père Nouvel, qui y est supérieur, fut au devant d'eux avec le Père Piercon accompagné de ce qu'il y avait de Français et de Sauvages, et ayant fait arrêter le convoi, il fit les interrogations ordinaires pour vérifier que c'était véritablement le corps du père qu'ils apportaient et avant de le descendre en terre on entonna le De profondis à la vue de ces 30 canots qui étaient toujours à l'eau, et de tout le peuple qui était à terre. Après cela on porta le corps à l'église gardant tout ce que le rituel marque en semblables cérémonies. Il demeura exposé tout ce jour-là sous la représentation qui fut la deuxième fête de la Pentecôte, 8 juin, et le lendemain. Après qu'on lui eut rendu tous les devoirs funèbres il fut mis dans un petit caveau, au milieu de l'église, où il repose

comme l'ange tutélaire de nos missions des Outaouais." (1.)

La mission de Saint-Ignace fut abandonnée en 1705. Les Pères Jésuites, pour empêcher la profanation de leur église, la brûlèrent de fond en comble. Et,de cette époque à 1878,la tombe du Père Marquette fut ignorée de tous. En 1801, l'abbé Richard, qui fut curé de Détroit et membre du Congrès des Etats-Unis, fit, sans succès, d'actives recherches pour retrouver le tombeau du Père Marquette.

L'honneur de la découverte des restes de l'illustre Père Marquette devait revenir à l'abbé Edouard Jacker, missionnaire ou curé de Saint-Ignace, en 1878. Le 4 mai 1878, quelques ouvriers étaient occupés, sous sa direction, à creuser le sol lorsqu'ils mirent à découvert les fondations d'un édifice de dimensions plutôt grandes avec trois bases de cheminée, dont l'une ressemblait à une cheminée de forge.

C'était l'ancienne église de Saint-Ignace, avec sa sacristie, l'habitation et l'atelier des Pères Jésuites. En creusant davantage dans les fondations de l'église, on trouva un crâne, les os des mains et des pieds, etc., etc. Il n'y avait plus à douter : on venait de découvrir les ossements du Père Marquette.

Quatre ans plus tard, en 1882, on élevait sur le site de l'ancienne église de la mission de

---

(1) **Relations des Jésuites, 1673-1674.**

Saint-Ignace le monument commémoratif qu'on voit encore. La base de cette pierre tumulaire porte l'inscription suivante : In Memoriam Reverend L. Marquette, S. J., Qui Obiit, Die 18 Maii MDCLXXV, XXXVLII annos. A.D. MDCLXXVII. R. I. P. Sti. Ignatii. A. D. MDCCLXXII."

(A la mémoire du Rév. Père J. Marquette, S. J., qui mourut le 18 mai 1675, dans la 38ème année de son âge, et fut inhumé dans ce lieu. A. D. 1677. Qu'il repose en paix ! Ce monument fut érigé par les citoyens de la ville de Saint-Ignace, A. D. 1882).

En 1888, la ville de Saint-Ignace, devenue la cité de Saint-Ignace, voulant honorer davantage la mémoire du Père Marquette, qu'elle réclame avec orgueil comme son fondateur, achetait le terrain qui avoisinait le monument, faisait disparaître les constructions qui y étaient érigées et transformait le tout en un joli parc, qu'on nomma le parc Marquette.

TRAITRE A SON ROI ET A SON PAYS

Au printemps de 1687, Cavelier de La Salle, s'en allant à la recherche de l'embouchure du Mississipi, fut assassiné par trois de ses

compagnons de voyage. Le Père Anastase et les autres membres de l'expédition, perdus dans un pays inconnu, presque sans ressources, résolurent de se rendre aux Illinois. Le 20 juillet 1687, les voyageurs, arrivés à la rivière des Arkansas, trouvèrent une grande croix avec au bas les armes du roi de France. Tout près, était une petite maison bâtie à l'européenne. Alors Joutel, un des membres de l'expédition, tira un coup de fusil. Au bruit de cette décharge, il vit sortir deux Canadiens-Français, les nommés Couture et Delaunay.

Quel est ce Couture qui, en 1687, se trouvait dans une région où les Sauvages, seuls, avaient jusque là osé s'aventurer ?

M. J.-Edmond Roy, dans son ouvrage *Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture,* semble croire que cet aventureux canadien était le fils de son héros. " Ce Couture, écrit-il, doit vraisemblablement être Louis, le troisième des enfants de Guillaume Couture, dont on trouve le baptême aux registres sans aucune autre mention." M. Roy n'affirme rien cependant. Il ajoute : " Nous laissons aux antiquaires qui s'occupent de l'histoire des Canadiens de l'Ouest, le soin de rechercher ce qu'est devenu cet enfant prodigue."

Ce Couture qui, en 1687, vagabondait dans l'extrême nord-ouest n'était pas un des fils du vaillant Guillaume Couture, le premier colon de Lévis. Mais, comme lui, il était originaire

de Rouen. Comme lui également, de son métier, il était charpentier. Peut-être étaient-ils parents, mais nous ne pouvons établir la chose faute de données certaines.

Des renseignements que nous devons à M. Verner-W. Crane, professeur à l'université de Pensylvanie, nous permettent d'identifier ce Couture et de faire connaître sa carrière assez mouvementée mais pas toujours édifiante.

Jean Couture fut le premier blanc qui pénétra dans le territoire actuel de la Caroline du Sud. Il eut l'honneur, à ce qu'on peut voir, d'être le premier blanc à remonter la rivière Tennessee jusqu'à sa source dans les montagnes de Cherokee.

Cavelier de La Salle mentionne Couture pour la première fois en 1684. Mais, à coup sûr, il était dans l'ouest déjà depuis quelques années.

En 1686, Couture suivait Tonti dans son voyage infructueux sur le Mississipi pour rejoindre Cavelier de La Salle.

A son retour, il fut choisi avec cinq autres coureurs de bois pour établir un poste de traite à l'embouchure de l'Arkansas. Le but de Tonti en établissant ce poste était de conserver une voie de communication entre les Illinois et la colonie de La Salle et de cultiver l'amitié des tribus sauvages de l'Arkansas.

C'est précisément à ce poste de traite que les compagnons de l'infortuné La Salle rencon-

trèrent Couture en juillet 1687.

A son arrivée au fort Saint-Louis, en avril 1688, Couture apprit à Tonti la mort de son ami La Salle. Tonti renvoya immédiatement Couture dans la direction du sud-ouest afin d'aller au secours des survivants de l'expédition. Mais Couture, ayant fait naufrage à quelques milles du fort, revint sur ses pas sans avoir accompli sa mission.

Nous perdons ensuite Jean Couture de vue pendant quelques années pour le retrouver traître à son roi et à son pays.

L'amour du gain, la passion des aventures, la vie libre, les fortes pénalités imposées par le roi de France contre les coureurs des bois firent passer Couture au service des colonies anglaises.

En 1699, Jean Couture, qui était un grand voyageur et, conséquemment, un grand menteur, réussit à former une société avec trois riches Anglais pour la recherche de l'or dans les monts Apalaches. Couture avait raconté à ces naïfs Anglais ses voyages au milieu des tribus indiennes des monts Apalaches où aucun Européen n'avait encore pénétré. Là, non loin d'un petit tributaire d'une rivière navigable, il avait trouvé une quantité considérable d'or. Une tribu indienne qui avait son principal village près d'un grand lac lui avait aussi donné quantité de perles précieuses. Les histoires de Couture furent prises au sérieux et deux des

membres du syndicat se rendirent même en Angleterre pour engager le Board of Trade à leur donner appui et protection dans leur entreprise de recherches minières. Le résultat de tout ceci fut pour les gogos une perte sèche de quelques centaines de louis qui allèrent dans les poches du peu scrupuleux Couture.

L'année suivante, en 1700, Jean Couture conduisit un assez nombreux parti de traiteurs anglais au Mississipi par les rivières Tennessee et Ohio. Il s'agissait pour eux de réaliser le rêve de l'ancien chef de Couture, Tonti, c'est-à-dire divertir le commerce de l'Ouest au profit de la Caroline du Sud.

Après ce voyage, nous perdons toute trace de Jean Couture.

Revint-il au Canada ? La chose n'est pas probable. Après avoir trahi son pays, il ne pouvait s'attendre à avoir une réception bien enthousiaste. La justice du temps était très dure pour ceux qui passaient au service des ennemis du roi de France. Couture dut mourir dans les bois, au milieu des Sauvages dont il avait adopté le genre de vie. Espérons au moins qu'il eut le temps de se reconnaître et de revenir à la foi de son enfance.

COMMENT ON RENDAIT LA FOI ET HOMMAGE AUTREFOIS

Sous l'ancien droit français tout vassal, de quelque condition qu'il fût, était tenu de rendre foi et hommage au seigneur du fief duquel relevait celui qu'il possédait.Chaque fois qu'il y avait mutation de propriété, le nouveau propriétaire était tenu de rendre foi et hommage à son seigneur, c'est-à-dire lui prêter le serment de fidélité et lui faire connaître ses titres.

M. de Freminville, cité par M. E.-Z. Massicotte, décrit ainsi la foi et hommage :

" La marque fondamentale d'un fief ou seigneurie c'est la foy et hommage, de sorte qu'un fief ne peut être fief sans elle... La foy que le vassal doit à son seigneur n'est autre que le serment qu'il lui fait de lui être fidèle, et la promesse de le servir envers et contre tous, excepté contre le roi. Cet acte est aussi appelé hommage parce qu'il se fait avec le respect et la soumission requise par la coutume et l'usage........." (1)

Comment se rendait la foi et hommage ?

La *Coutume de Paris,* article 63, dit :

" Le vassal pour faire la foy et hommage

---

(1) Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux, vol. 1, p. 157.

et ses offres à son seigneur féodal, est tenu aller vers le dit seigneur, au lieu d'où est mouvant le dit fief, et y étant, demander si le dit seigneur est au lieu, ou s'il y a autre pour lui ayant charge de recevoir les foy et hommages et offres ; et ce fait, doit mettre genouil en terre, nue tête, sans épée et éperons, et dire qu'il lui porte et fait foy et hommage qu'il est tenu faire à cause du dit fief mouvant de lui, et déclarer à quel titre le fief lui est avenu, le requérant qu'il lui plaise le recevoir. Et où le seigneur ne serait trouvé ou autre ayant pouvoir pour lui, suffit de faire la foy et hommage et offre devant la principale porte du manoir, après avoir appelé à haute voix le seigneur par trois fois. Et s'il n'y a manoir au lieu seigneurial d'où dépend le dit fief, et en cas d'absence du dit seigneur ou ses officiers, faut notifier les dits offres au prochain voisin du dit lieu seigneurial et laisser copie."

M. E.-Z. Massicotte signale certaines nuances dans la manière de rendre la foi et hommage qui s'étaient glissées petit à petit dans les différentes Coutumes.

Ainsi, en Berry, en l'absence du seigneur principal, le vassal, en signe d'hommage, baisait le verrou de la porte.

La Coutume de la Marche ordonnait au vassal de se présenter à son seigneur tête nue, sans ceinture, sans épée, sans bâton, genou en terre. Il devait dire : " J'entre vers vous en foy

et hommage et m'avoue votre vassal, pour raison d'un tel fief que je tiens de vous, à cause de votre seigneurie de tel lieu, et vous promets et jure vous servir d'hors en avant envers et contre tous." A cela le seigneur répondait : " Je vous reçois à hommage, sauf mon droit et autrui," puis il le baisait sur la joue.

En Dauphiné, si le vassal était noble, il faisait le serment debout et baisait le seigneur à la bouche ; s'il était roturier, il mettait les deux genoux en terre et baisait le seigneur au pouce. (1)

En France, les seigneurs principaux rendaient leur foi et hommage en la Chambre des Comptes de Paris. Dans la Nouvelle-France, les seigneurs dépendaient du gouverneur ou de l'intendant et étaient tenus, de par l'acte de concession de leurs terres, de rendre foi et hommage au château Saint-Louis, à Québec. Les propriétaires d'arrière-fiefs rendaient leur foi et hommage au manoir du seigneur principal.

Quarante jours après avoir été reçu en foi et hommage, le vassal était obligé de fournir à son seigneur son aveu et dénombrement, c'est-à-dire une déclaration écrite et détaillée de la consistance de son fief et des droits qui en dépendaient, un état des terres baillées aux censitaires et des rentes et autres redevances perçues.

---

(1) **Bulletin des Recherches Historiques, vol. XXIII, p. 286.**

Nous donnons ici le premier acte de foi et hommage rendu dans la Nouvelle-France par un vassal à un seigneur principal. C'est la foi et hommage de Jean Guion (Guyon), propriétaire de l'arrière-fief du Buisson, à Robert Giffard, seigneur de Beauport. Il est en date du 30 juillet 1646 :

" Aujourd'huy, en la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellionage de Québecq, en la Nouvelle-France, soussigné, Jean Guion, habitant de la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson, en suite du jugement donné par M. le gouverneur entre Robert Giffard, seigneur de Beauport, et le dit Guion et Zacharie Cloustier, s'est transporté en la maison seigneuriale de Beauport, et à la principale porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du dit seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit seigneur de Beauport estait en sa dite maison seigneuriale de Beauport ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vasseaulx à foy et hommage, à quoy le dit Boullé aurait faict response que le dit seigneur n'y estait pas, et qu'il avait charge de luy pour recevoir les vasseaulx à foy et hommage. Après laquelle réponse et à la principale porte le dit Guion s'est mis un genouil en terre, nud teste, sans épée ny esperons, et a dit par trois fois ces mots : monsieur de Beauport,

monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, je vous faict et porte la foy et hommage que je sus tenu de vous faire et porter à cause de mon fief Du Buisson duquel je suis homme de foy relevant de votre seigneurie de Beauport,lequel m'appartient au moyen du contrat que nous avons passé ensemble pardevant Roussel, à Mortaigne, le quatorzième jour de mars mil six cent trente-quatre, vous déclarant que je vous offre payer les droits seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage........" (1)

On trouve dans nos différents dépôts d'archives des centaines d'actes de foi et hommages rendus sous le régime français au Canada. Ils ne diffèrent pas sensiblement de celui que nous venons de citer.

Le dernier acte de foi et hommage fut rendu à Québec, le 3 février 1854, par M. Jonathan-Sexton-Campbell Wurtele, plus tard juge de la Cour d'Appel, devant sir William Rowan, administrateur de la Province. M. Wurtele venait d'hériter des fiefs et seigneuries de Deguire (Rivière David) et de Bourg-Marie, dans le district de Richelieu.

---

(1) L'acte de foi et hommage de Guion à Giffard ne se trouve plus au greffe de Tronquet. Nous le reproduisons ici d'après les **Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec**, de l'abbé Langevin, p. 49.

LE PREMIER MIRACULE DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

Louis Guimont est le premier du nom qui vint s'établir dans la Nouvelle-France. Il était fils de François Guimont et de Jeanne de Launay, de la paroisse des Champs, au Perche.

Si les nombreuses familles Guimont que nous comptons aujourd'hui dans la province de Québec descendent de Louis Guimont elles ont raison d'être fières de leur nom.

Louis Guimont fut un des premiers colons de la côte de Beaupré.

Le 11 février 1653, il épousait à Québec, Jeanne Bitouset, fille d'Antoine Bitouset et de Nicole Dupont.

On peut presque dire que Louis Guimont fut le premier miraculé de la bonne Sainte-Anne de Beaupré.

En 1658, on commençait la construction de la première église de Sainte-Anne de Beaupré. Guimont souffrait alors d'une violente affection aux reins qui l'empêchait de travailler et menaçait de le mener à la tombe. Par dévotion, Guimont mit trois pierres aux fondations de l'église de Sainte-Anne. Il fut guéri sur-le-champ.

La guérison de Louis Guimont est la première racontée dans le *Récit des merveilles*

arrivées en l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap (Beaupré), récit que nous devons à M. Thomas Morel, prêtre du séminaire de Québec et missionnaire de la côte de Beaupré.

Sainte Anne avait conservé la vie à l'honnête Louis Guimont pour lui donner, quelques années plus tard, la palme du martyre.

Le 18 juin 1661, les Iroquois revenant du bas du fleuve où ils avaient mis le feu à Tadoussac, s'arrêtèrent à la côte de Beaupré, y massacrèrent quelques colons et en amenèrent plusieurs en captivité. Louis Guimont se trouva au nombre de ces derniers.

La *Relation des Jésuites* de 1660-1661 nous raconte les supplices que lui firent subir ces barbares :

" Connaissiez-vous Louis Guimont, pris cet été ? Il a été assommé de coups de bâtons et de verges de fer ; on lui en a tant et tant donné, qu'il est mort sous les coups ; mais cependant, il ne faisait que prier Dieu : tellement que les Iroquois enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres, hautes et basses. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins il ne se lassait pas encore de prier ; ce qui dépita tellement les Iroquois, qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jetèrent au visage."

LE FILS DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC

C'est dans la petite église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, à Paris, le 28 octobre 1648, que messire Louis de Buade, comte de Frontenac, maréchal des camps et armées de Sa Majesté et maître de camp (colonel) du régiment de Normandie, épousa Anne de la Grange, fille de messire Charles de la Grange, conseiller du Roy, etc.

Tallemant des Réaux, qui ramassait tous les potins, dit au sujet du mariage de madame de Frontenac :

" Elle était fille de Charles de la Grange, sieur de Neuville, maître des requêtes. Les amours du comte furent traversés par les bizarreries de caractère du père de la jeune fille. Cet homme qui était veuf était fort riche et n'avait qu'une fille qu'il donna à élever à sa tante madame de Bouthilier. Frontenac la rechercha en mariage. Madame de Bouthilier dit au père qu'il pouvait faire un meilleur mariage que de la donner à Frontenac qui n'avait que vingt mille livres de rente. Cet homme qui n'avait pas grande cervelle laissa engager les choses et sottement portait des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Madame de Bouthilier lui disait : " Si vous

promettez votre fille, n'allez pas vous en dédire après." Alors la Grange s'avisa de dire qu'il ne voulait plus de Frontenac pour son gendre. Sa fille lui répondit : " — Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer, j'y suis engagé et je n'en aurai point d'autre." Puis madame de Bouthilier lui conseilla de dire à sa fille ou d'avoir à retourner avec lui ou d'entrer au couvent. La jeune fille aima mieux entrer en religion, mais auparavant elle alla se marier secrètement. (1)

Anne de la Grange entra-t-elle réellement au couvent ? Nous en doutons fort. Son mariage fut-il secret ? Il est vrai que l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs avait la réputation de recevoir les amants qui se mariaient malgré leurs parents. Mais si Anne de la Grange se maria sans le consentement de son père, son mariage, du moins, ne se fit pas secrètement car l'acte qui en fut dressé porte les noms de plusieurs témoins, entre autres le marquis de Saint-Luc, le comte de Montrésor, le comte de Celles, la marquise de Saint-Luc, madame de Montrésor, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, de ce mariage qui n'était peut-être pas une union mal assortie mais à coup sûr peu heureuse, naquit le 7 mai 1651 un fils qui ne fut baptisé que quatre ans plus tard à l'église Saint-Sulpice de Paris, sous les prénoms de François-Louis. Il est juste d'ajouter

(1) Tallemant des Réaux, Historiettes, p. 130.

que l'enfant avait été ondoyé lors de sa naissance par le curé de la paroisse de Clion, diocèse de Bourges, où sa mère l'avait mis en nourrice.

Le fils du comte de Frontenac entra dans l'armée et il perdit la vie encore tout jeune homme.

Le duc de Saint-Simon nous dit bien dans ses *Mémoires* que le fils de Frontenac fut tué mais il nous laisse ignorer de quelle façon.

D'après M. de La Tour, le jeune de Frontenac aurait été tué en duel. " Le Père Eustache Maupassant, raconte-t-il, était un homme de talents, M. de Laval l'avait entendu prêcher avec succès à Paris : il crut acquérir en lui un homme de mérite, et l'obtint de ses supérieurs. On le nomma commissaire (espèce de provincial). M. de Bernières l'amena, en 1673, avec plusieurs ecclésiastiques. Le gouverneur le prit pour son confesseur, et envoya aux Trois-Rivières le Père Gabriel, qui l'était auparavant. Le P. Maupassant, homme intrigant, s'atira M. de Frontenac, et mit sa faveur à profit. Ayant appris la mort de son fils, jeune officier, tué en France dans un combat singulier (circonstance qu'on ignorait sans doute au Canada), il poussa la flatterie jusqu'à prononcer son oraison funèbre dans un service solennel que son père fit faire pour lui." (1)

---

(1) **Mémoires sur la vie de M. de Laval.**

D'un autre côté, le Père Olivier Goyer, commissaire général des Récollets de la Nouvelle-France, qui, le 19 décembre 1698, prononça l'oraison funèbre du gouverneur de Frontenac dans l'église des Récollets de Québec, disait au cours de son discours :

" Faut-il dans une administration publique avoir cette sollicitude dont parle saint Paul qui applique uniquement ceux qui en sont chargés à remplir tous les devoirs de leur état. Jamais père tendre et passionné pour sa famille travailla-t-il avec plus de soin à son établissement que le comte de Frontenac pour le progrès et la félicité de cette colonie. Eh ! que savons-nous, MM., si Dieu ne lui ôta point ce cher fils, l'unique héritier de tant de vertus paternelles que la mort arrêta à l'entrée d'une carrière qu'il allait fournir glorieusement, que savons-nous, dis-je, si Dieu ne lui ôta point cet enfant pour substituer en sa place toute la tendresse et toute l'exactitude de cette vigilance paternelle ?" (1)

Sur le manuscrit de l'oraison funèbre de Frontenac, au bas du passage cité ici, le Père Goyer avait mis la note suivante, au sujet du jeune de Frontenac :

" Tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France."

---

(1) **Bulletin des Recherches Historiques, vol. I, p. 71.**

Ajoutons que presque tous les auteurs ont plutôt accepté la version du Père Goyer.

L'INTERPRETE JEAN AMYOT

Né en France, probablement à Chartres, Jean Amyot était passé dans la Nouvelle-France, à l'âge de quatre ans, en 1635, avec son père Philippe Amyot, sa mère Anne Convent, et son frère aîné Mathieu Amyot, celui-là même qui fut anobli par Louis XIV en 1668.

Orphelin un an à peine après son arrivée au pays, le jeune Amyot fut protégé par les Pères Jésuites.

Jean Amyot passa plusieurs années au pays des Hurons en qualité de *frère donné* ou d'*engagé* des missionnaires jésuites.

En 1645, Amyot était choisi comme interprète aux Trois-Rivières. Il devait y rester jusqu'à sa mort.

Les Sauvages qui estimaient beaucoup Amyot l'avaient surnommé Antaiok.

En 1647, les Iroquois paraissant en divers endroits sur les rives du Saint-Laurent, on forma une escouade de Français et de Sauvages chrétiens pour leur donner la chasse. Amyot qui était d'une force physique peu ordinaire et

qui ne demandait qu'à courir les aventures, fut un des premiers à entrer dans cette petite troupe d'élite. Il fut assez heureux pour s'emparer à la course d'un Iroquois qui avait donné le coup de mort au Père Jogues. Ce barbare fut conduit à Québec pour être livré au gouverneur. Celui-ci le donna à un capitaine sauvage. Les Pères Jésuites de la mission de Sillery, après l'avoir instruit des mystères de notre religion, le baptisèrent et lui donnèrent le nom de sa victime, le Père Jogues.

Le capitaine sauvage, à qui le gouverneur l'avait livré pour en tirer justice, ne tarda pas à lui faire subir les derniers tourments. Pendant les horribles souffrances qu'on lui fit endurer, au lieu de chanter sa chanson de mort comme les Iroquois avaient coutume de le faire, il criait : " Antaiok (Amyot) est cause que je vais au ciel, j'en suis bien aise, je lui en sais bon gré." Il cria aussi plusieurs fois : " Jésus ! Jésus !"

Quelques mois après cet exploit, Amyot, de passage à Québec, provoqua tous les jeunes Sauvages à la course, soit avec des raquettes aux pieds soit sans raquettes. Plusieurs entrèrent en lice contre lui, mais il les battit tous.

On comprend qu'un pareil triomphe augmenta considérablement la réputation de l'interprète Amyot chez les Sauvages, qui admiraient tant la force physique et l'endurance.

Le 23 mai 1648, Jean Amyot et François Marguerie traversaient en canot d'écorce le Saint-Laurent, en face des Trois-Rivières. Une tempête s'étant élevée tout-à-coup, leur canot qui ne valait plus rien, s'entr'ouvrit et les deux interprètes se noyèrent à la vue des Français, impuissants et désolés de ne pouvoir les secourir. Leurs corps furent retrouvés le 10 juin suivant, celui d'Amyot proche de Sillery, et celui de Marguerie proche de Québec. Tous deux furent inhumés le même jour, le premier à Sillery, l'autre à Québec.

Ces deux braves furent bien regrettés, tant pour leur vertu que pour la connaissance qu'ils avaient des langues sauvages.

Le Père Lalemant, dans la *Relation de 1647-1648,* fait l'éloge des nombreuses qualités qui distinguaient Jean Amyot :

" Il était adroit à détourner les mauvais discours, et à reprendre avec grâce ceux qui juraient, ou qui se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal et n'offensait personne : car son innocence, avec l'opinion qu'on avait de son courage, le mettait à couvert. Il avait une dévotion très particulière et très constante à saint Joseph, qu'il avait prise en la maison de Sainte-Marie aux Hurons, où il avait été élevé. Comme il se jetait à toute heure dans les dangers, aux alarmes que nous donnaient les Hiroquois, il dit à un de nos Pères : " S'il arrive que je

meure, je désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une petite chapelle à l'honneur de saint Joseph." Il avait fait vœu de jamais ne rien refuser de tout ce qui lui serait demandé au nom de ce grand saint, il lui dédiait ses courses, ses voyages, ses combats, etc. Comme on parlait d'un camp volant contre les Hiroquois : " S'il m'était permis, disait-il, de nommer cette petite armée, je l'appellerais l'armée de saint Joseph. Ce chaste époux de la Vierge avait obtenu à ce jeune guerrier une pureté angélique. Ceux qui l'ont connu plus particulièrement assurent que jamais il n'est tombé en aucune coulpe mortelle ; il s'est trouvé dans mille dangers, il a été si fortement sollicité, qu'il lui a fallu laisser la robe ou le manteau. Aussi bien que l'ancien Joseph, Dieu l'a voulu mettre au rang des vierges. Il était sur le point de se marier quand il est mort, ses camarades s'étonnaient de sa retenue, car il faisait l'amour en ange, pour ainsi dire :

" Plusieurs ont cru que Dieu l'avait ravi en sa jeunesse, afin que le crédit et l'estime dans lequel il entrait par son courage et par son adresse n'altérassent son innocence et ne fissent brèche à sa vertu.

" Je lui ai ouï raconter qu'étant allé certain jour à la chasse, où il y avait des Hiroquois en embuscade, il se sentit saisi d'une grande

frayeur, ce qui ne lui arrivait jamais, car il était hardi au dernier point, prudent néanmoins fondant son courage sur l'appui qu'il avait en Dieu. Il s'efforça plusieurs fois d'avancer, mais il ne faisait que tournoyer dans les bois, en sorte qu'il ne pût jamais passer outre, il s'adresse à son père saint Joseph, et en même temps il dit à un Huron qui l'accompagnait : " Retirons-nous d'ici, il n'y fait pas bon." Le lendemain quelques Algonquins allant en ce lieu même tombèrent dans l'embuscade des Hiroquois. Pour conclusion, ce brave soldat de saint Joseph a fait vingt-cinq ou trente lieues après sa mort, pour être enterré en la résidence de Saint-Joseph."

Nous venons de voir que Jean Amyot avait dit à un Père Jésuite : " S'il m'arrive que je meure, je désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une petite chapelle à l'honneur de saint Joseph."

Ce pieux désir ne put être exaucé. Amyot n'avait pas fait de testament. Ses frères, Mathieu Amyot et Charles Amyot, furent ses héritiers. Par acte du 18 octobre 1649 (Audouart) ils vendirent la concession de cinquante arpents que Jean Amyot possédait aux Trois-Rivières de même que tout le bois qu'il avait amassé pour se construire une maison, à Jacques Le Neuf de la Poterie, pour la somme de cent quatre-vingt trois livres. Peut-

être les Pères Jésuites oublièrent-ils de faire part à Mathieu et Charles Amyot du vœu suprême de leur frère ? Ceux-ci n'étaient pas riches, il est vrai, mais il nous semble qu'ils n'auraient pas manqué de se rendre au désir de leur frère s'il leur avait été clairement manifesté.

MISERES D'AUJOURD'HUI ET MISERES DE JADIS

Le colon qui, de nos jours, s'enfonce dans la forêt, pour y défricher une terre et établir sa famille, a sans doute beaucoup de mérites. Ceux qui ont visité nos paroisses nouvelles ont vu à l'œuvre les courageux colons et ils ont été témoins de leurs privations. Mais, même en tenant compte des travaux pénibles et de l'indigence de ces pionniers, leur sort est encore bien supérieur à celui des premiers colons de la Nouvelle-France.

Ceux-ci avaient toutes les misères des colons de nos jours avec en plus le danger constant d'être tués ou faits prisonniers par les Iroquois.

Dans son *Histoire de la seigneurie de Lauson,* M. J.-Edmond Roy publie un acte de

notaire qui est tout un poème à l'honneur des premiers habitants de la Nouvelle-France.

En 1654, M. Lauzon de la Cetière avait fait un certain nombre de concessions dans sa seigneurie de Gaudarville. Les colons ne demandaient pas mieux que de se mettre immédiatement à l'œuvre pour défricher les terres qui leur avaient été concédées, mais les Iroquois, à cette époque, étaient continuellement dans les environs de Québec. Cachés dans les bois, dès qu'un habitant tentait de s'éloigner un peu des habitations défendues par des forts ou réduits, ils n'étaient pas lents à le faire prisonnier ou à tirer sur lui s'il y avait danger pour eux de s'approcher un peu trop des habitations.

Le 19 avril 1654, à la veille de commencer leurs travaux de défrichement, les colons de Gaudarville se réunissaient dans une des salles du fort Saint-Louis, sous la présidence de leur seigneur, et adoptaient, par devant le notaire Jean Durand, la convention suivante :

" Pardevant Jean Durand, notaire en la Nouvelle-France et tesmoins soubsignés, furent présents en leurs personnes dans le fort St-Louis de Québecq le dimanche de relevée dix neuvième avril mil six cent cinquante quatre : Louis de Lauzon,escuyer,seigneur de la Cetière et de Gaudarville, tant en son nom que comme estant aux droits de François Blondeau, Nicolas Pinel, Michel Morin, faisant pour Jacques Archambault, Guillaume de Boysse,

et Nault André ayant moitié en la concession du dit de Boysse, Charles Gaultier dit Boisverdun, François Bourque, René Mézeray, Antoine Martin dit Montpellier, d'une part, tous habitants et propriétaires des terres situées au lieu dit le Cap Rouge, seigneurie de Gaudarville.

" Lesquels considérant le danger dans lequel leurs familles se trouvent journellement exposé à cause du peu de secours qu'elles se peuvent mutuellement donner en cas d'attaque dans leur éloignement, et jugeant que le seul moyen de remédier aux surprises et aux advantages que les ennemis peuvent avoir sur eux, est de se tenir dans un réduit et travailler ensemble d'un commun consentement sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur le gouverneur, de l'advis du sieur Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, Jean Juschereau, sieur de Maure, et Jacques Maheut, au jugement desquels ils s'en sont rapportés, ont volontairement recognu et confessé avoir fait et accordé les articles suivants, c'est à savoir qu'ils travailleront tous ensemble pour faire corps sans que pas un pour quelque cause que ce soit s'en puisse aucunement exempter spécialement quand il s'agira de travailler hors de leur réduit.

" Tous yront au travail à l'heure et lieu choisi en même temps avec armes, poudre et plomb sans qu'aucun puisse s'en dispenser sinon du congé du commandant ou d'avoir mis

un homme de bon travail en sa place ou d'en êstre empesché par quelque incommodité suffisante ou employé pour les affaires de leur communauté.

" Tous feront dès l'été prochain leur demeure habituelle dans le fort ou homme pour eux et à faute d'un après deux sommations qui leur en seront données et faites leurs terres demeureront acquises et confisquées au profit de la dite communauté, non seulement celles qui leur pourraient appartenir en deux concessions qu'ils prétendent acquérir mais encore les concessions qu'ils ont chacun en particulier et qui leur ont été accordées et concédées et desquelles ils mettent l'usage en commun ainsi qu'il sera dit cy après.

" Des terres par eux déclarées dont l'acte est demeuré par devers le notaire soussigné et sera inséré au bas des présentes, l'usage demeurera tellement commun qu'aucun pendant le temps que durera la dite communauté n'y pourra prétendre aucun droit particulier.

" Un chacun se rendra assidu au travail aux jours, lieux et heures accoutumés sous peine de l'amende qui sera arbitrée par le sieur d'Ailleboust au jugement duquel ils s'en sont rapportés et à icelui entièrement soumis pour tous les différends qui entièrement naîtront entre eux concernant leur dite communauté et afin d'éviter les suites et la durée des poursuites et contestations, ils ont renoncé à tous appels et

causes de recusation à peine de deux cents livres d'amende au profit de la dite communauté à quoi ils se sont dès à présent condamnés. Nul ne pourra mener un ou plusieurs journaliers au travail pour prétendre d'en être remboursé, sinon de l'avis et consentement des autres, a part lequel il sera remboursé des journées qu'ils auront travaillé pour la dite communauté sur le taux et prix courant à prendre par préciput avant partage des graines de la récolte.

" Ils feront le choix des terres qu'ils voudront ensemencer selon le péril ou la sureté qu'il y aura de la part des ennemis ou la commodité et utilité de la dite communauté suivant la résolution qui en sera prise entre eux.

" Et d'autant qu'il a été résolu que le réduit et les nouveaux défrichements se feront sur la concession de défunt François Boullé et de défunt Pierre Gorman il sera fait acquit des dites deux concessions au profit commun de la dite communauté ayant été jugé ces endroits être les plus avantageux pour leur sureté. Il sera néanmoins loisible aux particuliers d'augmenter leurs propres terres et concessions et en faire défricher pourvu qu'ils ne dérogent pas aux présents articles.

" Un chacun fournira les semences nécessaires bonnes avec fidélité et au temps dans les mains du dit commandant selon la part qu'il aura dans la dite communauté.

" Après la récolte les grains seront par-

tagés fidèlement selon la portion qui reviendra à chacun dans la dite communauté, et pour cet effet sera le tout partagé en deux portions égales dont l'une sera également divisée entre les dits associés pour le droit de labourage et l'autre se divisera inégalement selon le nombre des terres qu'un chacun aura mis dans la communauté.

" Les pêches attachées aux concessions des dits habitants seront pareillement faites et exploitées en commun pour être partagées également entre les dits associés pendant le temps de la communauté laquelle finie chacun restera en la jouissance de son bien propre, mesme sera fait partage du fonds appartenant en commun s'il n'en est autrement résolu par l'advis des associés l'existence de la communauté expirée.

" A été convenu que ceux qui se voudront joindre ci-après au présent dessein faire le pourront et seront admis à la communauté et auront part aux terres défrichées et au réduit que l'on prétend de loucr sur les deux concessions qui ont ci-devant appartenu aux dits défunts Boullé et Gorman, en remboursant à proportions leur part des frais faits par les dits associés sans pourtant que ceux qui voudront entrer ci-après en la dite communauté puissent prétendre aucun droit de propriété sur ce qui sera défriché sur les concessions appartenant en particulier à chacun des associés

mais seulement sur ce qui sera en commun comme dit est, et ne sera requise aucune autre formalité pour cet effet que de souscrire les présents articles, s'y obliger pardevant le notaire soussigné, faire signifier le dit acte au commandant pour toute la communauté et contribuer comme les autres.

" Et afin d'éviter les contestations et débats ou l'émulation qui pourrait survenir entre eux, et afin que les dits articles soient exactement observés, ils ont fait choix en la personne de Anthoine Martin dit Montpellier auquel sous le bon plaisir de monseigneur le gouverneur, ils se sont soumis pour leur commander soit pour le travail soit pour la défense contre les ennemis et enfin pour tout ce qui concerne les dits articles et affaires de leur communauté.

" La dite communauté faite et accordée pour le temps de trois années commençant au premier jour du mois de mai de la présente année mil six cent cinquante quatre pour finir à pareil jour de l'an mil six cent cinquante sept, le tout fait et arresté entre les dits susnommés qu'ils ont promis observer irrévocablement sur les peines portées. Et fut fait et arrêté en présence de Maurice Poulain dit Lafontaine, caporal, et de Jean Levasseur dit la Vigne, et a le dit sieur de la Cytière, Montpellier, et Charles Gaultié signé avec les témoings et le notaire, les autres déclarant ne sçavoir escripre

ni signer. Ainsi signé Louis de Lauzon de la Cytière, A. Martin, Ch. Gaultier, M. Poulain, Jean Levasseur et de moy Durand notaire." (1)

La plupart de ces colons firent leur *marque* à l'acte du 19 avril 1654, parce qu'ils ne savaient écrire ni signer. Dites, ces humbles colons qui apposaient leur *marque* à la minute du notaire Durand, le 19 avril 1654, n'étaient-ils pas tous des héros dignes d'être chantés par les poètes ?

M. BOURDON DE DOMBOURG FUT-IL ANOBLI

On sait que Jean Bourdon avait été indignement traité par le gouverneur de Mésy qui lui avait enlevé sans raison aucune sa charge de procureur général du Conseil Souverain.

M. de Tracy, peu après son arrivée dans le pays, réintégra M. Bourdon dans sa charge.

Mais il ne voulut pas s'en tenir à cet acte de justice et de réhabilitation. Il avait demandé au roi des lettres de noblesse pour quelques habitants du pays. " Jean Bourdon, dit M. l'abbé Auguste Gosselin, était trop âgé, trop brisé par la maladie pour figurer avec avantage

(1) J.-Edmond Roy, Histoire de la seigneurie de Lauzon, vol. I, p. 117.

sur la liste, mais le nom de son fils aîné, Jean-François Bourdon, y était." (1)

Voici en quels termes le vice-roi, dans son mémoire à la cour, s'exprimait sur le compte du jeune homme :

" Le fils du sieur Bourdon est un garçon de bien et d'avenir, de belle taille, qui est le plus accommodé du pays. Il a une terre bien défrichée auprès de Québec, et fait travailler à une autre, cinq lieues plus haut en remontant le grand fleuve......... Cette nouvelle dignité que je demande pour lui l'obligera d'épouser une demoiselle canadienne. Son père est le plus ancien habitant du pays, qui a beaucoup travaillé, et qui est homme de loi." (2)

Les lettres de noblesse demandées au roi pour Jean-François Bourdon furent-elles accordées ? Si le jeune Bourdon fut anobli, il ne fit pas insinuer ses lettres de noblesse par le Conseil Souverain car nous n'en trouvons aucune trace. Toutefois sur une pièce datée du 1er octobre 1668 et signée Bourdon Dombourg nous voyons un cachet en cire rouge dont M. l'abbé Gosselin fait la description suivante : " Ecusson à deux étoiles, dont l'une en chef et l'autre en pointe, avec deux coquilles, l'une à dextre, et l'autre à senestre, portant deux bourdons en sautoir. Surmonté d'un casque avec

---

(1) **Jean Bourdon.**
(2) **Archives du Canada, Correspondance générale.**

lambrequins." Ceci ne permet-il pas de supposer qu'il avait été anobli ?

M. Bourdon de Dombourg était en France lors de la mort tragique de son frère cadet, Jacques Bourdon d'Autray, tué par les Iroquois. Il accepta la succession de son frère sous bénéfice d'inventaire.

Mentionnons ici, à l'honneur de Jean-François Bourdon de Dombourg, qu'en 1678, lors de la consultation ordonnée par le roi sur le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages, il eut le courage de se prononcer contre la traite. Sur les vingt habitants du pays consultés à ce sujet cinq seulement firent passer le bien des âmes avant les intérêts du commerce. C'étaient MM. Le Ber de Saint-Paul, Duplessis-Gatineau, de Lestre le Wallon, Jolliet et Bourdon de Dombourg.

Après son mariage avec Jeanne Jannier, M. Bourdon de Dombourg vécut plutôt en France. Il y mourut en 1689 ou de bonne heure en 1690. Sa veuve passa ici en 1691 pour régler les affaires de sa succession.

" Ainsi, dit M. l'abbé Gosselin, s'éteignit pour le Canada, la famille de Jean Bourdon, n'y laissant que le souvenir d'un nom honorable, de précieux services rendus à la patrie, et de grandes vertus."

M. l'abbé Gosselin se trompait ici. Des fils de M. Bourdon de Dombourg vécurent en

Acadie, puis passèrent dans la province de Québec où ils se perpétuèrent.

L'INGENIEUR HUGHES RANDIN

Randin était enseigne de la compagnie de Sorel au régiment de Carignan qui passa ici en 1665.

En 1669, le régiment de Carignan fut rappelé en France. Plusieurs officiers et un grand nombre de soldats s'établirent dans le pays. Randin fut du nombre.

En 1671, M. Randin fut chargé d'une mission en Acadie. L'intendant Talon écrivait à Colbert le 11 novembre 1671 :

" Le vaisseau que j'avais envoyé et duquel j'étais en peine mouilla le 2 de ce mois à la rade de Québec. J'ai reçu les mémoires sur les instructions que j'avais données au sieur Randin, officier, qui le commandait. Ces mémoires me font connaître que le fort de Pentagouët se soutient et qu'il est en assez bon état." (1)

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. Randin une lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent, sur une lieue de pro-

---

(1) **Archives du Canada, Correspondance générale, vol.3, c. II.**

fondeur à prendre depuis la concession du sieur de Comporté (fief Dorvilliers) jusqu'aux terres non concédées avec l'île nommée de son nom Randin. (1)

Cette concession était faite en considération des bons, utiles et louables services que l'enseigne Randin avait rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'ancienne France que dans la Nouvelle, depuis qu'il y était passé par ordre de Sa Majesté et en vue de ceux qu'il témoignait vouloir encore rendre ci-après. (2)

Randin ne garda pas sa seigneurie longtemps. Le 3 novembre 1673, il la vendait à Alexandre Berthier, capitaine au régiment de Carignan, déjà propriétaire d'une seigneurie de deux lieues de pront sur deux lieues de profondeur (Bellechasse ou Berthier-en-bas). L'ancienne seigneurie du sieur Randin est devenue la prospère petite ville de Berthierville.

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France, le gouverneur de Frontenac employa Randin comme ingénieur.

Dans l'été de 1673, Randin traça les plans du fort Frontenac et en dirigea la construction.

Quelques années plus tard, Randin dressait une carte de l'Amérique septentrionale. Il

---

(1) Cette île située en face de Berthier-en-haut est encore connue sous le nom d'île Randin.

(2) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale p. 283.

signe cette carte "Randin,l'ingénieur et l'obligé du Cte de Frontenac." (1)

En 1679, MM. de Frontenac et Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, concédaient à l'ingénieur Randin une terre et seigneurie sise en Acadie, de six lieues de front sur six lieues de profondeur, à commencer à une lieue tirant à l'est nord-est du lieu appelé Minitiguich jusque et compris la petite rivière de Heve avec les îles et îlots qui se trouvaient dans les limites de la dite concession.

Randin, qui avait la confiance de M. de Frontenac, faisait la traite malgré les défenses du roi.

Le 13 novembre 1680, l'intendant se plaignait au ministre de Seignelay que le gouverneur de Frontenac, sous le prétexte de confier à M. Randin, une ambassade chez les Outaouais, l'envoyait faire la traite, et qu'il avait avec lui une société dont il retirait des profits :

"Il (Frontenac) a envoyé derechef la Taupine ce fameux coureur de bois que je fis arrêter l'année dernière et duquel je vous envoyai l'interrogatoire. C'est celui dont il se sert pour porter ses ordres et pour traiter dans les nations outaouaises et aussi pour en rap-

---

(1) Cette carte qui se trouvait aux archives du dépôt de la marine, à Paris, y fut enlevée par un amateur peu scrupuleux qui la vendit à la bibliothèque John Carter Brown, de Providence, Rhode-Island. C'est là qu'on peut la consulter aujourd'hui.

porter les pelleteries qui y ont été laissées par le nommé Randin qui était ce prétendu ambassadeur avec lequel et ses autres associés, M. le gouverneur avait fait une convention pour la traite dont je vous envoie une copie collationnée sur l'original." (1)

D'après une lettre de Cavelier de La Salle du 22 août 1682, Randin serait mort au cours d'un voyage aux pays d'en Haut où il allait inviter les Sioux à se rendre à Montréal.

Dans l'été de 1684, Antoine Randin de Builly, capitaine au régiment de Picardie, frère et héritier de Hugues Randin, passa dans la Nouvelle-France probablement pour y régler les affaires de sa succession.

Le 5 juin 1684, M. Randin de Builly donnait à l'Hôtel-Dieu de Québec la seigneurie que MM. de Frontenac et Duchesneau avaient concédée à son frère en 1679. Il déclarait que cette donation était faite " pour la pieuse et dévote affection qu'il portait au monastère des dites dames religieuses." Il demandait, en retour, aux religieuses de l'Hôtel-Dieu d'employer en œuvres pieuses et charitables le montant de la moitié de la valeur de la seigneurie en question. (2)

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5, c. II.

(2) Donation devant Genaple, notaire à Québec, le 5 juin 1684.

UNE SUPPLIQUE DE M. DE BERMEN DE LA MARTINIERE

Sous l'ancienne monarchie française, le populaire attribuait au roi un pouvoir mystérieux pour la guérison des écrouelles. Si le malade avait la chance d'être touché par le roi on était à peu près certain d'obtenir sa guérison.

Claude de Bermen de la Martinière décédé à Québec le 14 avril 1719, à l'âge de 83 ans, avait occupé dans la Nouvelle-France les charges de judicature les plus élevées.

M. de Bermen de la Martinière était né le 30 mai 1636 dans le bourg de la Ferté-Vidame, en France, où son père, ancien avocat au Parlement de Paris, exerçait la charge de bailli.

Le château ancestral des puissants ducs de Saint-Simon était situé dans le bourg de la Ferté-Vidame. C'est là que le duc de Saint-Simon, qui avait été ministre de Louis XIV, se retira pour écrire les *Mémoires* qui l'ont fait passer à la postérité. Un des oncles du duc de Saint-Simon avait tenu M. de Bermen de la Martinière sur les fonts baptismaux. Le fonctionnaire canadien en profita pour entretenir avec le duc des relations assez suivies. Le grand écrivain lui accorda même sa protection.

Quelques années avant sa mort, M. de

Bermen de la Martinière écrivait au duc de Saint-Simon pour lui recommander ses enfants. Il disait de son fils aîné :

“.........Mon fils aîné âgé de 16 ans qui se donne l'honneur d'écrire à Votre Grandeur et de vous demander d'avance l'honneur de votre protection est attaqué depuis trois ans des écrouelles, ce qui l'a beaucoup retardé dans ses études, ne l'ayant osé presser, crainte d'irriter son mal, dont vous vous apercevrez assez, Monseigneur, parce qu'ayant la main fort tremblante je me suis servi de la sienne dans les copies de toutes les pièces que j'ai l'honneur de vous envoyer. On me conseille de l'envoyer en France pour être touché du roi, mais par malheur pour lui et pour moi je n'en ai pas le moyen à moins que le roi n'eut la bonté de lui donner son passage en allant et revenant. M. de Vaudreuil le sait bien. Vous nous feriez une charité insigne, Monseigneur, si par votre crédit vous lui pouviez procurer une place aux incurables et le faire toucher et comme il est jeune il pourrait peut-être guérir. En ce cas-là, je supplierais très humblement Votre Grandeur, étant seigneur, comme vous l'êtes, d'une infinité de paroisses, d'avoir la bonté de le faire pourvoir de quelque cure ou autre bénéfice pour lui assurer sa vie après ma mort, car je ne le crois pas capable d'autre chose. Il n'est pas mal fait d'ailleurs et assez beau garçon.....”

La postérité, a-t-on écrit, est une impi-

toyable décacheteuse de lettres. Oui, et c'est elle qui nous fait connaître la réponse du duc de Saint-Simon à la naïve et confiante demande de M. de Bermen de la Martinière.

La lettre du vieux conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France est conservée aux Archives de la Marine en France et on y lit en apostille de la main même de l'impitoyable railleur qu'était le duc de Saint-Simon :

"Lui envoyer la recette des écrouelles. Trop hasardeux de venir de si loin pour cela qui ne serait peut-être pas utile."

La réponse du duc de Saint-Simon était probablement vraie mais, à coup sûr, fort irrévérencieuse pour le grand roi qui lui avait accordé tant de faveurs.

Nous ignorons si le secrétaire du duc de Saint-Simon envoya à M. de Bermen de la Martinière la recette pour les écrouelles, mais il est un fait certain c'est que le jeune homme guérit de son ennuyeuse affection. Une couple d'années plus tard, il embrassait la carrière des armes et s'y distingua puisque son acte de sépulture au registre de Québec, à la date du 24 décembre 1761, le qualifie de chevalier de Saint-Louis.

LE PATRONAGE SOUS LE REGIME FRANÇAIS

On parle beaucoup de nos jours de la plaie du patronage. Une place n'est pas plutôt vacante dans l'administration publique, l'armée, la marine, que des douzaines de candidats plus ou moins qualifiés se présentent pour remplacer le disparu. Pendant des semaines et des semaines, les ministres sont ennuyés par les amis des candidats qui leur présentent placets par-dessus placets vantant les mérites et les capacités de leurs protégés respectifs. Que de ministres ont laissé la politique à cause des ennuis du patronage !

Il ne faut pas croire, cependant, que le patronage est une maladie qui a pris naissance avec l'ère contemporaine. Il a été de tous les temps et de tous les régimes. Ainsi, sous le régime français au Canada, le patronage sévissait autant que de nos jours. Nous serions même presque tenté de dire qu'il s'exerçait sur une plus grande échelle.

On sait que sous l'ancien régime toutes les nominations, à commencer par celle du gouverneur général jusqu'à celle de l'humble guichetier de la prison de Québec, étaient faites par les ministres du roi. On conserve dans les Archives de la Marine à Paris toutes les

suppliques venues de la colonie ou de la mère-patrie en faveur des candidats aux charges de l'administration civile ou militaire. En jetant un coup d'œil sur ces dossiers jaunis par le temps on constate que des ducs, des maréchaux de France, des archevêques, des personnages haut placés de la cour sollicitaient en faveur de protégés qui, quelquefois, bornaient leur ambition à demander une charge d'huissier de la Prévôté de Québec ou de geôlier de nos anciennes prisons !

Nous avons sous les yeux dans le moment une liste des emplois vacants dans les troupes du détachement de la marine servant en Canada en 1704.

Paul LeMoyne de Maricourt était mort à Montréal le 21 mars 1704. Il était capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine depuis 1691.

Sait-on combien de candidats se présentèrent pour succéder à M. LeMoyne de Maricourt dans le commandement de sa compagnie?

Exactement onze.

La liste en question nous fait connaître les prétentions de chaque candidat et nous donne les noms et qualités de ceux qui les appuyèrent auprès du ministre.

Nous résumons ici cette curieuse pièce.

Louis-Philippe de Rigaud de Vaudreuil.— Il était le fils aîné du marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France. La liste ne

porte aucune apostille sur ce candidat, et pour cause. Le jeune homme ou plutôt l'enfant n'avait pas encore quatorze ans ! Cependant, dans une lettre particulière datée du 16 novembre 1704 de M. de Vaudreuil au ministre, il se gênait un peu moins et écrivait : " J'ai huit garçons et une fille qui ont besoin, Mgr, de l'honneur de votre protection. J'en ai trois en état de servir. (Disons, en passant, que ces trois braves avaient respectivement treize ans, onze ans et neuf ans !) J'ai entré dans les Mousquetaires aussi jeune que mon aîné. J'espère que vous aurez la bonté de m'accorder la compagnie du sieur de Maricourt, qui est mort, pour lui. Je vous en ferai un bon serviteur du Roi."

Christophe Dufrost de Jemmerais — Enseigne en Canada en 1687, il avait été fait lieutenant réformé en 1690, lieutenant en pied en 1692, et enseigne de vaisseau en 1695. Il était recommandé par le comte de Sezanne et le marquis d'Aloigny de la Groye, commandant des troupes du détachement de la marine. M. Dufrost de la Jemmerais fut le père de madame d'Youville, l'admirable fondatrice des Sœurs de la Charité.

Constant LeMarchand de Lignery—Garde de la marine en 1683, il servait dans la Nouvelle-France depuis 1687, et avait été promu lieutenant en pied en 1690. Il était également recommandé par le marquis de la Groye. M. de

Lignery décéda aux Trois-Rivières le 19 février 1732. Il était major du gouvernement des Trois-Rivières depuis 1728.

Pierre Le Gardeur de Repentigny—L'apostille porte : " Il dit qu'il est un des plus anciens lieutenants." En effet, né à Québec le 10 mars 1657, M. Le Gardeur de Repentigny avait été fait enseigne en 1688, lieutenant réformé en 1689, et lieutenant en pied en 1692. Il mourut chevalier de Saint-Louis, à Montréal, le 19 novembre 1736. Il était capitaine depuis le 27 mai 1706.

Etienne de Villedonné—L'apostille dit : " Il dit qu'il y a 20 ans qu'il sert." Elle aurait pu ajouter que ce brave avait été trois ans en captivité chez les Iroquois. M. de Villedonné était lieutenant en pied depuis 1696.

François Le Guantier de Rané—" Son frère, aumônier de Mgr le duc du Maine, demande pour lui." M. de Rané servait ici depuis 1687 et avait été fait lieutenant en pied en 1693.

Charles Renaud Du Buisson—" Il dit qu'il fait les fonctions d'aide-major à Québec." M. Du Buisson était un des officiers les plus capables des troupes du détachement de la marine. Il mourut chevalier de Saint-Louis et major des Trois-Rivières.

Le sieur de Martelly—" Demandé par M. Arnoul. Il demande aussi un brevet de lieutenant de frégate." Lieutenant réformé en 1694,

M. de Martelly avait été promu lieutenant en pied le 20 avril 1700.

Pierre Rey-Gaillard—" Commissaire d'artillerie, la demande aussi pour en faire une compagnie de canoniers bombardiers et grenadiers. Il demande aussi une clef de la salle d'armes et de tous les magasins pour ce qui concerne la guerre." M. Rey-Gaillard fut commissaire d'artillerie de la Nouvelle-France. Il décéda à Québec le 8 juillet 1726.

Benjamin Dervilliers de la Boissière—L'apostille dit de cet officier : " Fils de l'écuyer de madame la maréchale de Villeroy. Son père dit que monsieur le maréchal et M. le duc de Villeroy l'ont recommandé. Enseigne en 1696, M. Dervilliers était lieutenant en pied depuis le 26 avril 1700. Il épousa, une couple d'années plus tard, Claire Godefroy de Linctot, fille de Michel Godefroy de Linctot, major des Trois-Rivières. Il semble être mort peu d'années après son mariage.

Alexandre Le Neuf de Beaubassin — L'apostille porte : " Lieutenant réformé ; en considération de ses services." M. Le Neuf de Beaubassin, qui était le fils de M. Le Neuf de la Vallière, major de Montréal, avait, en effet, rendu d'excellents services.

Le lecteur sera peut-être curieux de connaître quel fut le candidat qui obtint la faveur du ministre.

Une nouvelle vacance s'étant produite peu

après la mort de M. LeMoyne de Maricourt, le ministre put contenter deux des onze suppliants. MM. de Lignery et de la Jemmerais furent faits capitaines le 15 juin 1705. Le ministre nomma précisément les deux candidats recommandés par leur chef immédiat, le marquis de la Groye. Ce qui veut dire que sous le régime français les promotions allaient parfois à ceux qui les méritaient.

L'AMEUBLEMENT D'UN COMMANDANT POUR LE ROI A LA COTE DU LABRADOR EN 1740

Nous surprendrons probablement plusieurs de nos lecteurs en leur disant que la côte du Labrador était plus connue et surtout plus fréquentée il y a deux siècles qu'elle ne l'est en l'an de grâce 1922. Tel est pourtant le cas. Aujourd'hui, quand deux ou trois vaisseaux se rencontrent dans un port du Labrador les rares habitants de la côte sont dans la jubilation. Leur isolement pendant sept ou huit mois de l'année est si complet qu'ils comptent le séjour de ces quelques vaisseaux parmi eux comme une bonne fortune. Pourtant, sous le

régime français, dix, quinze, et même vingt bâtiments se trouvaient souvent ensemble au Labrador, pendant la saison de navigation. Il serait relativement facile de dresser la liste des vaisseaux qui fréquentaient les eaux du Labrador, chaque année, disons de 1700 à 1759. Ainsi pour la saison de pêche de 1718, nous savons que trente-huit vaisseaux vinrent de France au Labrador. L'année suivante, on en compta vingt-sept. En 1721, dix-sept navires se rendirent au Labrador. En 1722, vingt navires firent la pêche au Labrador.

Remarquons, en passant, que si les promoteurs du chemin de fer projeté de Québec au Labrador croient avoir découvert que cette contrée sauvage est le point du continent américain le plus rapproché de la vieille Europe, ils se trompent grossièrement. Sous le régime français, quand le gouvernement de la métropole avait un message pressé à faire parvenir au gouverneur de la Nouvelle-France c'est à un des vaisseaux de pêche qui se rendaient au Labrador qu'il le remettait. Nous avons raconté ailleurs que c'est un capitaine de navire qui se rendait au Labrador qui fut chargé en 1711 d'informer le gouverneur de Vaudreuil que la flotte formidable de sir Hovenden Walker mettait à la voile pour venir s'emparer de Québec et détruire la domination française au Canada.

Dès les premières années du dix-huitième

siècle il y avait un commandant pour le Roi à la côte du Labrador. Celui-ci arrangeait les différends entre les naturels de l'intérieur et veillait au bon ordre et à l'observation des lois parmi les équipages des vaisseaux français et étrangers qui venaient faire la pêche et la traite dans les eaux du Labrador.

De 1718 à la fin du régime français au Canada, le commandant pour le Roi à la côte du Labrador fut François Martel de Brouage. Il avait succédé à M. Le Gardeur de Courtemanche, second mari de sa mère, dans ce commandement lointain. M. Le Gardeur de Courtemanche, qui avait été un des plus brillants officiers des troupes du détachement de la marine, avait commandé au Labrador de 1701 à 1717.

M. Martel de Brouage, plus jeune, plus à l'aise, s'installa sinon princièrement du moins très confortablement dans son gouvernement du Labrador. Il se bâtit une maison que bien des bourgeois de Québec et de Montréal lui auraient enviée. Il éleva également dans l'anse pittoresque qu'il avait choisie comme lieu de sa résidence plusieurs bâtiments assez importants. M. Martel de Brouage avait épousé Louise-Madeleine Mariaucheau d'Esgly, sœur de l'abbé d'Esgly, qui devint évêque de Québec en 1784. De ce mariage naquirent cinq filles qui, toutes, reçurent leur instruction au couvent des Ursulines de Québec. Les *Annales* de cette

communauté vantent avec raison la beauté et l'esprit des demoiselles Martel de Brouage.

Madame Martel de Brouage et ses filles, dès le petit printemps, descendaient rejoindre le commandant pour le Roi au Labrador. Elles ne revenaient à Québec qu'à la clôture de la navigation. Là-bas, elles ne manquaient de rien. M. Martel de Brouage gardait même un aumônier à l'année. Elles pouvaient donc satisfaire à leurs devoirs religieux aussi bien qu'à leur résidence de Québec.

Belles et instruites, remplies d'agréments, les demoiselles Martel de Brouage firent des mariages avantageux. Louise, l'aînée, devint l'épouse de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, qui fut ingénieur en chef de la Nouvelle-France. C'est elle qui, lors de sa présentation à la cour de George III, en 1761, reçut ce compliment flatteur du roi d'Angleterre :—" If all the ladies of Canada are as handsome I have indeed made a conquest !" Marie-Madeleine-Françoise se maria à un riche négociant anglais, établi à Québec, M. Acklem-Rickeby Bondfield. Marie-Angélique et Charlotte accordèrent leur main à deux officiers anglais, le lieutenant d'artillerie William Johnstone, qui mourut général, et le major James Hughes. Marie-Catherine devint madame Jean-Baptiste Le Compte Dupré, et Marguerite madame Drouet de Richerville. Peut-être les demoiselles Martel de Brouage firent-elles la part trop belle

à nos vainqueurs. Trois sur cinq mariées à des Anglais ! Si toutes les jeunes Canadiennes des premières années de la Conquête avaient fait comme elles, que serait aujourd'hui notre nationalité ? Mais, passons.

Nous avons parlé de l'ameublement d'un commandant pour le Roi à la côte du Labrador en 1740. Il est temps d'y arriver.

Notre bonne fortune de chercheur enthousiaste nous a fait mettre la main sur un inventaire dressé par M. Martel de Brouage lui-même au cours de l'été de 1740 et qui nous donne une idée de l'ameublement de son habitation du Labrador. Cette pièce prouve que le commandant pour le Roi au Labrador, s'il ne recevait pas beaucoup de visites, était du moins installé pour offrir une somptueuse hospitalité.

Qu'on en juge par la simple énumération des meubles et des objets de luxe de chacune des pièces de sa maison :

Grande chambre (salon) : Tapisserie de Bergame, six chaises garnies de moccade, un fauteuil garni de moccade, six chaises de paille, deux fauteuils, un poêle avec ses accessoires, une armoire de noyer, rideaux de serge verte, etc., etc.

Chambres à coucher : chacune des chambres à coucher au nombre de six ou sept contenait un lit de plume garni de coutil, rideaux de serge verte, paillasse, matelas, couvertes de laine, tapisserie de Bergame, table de toilette

en noyer avec tiroirs, miroir, chaises garnies de moccade et chaises de paille, etc., etc.

Salle à manger : Armoire à pain, table de noyer, rideaux de serge verte, tapisserie de Bergame, assiettes de Marseille, saladier, grands et petits plats, pots, soucoupes, gobelets, cafetière en argent, bassin pour la soupe en argent, gobelets en argent, cuillers, fourchettes et couteaux d'argent,écuelles à oreille en argent, sucrier en argent, cuillers à café en argent, poivrières et salières en argent,cabarets,théière en argent, nappes ouvrées, serviettes ouvrées, dessus de fauteuils en point, tabourets, écrans, etc., etc.

Cabinet à écriture : bureau, table recouverte d'une peau de loup-marin, chaises de paille, rideaux d'indienne, armoire, etc., etc.

Dépense : la dépense contenait à peu près tout ce qu'on trouve aujourd'hui dans une dépense bien montée avec en plus que tous les ustensiles étaient de cuivre de première qualité.

Cuisine : poêle, marmites, chaudières, broches, chenets, couteaux à hacher, grilles, crémaillère, etc.; etc.

Chapelle : un autel avec tabernacle doré, ciboire d'argent, calice d'argent, boîte pour les saintes huiles, burettes d'étain, trois chasubles dont une noire, aubes, surplis, amicts, chandeliers, encensoir, pots à fleur argentés, missel, antiphonaire, nappes d'autel, devants d'autel, boîte à hosties, etc., etc.

Chambre de l'aumônier : lit de plume garni de peaux de caribou, rideaux de serge, couvertes, chaises, table de travail, miroir, livres de prière, etc., etc.

Puis l'inventaire énumérait tous les objets conservés dans la cave, les greniers, la boulangerie, les hangars, les cabanons des gens, l'écurie, etc., etc.

Notons que dans l'écurie l'inventaire mentionne deux chevaux et une vache. De nos jours, bien peu d'habitants du Labrador se donnent le luxe de garder des vaches et encore moins des chevaux.

En conclusion, les belles demoiselles Martel de Brouage, pendant leur villégiature annuelle à la côte du Labrador, regrettaient peut-être les salons de Québec qui, à coup sûr, étaient plus animés que celui de la résidence paternelle, mais tout de même elles n'avaient pas trop à se plaindre.

NOS OFFICIERS DE JUSTICE EN 1731

Voulez-vous connaître les capacités, les aptitudes, les petits défauts des officiers de justice du Canada d'il y a deux siècles ? Comme tous ces personnages sont dans l'autre

monde depuis un bon nombre d'années déjà, nous ne leur ferons aucun tort en reproduisant ici l'opinion que MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui étaient leurs chefs immédiats, avaient de chacun d'eux.

Nous trouvons cet indiscret document annexé à une lettre du gouverneur de la Nouvelle-France au ministre du 27 octobre 1732.

MM. de Beauharnois et Hocquart faisaient d'abord connaître au ministre les membres du Conseil Supérieur. Nous citons :

Mathurin-François Martin de Lino : " Agé de 78 ans, fort appliqué, assidu au Conseil. Mais n'a plus pour les affaires du Conseil la même pénétration qu'il avait lorsqu'il était plus jeune."

Charles Macart : " Agé de 72 ans. Devenu incapable de remplir sa charge par son grand âge et ses infirmités qui ne lui permettent plus de venir au Conseil."

L'abbé Louis Bertrand de LaTour, conseiller clerc : " Agé de 30 ans très bon sujet pour le Conseil, s'il n'en était point souvent détourné par les emplois de grand-vicaire, de supérieur des communautés et d'official, et autres fonctions ecclésiastiques qu'il remplit dans le diocèse."

Michel Sarrazin : " Agé de 70 ans, a beaucoup d'esprit, le sens et le cœur droit, mais peu versé dans la jurisprudence, que ses occu-

pations en qualité de médecin empêchent de se charger d'aucune affaire."

L'abbé Eustache Chartier de Lotbinière : " Agé de 40 ans, fils et petit-fils de conseiller ; bon juge."

Jean-François Hazeur : " Agé de 50 ans ; il était sujet au vin ; il parait qu'il a intention de se corriger, depuis quelque temps même il a commencé de se réformer ; d'ailleurs médiocre sujet."

Paul Denis de Saint-Simon : " Agé de 82 ans, a été longtemps prévôt des Maréchaux, n'est plus en état de rendre service par son grand âge." Immédiatement après cette note on lit : " Mort le 14 octobre 1731."

Louis Rouer d'Artigny : " Agé de 60 ans; fils d'un conseiller ; honnête homme ; peu éclairé."

Charles Guillimin : " Agé de 52 ans; il est négociant ; a fait beaucoup d'entreprises dans la colonie qui ne lui ont pas réussi ; honnête homme peu éclairé."

Nicolas Lanoullier : " Agé de 50 ans, a de la pénétration pour les affaires, est bon juge ; il doit retourner cette année en France pour, selon toutes les apparences, ne plus revenir." MM. de Beauharnois et Hocquart se trompaient. M. Lanoullier se rendit en France mais il revint à Québec et mourut dans cette ville, le 6 janvier 1756.

Jean Crespin : " Agé de 60 ans; négociant,

honnête homme et d'une décision très juste dans les affaires de commerce qui sont portées au Conseil."

François-Etienne Cugnet : " Agé de 42 ans, avocat au Parlement de Paris, sait bien la Coutume et l'Ordonnance ; bon juge."

Guillaume Verrier, procureur général : " Agé de 42 ans, avocat au Parlement, laborieux, a l'esprit juste, sait bien le droit, les Ordonnances et la Coutume ; bon praticien et bon juge."

François Daine, greffier en chef : " Agé de 35 ans, travaille bien et remplit de même sa charge."

MM.de Beauharnois et Hocquart faisaient ensuite passer sous leur loupe les officiers de la Prévôté de Québec :

Pierre André de Leigne : " Agé de plus de 60 ans et cependant fort en état de servir ; honnête homme, capable, exact à faire observer la police."

Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, lieutenant particulier : " Agé de 74 ans, estimé universellement, vertueux et capable, sujet par son grand âge à beaucoup d'infirmités."

Nicolas-Gaspard Boucault, procureur du Roi : " Agé de 40 ans, a été secrétaire de M. Bégon pendant plusieurs années, remplit bien sa charge."

Nicolas Boisseau, greffier : " Agé de 32

ans, fort sage, assez bon praticien, remplit bien son emploi."

Venait ensuite la juridiction de Montréal. MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient :

Pierre Raimbault, lieutenant général : " Agé de 65 ans, fort entendu dans les affaires, sait bien l'Ordonnance et la Coutume ; par son activité à empêcher le commerce étranger, il s'est fait beaucoup d'ennemis ; on l'accuse d'avoir un commerce scandaleux avec une femme de Montréal veuve d'un officier, mais l'âge du sieur Raimbault joint à ses infirmités et la laideur de cette veuve ne doivent pas le faire présumer."

François Foucher, procureur du Roi : " Agé de 30 ans, médiocre sujet, remplit assez deviendra un fort bon sujet s'il continue à s'appliquer."

Joseph-Charles Raimbault fils, greffier : " Agé de 30 ans, médiocre sujet, remplit assez bien son emploi."

MM. de Beauharnois et Hocquart terminaient leur rapport en donnant leur opinion sur les officiers de la juridiction des Trois-Rivières :

René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général : " Agé de 62 ans ; termine sommairement presque tous les différents dans le gouvernement des Trois-Rivières en qualité de subdélégué de l'intendant ; intelligent et bon juge."

Louis-Jean Poulain de Courval, procureur

du Roi : " Agé de 35 ans ; honnête homme ; médiocrement versé dans la jurisprudence; bon pour l'emploi qu'il occupe aux Trois-Rivières où il y a peu d'affaires."

En somme, si nous ajoutons foi aux apostilles de MM. de Beauharnois et Hocquart, et nous n'avons aucune raison de ne pas nous fier à leur appréciation, le personnel des officiers de justice de la Nouvelle-France pour 1731 était bon, presque sans reproche. Il est vrai que les nominations se faisaient par le gouvernement du roi, à quelques milliers de lieues du pays, mais les ministres prenaient tant de précautions qu'ils se trompaient rarement dans leur choix.

M. DE LESPINAY, GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE ETAIT-IL D'ORIGINE CANADIENNE

M. de L'Espinay ou de Lespinay qui fut gouverneur de la Louisiane après M. de Lamothe-Cadillac, en 1716, était-il d'origine canadienne ? Appartenait-il à l'importante famille Couillard de Lespinay ?

Nous lisons dans un ouvrage récent :

" Jean-Baptiste, le plus célèbre des enfants

de Louis Couillard et de Geneviève des Prés, fut baptisé le 2 mai 1657. M. Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, époux de Marguerite Nicclet, fut son parrain, Marie Couillard, sa tante, épouse de François Bissot, sieur de la Rivière, fut sa marraine.

" Après avoir passé quelques années au collège des Jésuites, Jean-Baptiste entra dans l'armée où il se distingua si bien qu'en 1716, ses supérieurs le nommèrent au poste de gouverneur de la Louisiane. Il remplit cette fonction importante pendant deux ans, puis on le rappela à Québec, où on lui confia les charges de Conseiller du Roi, de Lieutenant Général de l'Amirauté et de Lieutenant de la Prévôté. Il mourut au mois de mars de l'année 1735. On l'inhuma dans le cimetière de Québec. Les funérailles furent des plus simples, comme il l'avait demandé sur son testament."

Pierre de Vaudreuil Cavagnal, qui fut gouverneur de la Louisiane de 1742 à 1753, était né à Québec, le 22 novembre 1698. Nous avons donc le droit de le réclamer comme une de nos gloires. Nul n'aurait été plus heureux que nous de pouvoir enregistrer la nomination d'un autre Canadien au poste élevé de gouverneur de la Louisiane. Cet honneur, vraiment, aurait été bien mérité par la belle famille Couillard de Lespinay.

Mais il y a erreur ici.

M. de L'Espinay, qui fut gouverneur de

la Louisiane de 1716 à 1720, était né dans la vieille France. En 1683, il obtenait une place de garde marine à Rochefort. Le 17 mars 1687, il était fait enseigne dans les troupes du détachement de la marine entretenues en Canada. Lieutenant réformé en 1690, puis lieutenant en pied l'année suivante, il était fait, le 5 mai 1695, enseigne de vaisseau. Il repassa en France le 1er mai 1698 et fut promu lieutenant de vaisseau le 9 novembre 1705.

En 1715, M. de L'Espinay commandait le vaisseau du roi la *Charente.*

Le 3 mars 1715, le Conseil de marine informait M. de L'Espinay qu'il l'avait proposé au régent pour le gouvernement de la Lousiane. Sa nomination est datée du 12 mars 1716. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 18 octobre 1716, avant de partir pour aller prendre possession de son gouvernement.

M. de L'Espinay décéda prématurément à la Martinique, le 3 janvier 1721.

M. de L'Espinay, gouverneur de la Louisiane, n'avait, croyons-nous, aucune parenté avec nos Couillard de Lespinay.

MARGUILLIERS D'AUTREFOIS VS MARGUILLIERS D'AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, dans nos paroisses rurales comme dans les paroisses des villes et cités, la charge de marguillier est très recherchée. Chacun veut s'asseoir *de travers* dans l'église, comme le faisait remarquer un spirituel curé qui avait eu à se plaindre de plusieurs de ses marguilliers. On sait que les élections de marguilliers donnent lieu, bien souvent, à des intrigues et à des cabales qui se terminent quelquefois devant les tribunaux. On ne peut élire, chaque année, plus d'un ou deux marguilliers, et, souvent, tous les habitants d'un village, d'un rang, d'un carrefour voudraient entrer dans le banc d'œuvre.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Sous l'ancien régime, dans la plupart des paroisses, on invoquait toutes les raisons imaginables pour refuser la charge de marguillier.

Dans certaines paroisses, de singulières coutumes avaient même, petit à petit, pris racine. On élisait un marguillier. S'il ne voulait pas accepter la charge, il payait une petite amende au profit de la Fabrique, puis on élisait immédiatement son successeur. Si celui-ci ne

tenait pas à entrer dans le banc d'œuvre, il payait à son tour l'amende convenue et on procédait alors à une troisième élection. On comprend qu'avec un pareil système les abus se glissèrent bien vite dans les élections de marguilliers.

C'est l'intendant Hocquart qui mit fin à cet abus par une ordonnance rendue le 23 juillet 1734. Cette ordonnance est à citer tout au long :

" Vu la Requeste à Nous présentée par le Sr François Richard, Prestre, faisant les fonctions curiales en la paroisse de St François-Xavier, Seigneurie de Batiscan, contenant qu'ayant esté chargé par M. le Coadjuteur de la d. paroisse en 1731, il auroit trouvé dans l'Élection qui se fait tous les ans d'un nouveau Marguillier, le premier janvier, un usage qui subsiste depuis grand nombre d'années auquel yl a crû pouvoir se conformer à l'exemple de ses prédécesseurs. Cet usage consiste en ce que celuy qui est nommé marguillier à la pluralité des voix s'en fait décharger en donnant à la dite fabrique une pistole, ce qui est encore arrivé lors de la dernière Élection qui s'est faite au premier Janvier de la présente année, où les nommez Joseph St Marc Maisonville, Nicolas l'Escuyer St Marc d. Guillet, Jean Châteauneuf, Baptiste Marchand et Jean Moreau se sont fait exempter de la d. charge de marguillier en promettant publiquement de

payer chacun dans le cours de cette année une pistole au sr François Duclos d. Carignan, Marguillier en charge, ce qui a la vérité fait un petit revenû à la d. fabrique qui en a un extrême besoin, tous les fonds ayant été employéz aux réparations de l'Eglise l'an passé, mais en même temps est un abus bien préjudiciable aux intérests de la de. fabrique puisque si cet abus continuoit elle se trouveroit manquer de Marguilliers, et, par conséquent, de personnes qui veillassent au recouvrement des deniers errants qui luy seroient dus par les Particuliers de la d. paroisse. Cependant le suppliant ayant convoqué une nouvelle assemblée le onze avril dernier pour procéder à l'Election et nomination d'un nouveau marguillier le nommé Antoine Trottier auroit esté eslu second marguillier à la pluralité des voix et aussitost son élection faite auroit fait refus d'accepter la d. charge sans se soumettre à donner les dix livres accoutumez à la d. fabrique comme les autres dénommez cy-dessus ; et comme il est également important que ny lun ny l'autre des d. abus ne subsiste rien n'estant plus préjudiciable aux intérêts de la d. fabrique le suppliant nous auroit requis qu'il nous plust ordonner que le d. Trottier restera et demeurera marguillier, comme aussy que les d. Joseph St Marc d. Guillet, Jean Châteauneuf, Baptiste Marchand et Jean Moreau payeront incessamment au sr François Duclos d. Carignan, mar-

guillier en charge, les dix livres que chacun d'eux s'est soumis de payer en veue d'estre exempter de la d. charge, et pour la suite d'ordonner que la d. exemption n'aura plus lieu.

" Nous après avoir communiqué la d. requeste au sr Chartier de Lotbinière, archidiacre de l'Eglise de Québec, et vu son avis par écrit en date du vingt avril dernier, ordonnons, que le d. Antoine Trottier restera et demeurera second marguillier, et sera tenu d'exercer la d. charge comme ayant esté juridiquement eslu en l'assemblée du 11 avril dernier et que les d. Joseph St Marc, Maisonville,Nicolas Lescuyer, St Marc d. Guillet, Jean Châteauneuf, Baptiste Marchand, et Jean Moreau payeront incessamment au sr François Duclos dit Carignan, marguillier en charge, les dix livres que chacun d'eux s'est obligé de payer pour estre exemptez de la d. charge et ce pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, et estant nécessaire de remédier à l'abus qui s'est glissé dans la d. paroisse de permettre aux marguilliers élus de s'exempter de cette charge moyennant une rétribution d'une pistole à la fabrique Nous ordonnons que dans la suite aucun des habitants dud. lieu qui seront eslu marguilliers de la d. Eglise ne pouront ny refuser les d. charges ny prétendre s'en exempter quelque somme qu'yls puissent pour cet effet donner à la fabrique, et sera la présente ordonnance lue et publiée en la manière accoutumée."

L'ordonnance de M. Hocquart mit fin, du moins pour un temps, à ce singulier marchandage qui se pratiquait non seulement à Batiscan mais dans bien d'autres paroisses de la Nouvelle-France.

LE COQ DU CLOCHER DE NOS EGLISES DE CAMPAGNE

La plupart de nos églises de campagne ont un coq gaulois au sommet de leur clocher. Cette coutume de placer ainsi un coq sur les clochers a-t-elle pris naissance au pays ou nous vient-elle de France ? Pourquoi met-on un coq au faîte du clocher de l'église paroissiale ?

Il y avait déjà plusieurs siècles qu'on perchait des coqs au sommet des clochers des églises lorsque Cartier révéla à la France l'existence de notre beau pays. Cette coutume n'a donc pas pris naissance ici. La France, de qui nous la tenons, l'avait elle-même empruntée d'un autre pays car dès le dixième siècle on cite des exemples de coqs placés au sommet des clochers.

Sans doute, en France et en Canada, ce sont des coqs gaulois qui ornent les cloches mais mais il ne faut pas oublier qu'on voit de ces coqs girouettes sur les vieilles églises catholiques de

la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Espagne, etc

Le coq placé au faîte du clocher de l'église est l'emblême du prédicateur. Car le coq, toujours vigilant, même au milieu de la nuit, prédit l'approche du jour, s'excite d'abord lui-même à chanter en battant des ailes.

" Il y a un sens mystérieux dans toutes ces particularités, fait remarquer le savant abbé Bourassé.

"La nuit c'est le monde; ceux qui dorment sont les enfants de ce monde qui s'assoupissent dans leurs péchés. Le coq, c'est le prédicateur qui prêche avec hardiesse et excite les endormis à se défaire des œuvres de ténèbres en s'écriant : Malheur à ceux qui dorment ! Réveillez-vous, vous qui dormez ! Ils annoncent encore l'approche du jour, lorsqu'ils parlent du jour du jugement et de la gloire qui sera révélée.

" Semblables à des messagers prudents, ils commencent par s'arracher eux-mêmes au sommeil du péché par la mortification de leur corps, avant d'avertir et de réveiller les autres. Aussi, l'apôtre dit : " Je châtie mon corps, et le réduis en servitudes." De même que la girouette fait face au vent, ces prédications vont courageusement à la rencontre des âmes rebelles, armés de menaces et d'arguments, de peur qu'on ne leur reproche d'avoir abandonné les brebis et de s'être enfuis lorsque le loup arrive. A

l'époque même où on n'élevait pas encore le clocher, le coq avait la même signification." (1)

LES DEUX CAPITAINES DE SAINT-MARTIN

Nous avons eu deux capitaines de Saint-Martin dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada sous le régime français.

Le premier, Joseph-Alexandre de l'Estringuan de Saint-Martin, était né vers 1660 à Saint-Benoit-Fleury sur la Loire, du mariage de Nicolas de l'Estringuan, écuyer, sieur de Saint-Martin, et de dame Anne Jacquier.

Les pièces officielles du temps désignent M. de Saint-Martin quelquefois sous le nom de Saint-Martin Viabon, d'autres fois sous le nom de sieur de l'Estringuan et le plus souvent sous le nom de sieur de Saint-Martin.

Laffilard nous donne les dates des promotions de M. de Saint-Martin comme suit :

Garde-marine à Rochefort, le 1er mars

---

(1) **Symbolisme des églises, p. 281.**

1684 ; lieutenant réformé en Canada, en juillet 1684 ; lieutenant en pied, le 1er mars 1688 ; capitaine réformé en 1691 ; confirmé, le 1er mars 1693 ; enseigne de vaisseau le 5 mai 1695 ; capitaine dans les troupes du détachement de la marine, le 12 mai 1697.

En 1717, M. de Saint-Martin demandait la charge de commandant des troupes, vacante par la mort du marquis d'Aloigny. Il faisait valoir qu'il était le plus ancien capitaine des troupes du détachement de la marine, qu'il avait fait la campagne d'Alger et qu'il avait été fait garde-marine en 1684.

Le gouverneur de Vaudreuil se prononça contre lui. Il déclara qu'il n'avait pas les capacités voulues pour exercer un commandement ni pour tenir un emploi dans l'état-major.

En octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil, dans son rapport au ministre sur les officiers des troupes du détachement de la marine, disait de M. de Saint-Martin :

" Le sieur de Saint-Martin, âgé de 65 ans. Il n'a aucune mauvaise qualité (sic) ; il a une bonne conduite, et est plus propre à servir dans une place qu'à marcher en campagne."

En cette même année 1722, M. de Saint-Martin recevait la croix de Saint-Louis.

Le capitaine de Saint-Martin dut mourir peu après puisque Laffilard nous apprend que son successeur prit le commandement de sa compagnie le 15 mars 1723.

M. de Saint-Martin avait épousé à Montréal, le 1er septembre 1694, Madeleine-Louise Juchereau de Saint-Denys, fille du seigneur de Beauport.

Ils eurent une fille, Marie-Anne-Josette de l'Estringuan de Saint-Martin, qui se maria *à la gaumine,* dans l'église de Beauport, le 7 janvier 1711, avec Louis de Montéléon, officier dans les troupes du détachement de la marine. Ce mariage occasionna deux longs procès, l'un devant l'officialité de Québec et l'autre devant les autorités civiles. Les choses finirent par s'arranger, cependant, et le mariage de Montéléon-Saint-Martin fut *refait* devant l'autorité compétente. La chronique scandaleuse du pays s'était toutefois délectée de toute cette affaire pendant plusieurs mois.

Nous n'avons aucun renseignement sur Jean-Jacques Gorge, sieur de Saint-Martin, avant 1750.

En 1750, MM. Dumas et D'Eyma ayant été promus capitaines, leurs lieutenances furent données à MM. de LaRoche-Vernay et de Saint-Martin. C'est là la première mention de M. de Saint-Martin dans nos archives.

Le 18 octobre 1751, M. de Saint-Martin épousait, aux Trois-Rivières, Gabrielle LeGardeur de Croisille, fille de Charles LeGardeur de Croisille.

Son acte de mariage nous apprend qu'il était originaire de Vienne, en Dauphiné, et

fils de Jean-Baptiste Gorge de Saint-Martin et de Gabrielle Flaseur.

En 1756, M. de Saint-Martin servait dans les environs de Carillon sous les ordres de M. de Lévis. Celui-ci, dans ses lettres au gouverneur de Vaudreuil, au marquis de Montcalm et aux autres chefs de l'armée, semble porter beaucoup de considération à M. de Saint-Martin.

L'année suivante, à la promotion du 1er mai 1757, M. de Saint-Martin recevait le commandement d'une compagnie.

M. de Saint-Martin, en cette même année 1757, fit partie de l'expédition de M. de Rigaud de Vaudreuil contre le fort George. Il commandait la première division de l'armée et rendit de grands services à son chef.

Dans les combats qui précédèrent immédiatement la bataille des Plaines d'Abraham, M. de Saint-Martin eut des commandements très importants. On avait confiance dans la bravoure, la capacité et la prudence de cet excellent officier.

A la fin de l'été de 1759, M. de Saint-Martin eut avis que le roi, sur la recommandation du marquis de Montcalm, venait de le créer chevalier de Saint-Louis.

On sait que le fatal matin du 13 septembre 1759, l'armée de Wolfe put se déployer sur les Plaines d'Abraham, grâce à la faiblesse du poste du Foulon commandé par le trop fameux

Vergor. Le poste français en cet endroit aurait dû compter au moins cent hommes. Il en avait tout au plus une trentaine, Vergor ayant permis aux autres, miliciens de Lorette, d'aller travailler à leurs récoltes. Or, Vergor avait relevé à ce poste le capitaine de Saint-Martin. A quoi tient le succès d'une bataille ? Si M. de Saint-Martin avait eu encore le commandement du poste du Foulon le 13 septembre 1759, il est certain qu'il n'aurait pas permis un tel manquement à la discipline. Il n'aurait pas, non plus, été surpris, dans son lit comme le fut l'inepte Vergor. Enfin, on a le droit de supposer qu'il aurait culbuté l'avant-garde de l'armée de Wolfe en bas de la falaise et Québec aurait été sauvé.

Dans l'hiver de 1759-1760, le capitaine de Saint-Martin fut mis à la tête d'un important détachement dont la tâche était de tenir en alerte les troupes anglaises qui hivernaient à la Pointe-de-Lévis.

Dans le *Journal des campagnes du chevalier de Lévis,* on trouve des précisions assez intéressantes sur les allées et venues de M. de Saint-Martin pendant ce rude hiver :

" Au commencement de février, y lit-on, la rivière ayant pris vis-à-vis de Québec, les ennemis marchèrent en force sur le sieur de Saint-Martin, qui fusilla pendant quelque temps, mais, cédant au nombre, se retira au travers des bois et passa la rivière du Saut de

la Chaudière, ayant perdu une quinzaine d'hommes et un officier qui avait été pris. Le sieur Dumas, qui commandait sur cette frontière, fit marcher du monde vers cette partie pour la soutenir, mais après l'avoir renforcée, il laissa le sieur de Saint-Martin sur les bords de cette rivière pour la défendre. Les ennemis ayant envoyé, peu de jours après, un détachement d'environ cinquante hommes pour le reconnaître, il en eut avis, passa la rivière, s'embusqua et les attaqua ; il en tua beaucoup, fit quelques prisonniers et dispersa le reste.

" L'expédition qui devait se faire pour tirer des vivres d'au-dessous de Québec, ne put pas avoir lieu à cause de la grande gelée et que les moulins n'allaient pas. Les ennemis se retirèrent, après avoir été suivis par le détachement de M. de Saint-Martin, et laissèrent un poste à l'église de la paroisse de la Pointe-de-Lévis. On crut qu'il était possible de les chasser de ce poste ; on voulut retenter de nouveau. M. de Bourlamaque devait se porter sur cette frontière. On fit marcher du monde du gouvernement des Trois-Rivières. Il devait faciliter cette expédition par des mouvements qu'il devait faire aux environs de la place. Mais M. Dumas, dès que le monde fut rassemblé, forma un détachement plus fort au sieur Saint-Martin et l'envoya se poster à la portée de la ville pour leur ôter la communication avec le poste qu'ils avaient à l'église de la Pointe-de-

Lévis. Les ennemis firent une sortie considérable ; son détachement regagna le bois et la dite rivière. Il eut quelques traineurs pris. M. de Bourlamaque arriva dans ce temps, et repartit peu de jours après pour Montréal, voyant l'impossibilité qu'il y avait de rien entreprendre sur les postes des ennemis. Après cette expédition, les ennemis brûlèrent une trentaine de maisons à la Pointe-de-Lévis et cinq ou six à Sainte-Foi." (1)

M. de Saint-Martin fut blessé mortellement à la bataille de Sainte-Foy le 28 avril 1760, et décéda à l'Hôpital-Général de Québec, le 8 mai suivant.

L'acte de sépulture de M. de Saint-Martin conservé à l'Hôpital-Général de Québec dit :

" L'an mil sept cent soixante, le neuf mai, a été inhumé dans le cimetière de cet hôpital, le corps de Mr de Saint-Martin, capitaine des troupes de la colonie, servant en qualité de capitaine des grenadiers au siège de Québec où il a reçu un coup de feu dont il est décédé hier muni des sacrements de l'église ; en foy de quoy j'ay signé,—Rigauville, ptre, chane."

---

(1) **Journal des campagnes du chevalier de Lévis, p. 239.**

LES PRISONNIERS DE LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

Nous trouvons très peu de renseignements sur les prisonniers faits à la bataille des Plaines d'Abraham, tant du côté anglais que français, dans les diverses relations de cette rencontre qui scella le sort de la puissance française dans l'Amérique du Nord.

Garneau, rapportant l'issue de la bataille des Plaines d'Abraham, écrit :

" Telle fut cette première bataille d'Abraham, qui décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe. La perte des Français dans cette journée désastreuse fut considérable ; elle se monta à mille hommes environ, *y compris deux cent cinquante prisonniers,* qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés. Trois officiers généraux moururent de leurs blessures. La perte des Anglais s'éleva à un peu moins de sept cents hommes, parmi lesquels se trouvaient le général en chef et les principaux officiers de l'armée." (1)

M. A.-G. Doughty, qui a lu et compulsé avec soin toutes les relations anglaises du siège de Québec et de la bataille des Plaines

(1) **Histoire du Canada, vol. II, p. 341.**

d'Abraham, porte le nombre des prisonniers français à trois cent quarante-trois, soit treize officiers et trois cent trente hommes :

" The boats that brought artillery and supplies from the ships did not all return empty. The British had taken thirteen French officers and three hundred and thirty men prisoners, and these were sent on board the vessels of the fleet." (1)

Comme la bataille des Plaines d'Abraham ne termina pas la guerre, il est certain que les prisonniers qui tombèrent aux mains des Anglais dans la journée désastreuse du 13 septembre 1759, ne furent pas remis en liberté immédiatement. Ils ne furent pas, non plus, incarcérés à Québec.

Quel fut donc le sort des prisonniers des Plaines d'Abraham ?

C'est par un *témoignage de liberté* trouvé dans les archives de l'archevêché de Québec par Mgr Cyprien Tanguay que nous connaissons l'odyssée des prisonniers de la bataille des plaines d'Abraham.

En 1764, Catherine Boucher, veuve supposée de Alexis Gagné dit Bellavance, un des disparus de la bataille des Plaines d'Abraham, voulant convoler en secondes noces, s'adressa aux anciens compagnons

---

(1) The siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham, vol. III, p. 244.

d'armes de son mari pour connaître son sort après la bataille.

Alexis Dumontier, de Saint-Thomas de Montmagny, donna l'attestation suivante :

Nous Alexis Dumontier, demeurant à la Pointe-à-Lacaille (Saint-Thomas), certifions en notre âme et conscience, ce qui suit :

" 1o Qu'après avoir été faits prisonniers à Québec, le 13 septembre 1759, avec quantité d'autres Canadiens, nous avons été mis dans un transport tous ensemble quelques jours, et qu'après, nous avons été divisés pour être remis dans d'autres bâtiments.

" 2o Que tous les Canadiens prisonniers ont été passés en revue deux ou trois fois devant que de passer en Angleterre, et qu'après les dites revues ils ont été tous embarqués sur des vaisseaux de guerre et conduits à Plimouth.

" 3o Qu'étant arrivés à Plimouth, on nous a fait tous débarquer et conduire en prison où nous sommes restés quatre mois, et après les dits quatre mois, nous avons été conduits à Dieppe, port de France.

" Qu'étant arrivé à Dieppe avec tous les prisonniers, Mr. Lacolombière-Lacorne m'a chargé de faire une liste de tous les prisonniers Canadiens, que j'ai faite très exactement, sans en omettre aucun.

" 5o Que Alexis Gagné dit Bellavance, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, mon parent, n'a point paru parmi les prison-

niers, dans les revues qui ont été faites en Canada, devant que d'embarquer sur les vaisseaux pour aller à Plimouth, ni en arrivant à Plimouth,ni à Dieppe,quand Mr.Lacolombière-Lacorne a fait faire la liste de tous les prisonniers Canadiens, ce qui est une preuve qu'il est mort dans le combat, comme je le pense.

" En foy de quoy j'ai signé le vingt-trois février, mil sept cent soixante et quatre.

" Alexis Dumontier (1).

LES FAMILLES DE NOS GOUVERNEURS FRANÇAIS

Quels sont les gouverneurs français qui ont amené leur famille au pays ?

Deux ans après la fondation de Québec, le 30 décembre 1610, Champlain avait épousé à Paris Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi. Elle était calviniste comme toute sa famille. C'est M. de Monts, calviniste lui-même, qui avait poussé Champlain à contracter ce mariage disproportionné d'âge. Le fondateur de Québec avait alors quarante ans sonnés et Hélène Boullé

(1) **A travers les registres, p. 185.**

n'avait pas encore atteint sa douzième année. Comme la jeune femme n'était pas encore nubile, en vertu des conventions matrimoniales, les époux ne devaient vivre ensemble qu'au bout de deux ans.

Ce ne fut que dix ans après son mariage, en 1620, que Champlain amena sa femme à Québec. Dans l'intervalle, madame de Champlain s'était convertie au catholicisme. Elle resta dans la Nouvelle-France jusqu'en 1624. Il n'y avait alors à Québec que quatre ou cinq personnes du sexe et on comprend qu'une jeune femme qui avait été élevée à Paris devait s'ennuyer à mourir dans une petite bourgade comme était alors la future capitale de la Nouvelle-France.

Madame de Champlain consacrait à peu près tout son temps à l'étude de la langue algonquine. Elle s'occupait aussi de catéchiser les petits sauvages.

Dans ses courses à travers la forêt qui entourait l'habitation de Québec, madame de Champlain portait ordinairement à sa ceinture un petit miroir à toilette, ainsi que le voulait la mode du temps. Les Sauvages prenaient plaisir à regarder leur figure basanée se réfléchir dans la glace magique et ils disaient naïvement : " Une femme aussi jolie, qui guérit nos maladies, et qui nous aime jusqu'à porter notre image près de son cœur, doit être plus qu'une créature humaine." Elle devint presque

un dieu aux yeux reconnaissants des pauvres Sauvages et ils étaient portés à lui vouer une espèce de culte.

L'ennui, la peur des Iroquois, les privations dûrent engager madame de Champlain à retourner en France.

Dix ans après la mort de son mari, le 7 novembre 1645, madame de Champlain entra dans un monastère d'Ursulines à Paris, d'abord comme bienfaitrice puis comme novice sous le nom de sœur Hélène de Saint-Augustin. En 1648, elle fondait le monastère des Ursulines de Meaux. Elle mourut en odeur de sainteté dans ce couvent le 20 décembre 1654, à l'âge de cinquante-six ans.

C'est dans la nuit du 15 juin 1636 que le vaisseau qui portait Charles Huault de Montmagny, successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, entra en rade de Québec. Le nouveau gouverneur avait amené avec lui son lieutenant, Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle, son secrétaire, Martial Piraube, et trois officiers militaires, MM. de Saint-Jean, de Malepart et de Maupertuis.

" Quel étonnement à ces peuples, dit naïvement le Père LeJeune, dans la *Relation* de 1636, de voir cette leste noblesse, tant d'écarlates, tant de personnes bien faites !"

M. de Montmagny montra dès sa descente du vaisseau quel homme il était. En s'engageant dans la côte La Montagne, il aperçut la grande

croix de bois du petit cimetière de Québec alors situé dans le flanc de la montagne. " Voici, dit-il,la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image." Il se jeta aussitôt à genoux dans le sentier abrupt. Sa suite et tous les citoyens de Québec qui étaient venus le saluer en firent autant.

Le gouverneur de Montmagny était chevalier de l'ordre de Malte. Il n'était donc pas marié puisque les dignitaires de l'ordre de Malte s'engageaient par vœu au célibat.

M. de Montmagny qui vécut ici de 1636 à 1648 sut gagner l'estime et l'affection de tous. Les Jésuites en font les plus grands éloges dans leurs *Relations*.

Louis d'Ailleboust de Coulonge, qui devait être le troisième gouverneur de la Nouvelle-France, était passé ici en 1643, avec sa femme, Marie-Barbe de Boulogne, et sa belle-sœur, Philippe-Gertrude de Boulogne. Il se proposait de collaborer à l'œuvre de Montréal.

En 1647, M. d'Ailleboust de Coulonge passait en France, chargé par les habitants du Canada de demander au roi certaines modifications à son arrêt du 27 mars 1647. Pendant qu'il était en France, le 2 mars 1648, il fut nommé, sur la recommandation de la Compagnie des Cent-Associés, pour succéder à M. de Montmagny au gouvernement de la Nouvelle-France.

M. d'Ailleboust de Coulonge fut de retour

à Québec, le 20 août 1648 et prit immédiatement possession de son gouvernement qu'il garda jusqu'en octobre 1651.

De 1651 à 1658, M. d'Ailleboust de Coulonge résida à Québec sur sa terre de Coulonge. Il mourut à Montréal le 31 mai 1660.

Marie-Barbe de Boulogne, veuve de M. d'Ailleboust de Coulonge, vécut quelque temps à Montréal, puis en 1663 entra au noviciat des Ursulines de Québec. Elle en sortit bientôt. En 1670, elle se donna à l'Hôtel-Dieu où elle décéda le 7 juin 1685.

Nous lisons dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la mère Juchereau de Saint-Ignace :

" Barbe de Boulogne était une âme prévenue de la grâce dès le berceau ; elle ne se maria que par le conseil de son confesseur, et à condition que M. d'Ailleboust, qu'elle épousa, lui laisserait garder inviolablement le vœu de virginité qu'elle avait fait dès son enfance. Ce confesseur était un Jésuite, grand serviteur de Dieu, qui apparemment n'agissait pas en cela sans l'avoir consulté. Il dit à M. d'Ailleboust en lui montrant sa future épouse : " Voici une Vierge que Dieu vons confie pour en être le gardien ; si vous oubliez la promesse que vous lui faites, et que vous ayez la hardiesse de donner quelque atteinte à sa pureté, Dieu vous châtiera terriblement." Ces paroles menaçantes

confirmèrent M. d'Ailleboust dans la résolution où il était de vivre en continence.

" Cependant après quelques années, il fit de grandes peines à son épouse, au sujet de son vœu qu'il voulait rompre ; mais sa patience, son courage la firent triompher. Son époux rentra dans les sentiments de fidélité dont il voulait s'écarter ; de sorte que, après cette attaque, qui fut longue, il la laissa paisible, et mourut fort chrétiennement en Canada, où il avait été gouverneur."

Quoi qu'il en soit du vœu de virginité, il est établi que Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boulogne n'eurent pas d'enfants. (1)

On dit que la veuve du gouverneur d'Ailleboust de Coulonge refusa les propositions de mariage du gouverneur de Courcelles et de l'intendant Talon.

Le 14 octobre 1651, M. Jean de Lauzon débarquait à Québec, avec deux de ses fils, Jean de Lauzon et Louis de Lauzon de la Cetière. Un autre fils de M. de Lauzon, Charles de Lauzon de Charny, vint le rejoindre à Québec le 1er juillet 1652. Lors de son arrivée dans la Nouvelle-France, le gouverneur de Lauzon était veuf déjà depuis quelques années. Sa femme, Marie Gaudard, a laissé son nom au fief de Gaudarville.

Les trois fils de M. de Lauzon se marièrent

---

(1) Aegidius Fauteux, La famille d'Ailleboust, p. 23.

dans la Nouvelle-France. Charles de Lauzon de Charny devenu veuf, passa en France, se fit recevoir prêtre et revint dans la Nouvelle-France avec Mgr de Laval. Jean de Lauzon fut tué par les Iroquois le 22 juin 1661.

Le gouverneur de Lauzon était repassé en France dans l'été de 1656.

Dans son célèbre *Mémoire,* M. Aubert de la Chesnaye raconte que M. de Lauzon s'était rendu impopulaire auprès des colons de Québec qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité. M. Faillon, de son côté, accuse M. de Lauzon d'avoir favorisé ses fils et leurs parents au détriment de bien des personnes méritantes. Il est bien difficile de démêler la vérité sur l'administration de M. de Lauzon car sa correspondance avec les ministres, qui aurait jeté tant de lumière sur tous ces faits, a été perdue.

Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, le 26 janvier 1657, arriva à Québec le 11 juillet 1658. Jeune encore,—il avait à peine trente ans—sa grande sagesse et ses mœurs sévères l'avaient fait remarquer du président Lamoignon qui le recommanda au roi pour remplacer M. de Lauzon.

M. d'Argenson n'était pas marié.

Le gouverneur d'Argenson repartit pour la France le 19 septembre 1661.

Le baron Pierre Du Bois d'Avaugour, successeur de M. d'Argenson, était, lui aussi, célibataire. Arrivé ici, le 31 août 1661, il repartit pour la France à l'automne de 1663.

Le vieux loup de mer Nicolas Gargot s'exprime en termes excellents sur M. d'Avaugour qui était brave, franc et loyal mais d'une opiniâtreté telle que son séjour dans la Nouvelle-France fut peu agréable pour lui et tous ceux qui le rencontrèrent.

" L'année suivante, qui fut 1663, dit Gargot, on obligea encore Gargot de faire le même voyage, et avec les mêmes vaisseaux et semblables voitures. Aussi le succès en fut fort approchant du précédent. Il passa dans son vaisseau l'évêque de Pétrée et le sieur de Mésy, homme de peu de conduite. Ce dernier y allait être gouverneur en la place du sage et vertueux M. Dubois d'Avaugour, que quelqu'un a nommé avec justice le Du Terrail du temps. Ce brave gentilhomme, quoiqu'il eût lieu de se plaindre contre plusieurs personnes du Canada, néanmoins étant de retour en France, se contenta de rendre raison au Roi de son administration, sans blâmer personne ; et ayant obtenu son congé de Sa Majesté il fut en Allemagne trouver M. l'électeur de Mayence, son bon ami, qui le mena dans l'armée qui allait en Hongrie. Là il fut choisi pour défendre le

fort de Serin, où il est mort glorieusement en combattant contre les infidèles." (1)

Le chevalier Charles-Augustin de Mésy, successeur de M. d'Avaugour au gouvernement de la Nouvelle-France, arriva à Québec le 16 septembre 1663.

Son administration fut loin d'être heureuse.

M. de Mésy décéda au château Saint-Louis, le 7 mai 1665.

Comme ses deux prédécesseurs immédiats, M. de Mésy n'était pas marié.

Daniel de Rémy de Courcelles arriva à Québec au mois de septembre 1665, en même temps que l'intendant Talon.

M. de Courcelles n'avait pas été marié ou il était veuf puisque, pendant son séjour dans la colonie, la veuve du gouverneur d'Ailleboust refusa ses propositions de mariage.

Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, fut gouverneur de la Nouvelle-France à deux reprises, de 1672 à 1682, puis de 1689 à sa mort (1698).

Frontenac avait épousé le 28 octobre 1648, Anne de la Grange, fille d'un maître des requêtes. De ce mariage naquit un fils, François-Louis de Frontenac, qui fut tué à la tête de son régiment pendant qu'il était au service de l'évêque de Munster, allié de la France.

---

(1) Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté dans la marine.

Madame de Frontenac ne vint jamais au Canada.

Quand la nouvelle de la mort du comte de Frontenac parvint en France, Saint-Simon mentionna le fait en disant que c'était un homme d'esprit fort du monde et parfaitement ruiné. " Sa femme avait été belle et galante extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son amie, mademoiselle d'Outrelaise,étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation ; on les appelait les *divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne vivaient pas aisément ensemble, aussi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel, auprès d'une divine."

Madame de Frontenac mourut en 1707, neuf ans après son mari. Saint-Simon note la mort de la grande dame en ces termes :

" Mourut aussi madame de Frontenac dans un bel appartement que le feu duc de Lude qui était fort galant lui avait donné à l'Arsenal étant grand maître de l'Artillerie. Elle avait été belle et ne l'avait pas ignoré. Elle et madame d'Outrelaise donnaient le ton à la ville et à la cour ; elles exigeaient l'encens comme décors ; et ce fut toute leur vie à qui leur en prodiguerait. Madame de Frontenac était fort vieille et voyait encore chez elle force bonne compagnie." (1)

---

(1) T.-P. Bédard, La comtesse de Frontenac, p. 63.

Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France de 1682 à 1684, avait épousé le 20 septembre 1645 Marie Mandat, fille de Galiot Mandat, sieur Aigrefoin, maître des comptes, et de Marguerite LeRebours.

M. de la Barre amena à Québec sa femme et ses enfants. S'il faut en croire l'intendant de Meulles, le gouverneur faisait les choses à la bonne franquette. Il assemblait le Conseil Souverain dans son antichambre. Ce docte corps était obligé de délibérer parmi les allées et venues des domestiques, au milieu du bruit des gardes réunis dans une salle voisine. " Le gouverneur tient l'audience, écrivait M. de Meulles au ministre en 1684, tout l'hiver au coin de son feu, où sa femme, ses enfants et ses domestiques sont continuellement." (1)

M. de la Barre fut rappelé par le roi à cause de sa campagne désastreuse contre les Iroquois et il s'embarqua pour la France à l'automne de 1684. Il mourut à Paris en 1688, et sa femme le suivit dans la tombe l'année suivante.

Le gouverneur de la Barre laissa un fils qui dissipa une fortune de plus de 40,000 livres de rente.

C'est le 1er août 1685 que Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, débarqua à

---

(2) Archives du Canada, Correspondance générale.

Québec pour prendre possession de son gouvernement. Le Conseil Souverain, réuni le 3 août pour l'enregistrement de ses provisions, députa deux de ses membres, Villeray et Vitré, pour aller saluer madame la générale, " et lui témoigner la joie de la Compagnie, de ce qu'elle eût bien voulu s'exposer aux dangers de la mer et donner au pays la satisfaction de posséder une personne de sa condition et de sa vertu."(1)

Mgr de Saint-Vallier rarement prodigue d'éloges ne peut taire son admiration pour la vie que menait madame de Denonville dans la Nouvelle-France :

" Elle est, écrivait-il, à la tête de toutes les bonnes œuvres, toujours la première aux messes de paroisse, aux processions, aux saluts, et à toutes les dévotions publiques, tantôt dans une église, tantôt dans une autre : elle a mis les actions de piété à la mode dans Québec, parmi les personnes de son sexe, qui se font honneur de la suivre partout, même dans les hôpitaux où elle sert les malades de ses propres mains et dans les maisons des pauvres honteux, qu'elle assiste selon leurs divers besoins en santé et en maladie ; elle les instruit, elle les console, elle panse leurs plaies, elle leur prépare des remèdes, elle fait leurs lits ; et tout cela d'une manière si aisée et si naturelle, qu'on voit bien qu'elle y est

(1) **Jugements du Conseil Souverain, vol. II, p. 1013.**

accoutumée, et qu'elle découvre par la pénétration de sa foi la personne de Jésus-Christ dans celle des misérables ; elle passe une partie de sa vie dans les monastères des filles, où on a cru lui devoir accorder une libre entrée, pour sa propre consolation et pour celle des religieuses qu'elle édifie beaucoup par sa conversation et par sa conduite ; le reste du temps se passe dans sa maison à élever sa famille et à travailler de ses mains, apprenant encore plus par son exemple que par ses paroles à toutes les personnes qui viennent lui rendre leurs devoirs, qu'une femme chrétienne, de quelque rang qu'elle puisse être, ne doit jamais demeurer inutile, et que dès qu'elle ne fait rien, elle est en état de faire beaucoup de mal." (1)

Le marquis et la marquise de Denonville avaient amené ici leur fille, Marie-Catherine. Ils la mirent au pensionnat des Ursulines de Québec.

Mademoiselle de Denonville conserva dans le monde la tendre piété dont elle avait fait preuve au pensionnat des Ursulines. De retour en France, elle entra chez les Carmélites de Chartres, où elle se rendit fort remarquable par la sainteté de sa vie.

Dans un mémoire anonyme daté de Québec le 30 octobre 1688 et intitulé " Relation

(1) **Etat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle-France, p. 82.**

des événements de la guerre et disposition des affaires du Canada ", on lit :

" Quant aux autres nouvelles particulières je ne les déduiray point icy, parce qu'elles me mèneraient trop loin, et qu'il y aurait des choses trop fortes pour de certaines personnes si je m'amusais à rapporter tout fidèlement.

" J'y adjouteray seulement un article sur lequel vous trouverez peut-être estrange que je ne dise rien, sçavoir si M. le gouverneur fait quelque commerce. Je vous diray que non, mais que madame la gouvernante qui est d'humeur à ne pas négliger l'occasion du profit, a fait, jusqu'à la fin de l'hyver dernier, tenir dans le château de Québec une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises, et trouvé moyen après cela de faire une loterie pour se défaire du rebut qui lui estait resté, et qui lui a plus produit que sa bonne marchandise.

" Pour ce qui est des intrigues de M. son mari, bien des gens disent qu'il profite de l'occasion, mais je n'en dis rien, n'avançant que les choses dont j'ai une parfaite connaissance. Ainsy, je ne dis cecy que sur le bruit commun ; mais pour le reste qui est ci-devant, je proteste de n'estre prévenu d'aucune passion, et que le seul intérêt du pays et la pure vérité des choses me font satisfaire votre curiosité."

Il ne faut pas attacher trop d'importance aux dires de cet anonyme. Sa haine contre le marquis de Denonville perce à toutes les pages

de son mémoire. Il est le seul d'ailleurs à attaquer la marquise de Denonville. Les témoignages de Mgr de Saint-Vallier et des annalistes des communautés religieuses de Québec doivent compter plus, nous semble-t-il, que celui de ce pamphlétaire anonyme.

La marquise de Denonville née Catherine Courtin décéda en son château de Denonville, le 18 mai 1710, à l'âge de 64 ans. Le marquis de Denonville la suivit dans la tombe, le 24 septembre de la même année, à l'âge de 72 ans.

Lorsque Louis-Hector de Callières fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France, le 20 avril 1699, il y avait déjà quinze ans qu'il servait ici en qualité de gouverneur de Montréal. M. de Callières décéda au château Saint-Louis, le 26 mai 1703, moins de trois ans après son installation comme gouverneur.

Par son testament reçu par le notaire Chambalon la veille de sa mort, on voit que M. de Callières n'était pas marié. Il demandait à être inhumé dans l'église des Récollets, mais ajoutait que " son cœur soit séparé de son corps et mis dans une boîte de plomb ou d'argent pour ensuite être déposé entre les mains des Révérends Pères Récollets pour être par eux gardé jusqu'à ce que Monsieur le marquis de Callières, frère du dit seigneur testateur, leur ait donné son avis sur son intention à cet égard."

Le marquis Philippe Rigaud de Vaudreuil,

successeur de M. de Callières, fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1703 à 1725. Il décéda au château Saint-Louis le 10 octobre 1725.

Le gouverneur de Vaudreuil avait épousé une Canadienne, Louise-Elisabeth de Joybert, née à Gemseck ,sur la rivière Saint-Jeau, le 18 août 1673. Elle avait reçu son instruction au couvent des Ursulines.

On sait que la marquise de Vaudreuil fut appelée en 1708 à la cour de France comme sous-gouvernante des enfants de France. Le navire qui devait la conduire en France, parti de Québec à l'automne de 1709, fut pris par les Anglais, mais le commandant du vaisseau ennemi fit débarquer madame de Vaudreuil au Havre.

" La marquise de Vaudreuil, dit M. Ernest Gagnon, se rendit immédiatement à Versailles, et fut accueillie avec bonté par madame de Maintenon, qui la présenta au roi. On lui confia aussitôt l'éducation du jeune duc d'Alençon, et le duc de Saint-Simon, qui n'était guère porté à flatter les gens, dit, dans ses *Mémoires*, qu'elle était bien au-dessus de son emploi...... Elle s'acquitta de sa tâche avec tant d'intelligence et de tact que le jeune prince, son élève étant mort, on la retint à la cour plusieurs années encore pour y élever les autres enfants du duc de Berry." (1)

(1) **Le fort et le château Saint-Louis, p. 119.**

La marquise de Vaudreuil, qui restait à la cour pour aider ses fils qui avaient besoin de la protection du roi, se décida en 1724 à repasser dans la Nouvelle-France. Le marquis de Vaudreuil décéda quelques mois après son retour, le 10 octobre 1725.

Comme quatre de ses fils faisaient leur service en France, et qu'une de ses filles y était mariée, la marquise de Vaudreuil repassa en France à l'automne de 1725, avec ses deux filles non mariées. Elle décéda à Paris en janvier 1740.

Charles de Beauharnois, chevalier de la Boische, qui fut le quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France, reçut le titre de marquis dans ses provisions de gouverneur qui furent signées par le roi le 11 janvier 1726. Il avait épousé, le 6 août 1716, Renée Pays, veuve en secondes noces de Pierre Hardouineau, seigneur de Laudianière.

C'est le 30 août 1726 que le marquis de Beauharnois débarqua à Québec.

M. de Beauharnois fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747, soit vingt et un ans.

" Sage, courageux et habile, dit M. l'abbé Ferland, ce gouverneur avait épousé une dame veuve déjà avancée en âge, dont il n'avait pas eu d'enfants." (1)

---

(1) **Cours d'histoire du Canada, vol. p.**

Ces lignes laissent entendre que la marquise de Beauharnois suivit son mari dans la Nouvelle-France. Nous croyons qu'elle était morte avant la nomination de M. de Beauharnois au gouvernement de la Nouvelle-France. Le 19 août 1726, le procès-verbal du Conseil Supérieur porte : " Sur ce que le procureur général du Roy a représenté que M. le marquis de Beauharnois pourvu par Sa Majesté de la charge de gouverneur et lieutenant général en ce pays, et M. Dupuy, commis et député, intendant, étant attendus de jour à autre, il convient de faire à chacun d'eux une députation pour les complimenter de la part du Conseil sur telle heureuse arrivée en cette ville........" Si la marquise de Beauharnois avait accompagné son mari ici, le Conseil Supérieur n'aurait pas manqué de lui offrir ses hommages comme il l'avait fait pour toutes les autres nobles dames qui passèrent au Canada avec leurs maris nommés au gouvernement du pays. De plus, au mois d'octobre 1730, de grandes fêtes eurent lieu à Québec à l'occasion de la naissance du Dauphin. La relation officielle très détaillée de ces fêtes ne dit pas un mot de la marquise de Beauharnois. Nous sommes donc en droit de croire que le gouverneur de Beauharnois était déjà veuf lors de son arrivée à Québec, en août 1726.

Le marquis de Beauharnois décéda à Paris le 12 juin 1749, deux ans après son retour en

France. Il était le grand-oncle d'Alexandre de Beauharnais, qui fut le premier mari de Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint impératrice des Français et que Napoléon 1er répudia pour épouser Marie-Louise d'Autriche.

Nommé au gouvernement de la Nouvelle-France, le 15 mars 1746, le marquis Jacques-Pierre de Taffanel de la Jonquière, s'était embarqué le 22 juin 1746 sur le *Northumberland,* qui faisait partie de la flotte du duc d'Anville. On sait le triste sort de cette escadre que M. de la Jonquière fut obligé de ramener en France sans avoir accompli sa mission. Le nouveau gouverneur se rembarqua l'année suivante pour venir prendre son poste. Mais cette fois il tomba aux mains des Anglais qui le gardèrent prisonnier en Angleterre.

Le 10 juin 1747, Roland-Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, était nommé pour remplacer temporairement M. de la Jonquière au gouvernement de la Nouvelle-France. Le marquis de la Galissonnière arriva à Québec le 19 septembre 1747. Si M. de la Galissonnière était marié, sa femme ne le suivit pas dans la Nouvelle-France.

Le savant suédois Peter Kalm, qui visita la Nouvelle-France pendant l'administration de M. de la Galissonnière, a tracé le portrait suivant de ce gouverneur :

" Le marquis de la Galissonnière, âgé d'environ cinquante ans, est un homme de

petite stature, à la taille un peu déformée, et d'un extérieur agréable ; son savoir est vraiment étonnant et s'étend à toutes les branches de la science, surtout à l'histoire naturelle,dans laquelle il est si bien versé que, lorsqu'il commença à discourir sur cette matière, je crus entendre un autre Linné. M'entretenant avec lui de l'utilité de l'histoire naturelle, de la meilleure méthode à suivre pour l'apprendre et l'employer ensuite à améliorer l'état d'un pays, je fus étonné de le voir tirer ses raisons de la politique, aussi bien que de la philosophie, des mathématiques et d'autres sciences. Je confesse que mes conversations avec ce gentilhomme m'ont été très instructives et que j'en ai toujours tiré beaucoup de notions utiles." (1)

Le marquis de la Galissonnière quitta Québec, le 24 septembre 1749, regretté de tous. On a dit qu'il était bossu. Au témoignage de Kalm, il n'était pas bossu mais avait simplement la taille un peu déformée. A tout événement, si le marquis de la Galissonnière était bossu, il n'était certainement pas manchot. Dans sa rencontre du 20 mai 1756, avec l'amiral anglais Byng, il lui fit voir trente-six chandelles. L'escadre commandée par M. de la Galissonnière était composée de douze vaisseaux et de cinq frégates. L'escadre anglaise était forte de treize vaisseaux et de cinq

(1) **Mémoires de la Société Historique de Montréal.**

frégates. L'amiral Byng paya sa défaite de sa tête. Une cour martiale le condamna à mort et il fut fusillé à bord de son propre vaisseau. Le marquis de la Galissonnière mourut à Nemours, le 26 octobre 1756, cinq mois après son éclatante victoire. On dit qu'il fut surpris par la mort au moment où il se rendait à Fontainebleau pour recevoir le bâton de maréchal de France des mains de Louis XV.

En 1749, le marquis de la Jonquière passa enfin au Canada pour prendre le gouvernement de la colonie que le roi lui avait donné le 15 mars 1746. Il débarqua à Québec le 15 août.

Kalm assista à la réception solennelle qui fut faite au gouverneur de la Jonquière et il nous en donne le récit suivant :

" Vers huit heures, les principaux habitants de la ville se sont assemblés dans la maison de M. de Vaudreuil, qui vient d'être nommé gouverneur des Trois-Rivières et dont le père a été gouverneur-général du Canada. Sa maison est dans la basse ville. M. le marquis de la Galissonnière, gouverneur-général jusqu'à ce jour, et qui partira pour la France à la première occasion, y vint pareillement, accompagné de tous les officiers publics. Je fus invité à assister à la cérémonie. A huit heures et demie, le nouveau gouverneur général est descendu de son vaisseau dans une chaloupe couverte d'un tapis rouge, et au même moment les canons, du haut des remparts, donnèrent le signal de

mettre en branle toutes les cloches de la ville. Les personnes de distinction descendirent au rivage pour rendre hommage au gouverneur, qui, à son débarquement de la chaloupe, fut reçu par le marquis de la Galissonnière. Après qu'ils se furent salués l'un l'autre, le commandant de la ville présenta au nouveau gouverneur général, dans le langage le plus éloquent, une adresse à laquelle il répondit fort laconiquement et qui fut suivie d'une salve générale des canons des remparts. Toute la rue jusqu'à la cathédrale était bordée d'hommes sous les armes appartenant pour la plupart à la classe bourgeoise. Le gouverneur général se dirigea vers la cathédrale passant entre cette double haie. Il portait un habillement rouge tout galonné d'or. Ses gens, en livrée verte, le précédaient le fusil sur l'épaule. A son arrivée à la cathédrale, il fut reçu par l'évêque du Canada revêtu de ses habits pontificaux, la tête couverte d'une large mître dorée, une haute crosse d'argent massif à la main et entouré de son clergé. Après une courte adresse de l'évêque au gouverneur général, un prêtre, accompagné de deux autres ecclésiastiques, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, qui tenaient en mains des cierges allumés, survint, apportant un crucifix d'argent fixé au bout d'un long bâton et le lui donna à baiser.

" Ensuite le cortège se dirigea vers le chœur, en passant par la grande allée, dans

l'ordre suivant : l'évêque suivi de son clergé, les gens du gouverneur marchant tête couverte et le fusil sur l'épaule, puis le gouverneur lui-même avec sa suite et la foule. A l'entrée du chœur, le gouverneur général et le général de la Galissonnière s''arrêtèrent devant une stalle couverte d'un tapis rouge et y restèrent pendant tout le temps de la messe, qui fut célébrée par l'évêque lui-même.De l'église il se rendit au palais (le château Saint-Louis), où les personnages de marque vinrent lui rendre leurs hommages. Les religieux des différents ordres, avec leurs supérieurs respectifs, vinrent aussi lui témoigner leur joie de son arrivée.

" De toute cette foule qui s'était portée au devant du gouverneur, aucun ne resta pour le dîner, à l'exception de ceux qui avaient été invités d'avance, et j'eus l'honneur d'être de ce nombre. Le repas dura fort longtemps et fut aussi somptueux que l'occasion le demandait."

Le marquis de la Jonquière décéda à Québec, le 17 mars 1752.

Il avait épousé, le 3 juin 1721, Marie-Angélique de La Valette. De ce mariage naquit une fille, Jacquette, qui devint, le 5 avril 1746, l'épouse de Jacques Roger, marquis de Noé, capitaine de cavalerie. Deux mois après son arrivée à Québec, le 9 octobre 1749, M. de la Jonquière avait demandé au ministre un passage pour sa femme, sa fille et son gendre qu'il voulait faire venir au Canada. Mais ceux-

ci ne pûrent se décider à passer dans la Nouvelle-France malgré les prières instantes que leur faisait le marquis de la Jonquière, dans chacune de ses lettres, de venir le rejoindre à Québec. La marquise de la Jonquière, qui était pourtant la femme d'un marin, avait peur de la mer, et la marquise de Noé, sa fille, préférait rester en France.

Le successeur de M. de la Jonquière au gouvernement de la Nouvelle-France fut également un marin, Ange Duquesne de Menneville. Il fut nommé le 1er janvier 1752 et arriva à Québec dans les premiers jours d'août.

Le marquis Duquesne de Menneville était le fils d'un chef d'escadre mort commandant du port de Toulon et le petit-fils du grand Du Quesne, l'un des plus célèbres marins du dix-septième siècle.

Le gouverneur Duquesne de Menneville s'était marié mais n'eut pas d'enfant. S'il amena sa femme à Québec, elle ne fit pas grand bruit car nous ne la voyons mentionnée nulle part. Quant à M. Duquesne de Menneville lui-même, il ne fut pas populaire à Québec. Susceptible à l'extrême, plutôt renfermé, il n'avait pas d'amis et ne chercha pas à s'en créer.

Après son départ de la Nouvelle-France, en 1755, le marquis Duquesne de Menneville reprit son service dans la marine. Créé chef d'escadre, il commandait en avril 1759, le *Foudroyant* et soutint contre trois vaisseaux

anglais un combat qui dura sept heures. Il fut à la fin contraint de se rendre.

Commandeur de Saint-Louis en janvier 1763, le marquis Duquesne de Menneville se retira du service le 8 avril 1776 avec le titre de lieutenant général. Il mourut deux ans plus tard, le 17 septembre 1778, à Antony, Seine. Le 14 décembre 1774, il avait fait son testament devant maître Boulard, notaire à Paris, et avait institué pour son héritière et légataire universelle sa sœur Ursule Duquesne, veuve de Guillaume d'Isard, ce qui indique bien que s'il s'était marié il ne laissa pas d'enfants.

Le dernier gouverneur de la Nouvelle-France sous le régime français fut le marquis Pierre de Vaudreuil de Cavagnal, quatrième fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil. Il était né le 22 novembre 1698 au château Saint-Louis de Québec qu'il devait occuper cinquante-sept ans plus tard comme gouverneur de la Nouvelle-France. Lors de sa nomination au gouvernement de tout le pays, le marquis de Vaudreuil était depuis treize ans gouverneur de la Louisiane. Et avant de se rendre en Louisiane pour occuper ce haut poste, M. de Vaudreuil avait épousé Jeanne-Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de François Le Verrier de Rousson, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Le marquis de Vaudreuil fut le premier Canadien appelé à gouverner la colonie avec le

titre de gouverneur. C'est au milieu de la joie générale qu'il débarqua à Québec le 23 juin 1755.

Le marquis de Vaudreuil gouverna la Nouvelle-France jusqu'à la conquête du pays par les Anglais. Le marquis de Montcalm qui n'aimait pas le gouverneur de Vaudreuil ni sa femme leur décoche de temps en temps des traits acérés dans son *Journal* ou ses lettres. Quoi qu'en dise Montcalm, le marquis et la marquise de Vaudreuil étaient populaires à Québec et dans toute la colonie. Montcalm accuse le gouverneur de Vaudreuil d'avoir protégé surtout les parents de sa femme. La protection du marquis de Vaudreuil s'étendait à tous les Canadiens. Ses prédécesseurs ne voyaient que par les yeux des officiers venus avec eux de la vieille France. Le gouverneur de Vaudreuil, né au pays, Canadien de cœur et d'âme, protégeait ses compatriotes. Pouvons-nous l'en blâmer ?

Après la conquête, le marquis de Vaudreuil passa en France avec sa femme et son beau-fils, M. Le Verrier, major de Québec. Il décéda à Paris le 4 août 1778.

M. DE VAUDREUIL ET LE MARIAGE DE FIGARO

La comédie de Beaumarchais le *Mariage de Figaro* était écrite déjà depuis quelques années lorsqu'elle arriva à la scène. Louis XVI, qui avait pris la peine de se faire lire cette pièce risquée et qui en comprenait toute la portée, s'était opposé longtemps à la laisser jouer. On prétend même qu'après en avoir pris connaissance il aurait dit : " Si l'on jouait cette pièce, il faudrait démolir la Bastille."

Mais le comte de Vaudreuil faisait alors la pluie et le beau temps à la cour du faible Louis XVI. Vaudreuil était le grand ami de la duchesse de Polignac et celle-ci avait un empire presque absolu sur la reine Marie-Antoinette.

En juin 1783, Louis XVI se laissa gagner et permit que le *Mariage de Figaro* fût joué au théâtre des Menus, dans une fête donnée à un de ses frères. Mais, au dernier moment, le roi se ressaisit et la pièce ne fut pas jouée.

Le comte de Vaudreuil se reprit trois mois plus tard.

Il avait invité le comte d'Artois à la chasse à Gennevilliers. Madame de Polignac et sa suite s'y rendirent. L'occasion était belle pour clore une fête par une comédie dont la censure ne voulait pas. Il obtint enfin l'agrément du roi,

et, à la fin de septembre 1783, le *Mariage de Figaro* avait les honneurs de la représentation sur le petit théâtre de Gennevilliers.

L'auteur, Beaumarchais, assistait au triomphe de sa pièce. On raconte que pendant la soirée il enfonça avec sa canne les carreaux d''une fenêtre pour donner de l'air aux spectateurs, ce qui fait dire à M. Léonce Pingaud que ce soir-là il cassa doublement les vitres.

" Dès lors, dit encore M. Pingaud, Beaumarchais avait gagné la partie. Les hôtes de Gennevilliers eurent beau déclarer sur tous les tons la pièce immorale et indigne du répertoire: le public entendait partager le privilège dont ils avaient joui une soirée, et M. de Vaudreuil eut bientôt à se vanter ou à se repentir d'avoir ouvert au redoutable chef-d'œuvre de Beaumarchais les portes de la Comédie Française. Cinq ans après, selon la prédiction du roi, la Bastille tombait, et le courtisan qui lui avait involontairement porté le premier coup partait, frappé aussi le premier de tous par sa chute, pour l'exil." (1)

On a dit que le comte de Vaudreuil qui, sous Louis XVI, eut une si grande influence et qui par ses légèretés et ses imprudences hâta certainement la Révolution, était Canadien et fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Ceci n'est pas exact.

---

(1) **Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois, p. XXII.**

Le comte Joseph-Hyacinthe-François de Paule de Vaudreuil était le fils unique du comte Joseph-Hyacinthe de Vaudreuil, gouverneur de Saint-Domingue, et, conséquemment, le petit-fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil. Il était né à Saint-Domingue le 2 mars 1740.

Le comte de Vaudreuil fut un des favoris de la cour de Louis XVI. Montgaillard, dans son *Histoire de France,* affirme qu'en huit années il toucha, par suite de gratifications annuelles ou d'ordonnances de comptant, la somme de 2,885,000 livres, indépendamment des appointements qui lui étaient donnés comme grand fauconnier.

Le comte de Vaudreuil décéda à Paris le 17 janvier 1817. Le poète Brifaut lui consacra une élégie dont le dernier vers résume toute sa vie de courtisan :

" Vaudreuil se fit aimer ; ce fut là sa science."

Le comte de Vaudreuil était le grand-père de cette comtesse de Clermont-Tonnerre qui a traduit en français partie des œuvres de Parkman et a travaillé beaucoup pour faire connaître le Canada en France.

La comtesse de Clermont-Tonnerre est décédée au château de Brugny, en France, le 17 septembre 1900.

UN ANCIEN ELEVE D'UN CURE DE L'ANGE-GARDIEN

Saviez-vous que sir Henry Hardinge, commandant en chef des forces britanniques de 1852 à 1856, avait reçu une partie de son instruction à l'Ange-Gardien, modeste paroisse de la côte de Beaupré ? Tel est le cas, pourtant.

Hardinge était fils du révérend Henry Hardinge, recteur de Stanhope, comté de Durham, en Angleterre. Il était né le 30 mars 1785.

A peine âgé de six ans, il entrait comme enseigne dans l'armée anglaise.

Il suivit bientôt son régiment à Québec. Ici, on le confia à M. Raimbault, curé de l'Ange-Gardien, afin de lui donner une éducation française.

Son éducateur ne tarda pas à distinguer les éminentes qualités dont il était doué et il déclara à plusieurs reprises : ce jeune homme fera un grand chemin.

Repassé dans son pays, Hardinge continua à servir dans l'armée et, durant la guerre de la Péninsule, son mérite se fit connaitre dans plusieurs engagements, entre autres à Budajoz et à Busaco. Il contribua à la victoire des Anglais à Albuera, et nous le retrouvons couvert de gloire à Salamanque, à Vittoria, à

Nivelle, à Nive et à Orthes. Il fut blessé à Vittoria, et perdit une main à Ligny, sous Blucher.

Durant la paix qui suivit, Hardinge remplit plusieurs positions importantes. Il fut successivement greffier d'ordonnance en 1823 ; secrétaire de la guerre en 1828 ; secrétaire en chef d'Irlande avec un siège dans le cabinet en 1830 et en 1834 ; encore secrétaire de la guerre en 1841 ; gouverneur général de l'Inde en 1844 ; maître général de l'Ordonnance en 1852, et enfin commandant en chef des forces britanniques à la fin de la même année. Trois années plus tard, il atteignait le haut grade de feld-maréchal. Hardinge se retira de la vie publique en 1856 et mourut le 24 septembre de la même année, à South Park, à l'âge de 71 ans.

Sir Henry n'oublia pas M. Raimbault. Toutefois il ne fit jamais plus que de lui envoyer, un jour, ses compliments par l'intermédiaire d'un citoyen de Québec qui l'avait rencontré en Angleterre.

—Dites à M. Raimbault, ajouta-t-il, que c'est grâce à l'instruction qu'il m'a donnée que je dois en grande partie ma promotion et d'avoir pu figurer dans l'état-major du général Blucher pour diriger l'opération ou, du moins, aider la décision de la bataille de Waterloo.

Deux fois M. Raimbault lui avait écrit : la première fois, pour le féliciter de son entrée dans le ministère, en lui recommandant le

gendre du seigneur de Nicolet, M. Kenelm Chandler, lequel, étant passé à Londres, désirait une charge publique en Canada pour le mari de sa fille ; la seconde, ce fut au départ de sir J. Kempt, administrateur, qui s'était offert de remettre lui-même la note de son ami M. Raimbault. Les deux missives restèrent sans réponse.

—Ces grands personnages, disait en riant le bon M. Raimbault, craignent de se compromettre.

M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, avait été le compagnon d'études et de jeux du jeune Hardinge. M. N.-E. Dionne, biographe de M. Painchaud, auquel nous empruntons la plupart des renseignements qui précèdent, rapporte qu'il avait toujours conservé une grande estime pour son illustre ami.

" — Si jamais il m'était donné de passer en Europe, disait-il un jour, j'irais sans hésiter un instant frapper à la porte de Harry (c'est ainsi que l'appelaient M. Raimbault et ses élèves) et lui demander l'hospitalité, je sais que je n'aurais pas besoin d'intermédiaire pour arriver à lui, et je sais qu'il se souvient de nous comme en 1798, bien qu'il y ait quarante ans que nous ne nous soyons pas vus et peut-être plus de vingt qu'il ne m'ait pas écrit. Je connais son cœur, ni le temps ni les distances ne peuvent le refroidir."

LA SAISIE DU *CANADIEN* EN 1810

Le 17 mars 1810, sir James Craig, gouverneur du Canada, faisait saisir le matériel de l'imprimerie du *Canadien*. Le journal patriote était alors publié dans la maison de M.François Bailllairgé, rue Saint-François, à la haute ville de Québec. Cette rue porte maintenant le nom de Ferland.

Le piquet de soldats qui effectua la saisie était commandé par M. Thomas Allison, juge de paix et magistrat.Les soldats se conduisirent en cette occasion comme des malotrus. Après avoir fouillé dans toute la maison, ils s'emparèrent des papiers qui se trouvaient dans la salle de rédaction, puis ils renversèrent les cases sur le plancher et mirent la presse hors de service. Ils firent ensuite Charles Lefrançois, l'imprimeur du *Canadien,* prisonnier, et l'enfermèrent dans un cachot de la prison commune qui se trouvait dans l'édifice actuel de la Quebec Historical Society.

M. Garneau explique ainsi le mobile du gouverneur Craig en faisant saisir le matériel du *Canadien* :

" Craig était résolu alors d'employer tous les moyens nécessaires pour neutraliser l'influence des partisans de la Chambre et intimider les électeurs, afin de faire élire des

députés qu'il pût mener à sa guise. Il porta ses coups d'abord contre le journal qui avait défendu la Chambre, et ensuite contre les principaux représentants.

" Le Conseil exécutif s'assembla et scruta le *Canadien* pour trouver matière ou prétexte à quelque mesure de force propre à produire une grande impression dans le public. Le gouverneur lui-même demanda l'emprisonnement de l'imprimeur. Deux aubergistes, nommés Stilling et Stiles, s'étant procuré les numéros des 3, 10 et 14 mars, allèrent les dénoncer, le 17, au juge en chef Sewell, qui donna l'ordre de saisir le journal. Une escouade de soldats, conduite par un juge de paix, s'empara des presses et arrêta l'imprimeur, M. Lefrançois, qui fut jeté en prison, après avoir subi mystérieusement un interrogatoire devant le Conseil. Les gardes de la ville furent augmentées ; des patrouilles parcoururent les rues, comme si l'on avait été menacé d'un soulèvement. La malle fut détenue pour saisir, disait-on, tous les fils de la conspiration avant que la nouvelle de ce qui venait d'avoir lieu se fût répandue. On passa trois jours à examiner les papiers saisis à l'imprimerie du *Canadien* ; puis le Conseil s'assembla de nouveau. C'était le gouverneur, le juge Sewell, l'évêque protestant et MM. Dunn, Baby, Young, Williams et Irvine. On y lut la déposition de M. Lefrançois, inculpé de haute trahison, et les dépositions de quatre

autres personnes, qui avaient des rapports avec l'imprimerie. La presse fut transportée ensuite au bureau des juges de paix.

" Trois articles du journal servirent de prétexte à ce coup d'Etat, celui surtout qui portait ce titre singulier : " Prenez-vous par le bout du nez." C'était une courte exposition d'événements arrivés dans le pays depuis la Conquête, elle se terminait par des observations qui n'avaient que le défaut de respirer un amour excessif de la constitution anglaise. Il n'y avait rien dans ces écrits qu'on pût tourner en trahison. Après avoir fait insérer dans son procès-verbal l'article dont nous venons de donner le titre, le Conseil ordonna l'arrestation de MM. Bédard, Taschereau, et F. Blanchet, membres de l'Assemblée dissoute et propriétaires ou correspondants du journal." (1)

MM. Pierre Bédard, François Blanchet et Jean-Thomas Taschereau furent arrêtés et emprisonnés le 19 mars 1810. Les mandats d'arrestation lancés contre eux les accusaient de *pratiques traîtresses* (treasonable practices).

M. Taschereau resta en prison jusqu'à la fin de juin. Pendant les deux premiers mois de sa détention, M. Taschereau fut privé de toute communication avec sa femme, ses amis et même avec ceux qui auraient voulu se charger de sa défense. Comme on ne pouvait trouver

---

(1) **Histoire du Canada, vol. III, p. 133.**

aucune preuve de trahison contre lui, il fut remis en liberté sous le prétexte que sa santé avait beaucoup souffert de sa détention. Pour un traître à la Couronne, M. Taschereau eut une assez belle fin de carrière puisqu'il mourut juge de la Cour du Banc du Roi, le 14 juin 1832. Il fut le père du cardinal Taschereau et de l'honorable Jean-Thomas Taschereau, juge de la Cour Suprême du Canada de 1875 à 1878 L'honorable M. L.-A. Taschereau, premier-ministre de la province de Québec, est le petit-fils du prisonnier de 1810.

Le docteur Blanchet fut remis en liberté à peu près dans le même temps que M. Taschereau pour une raison semblable. Le gouverneur Prévost avait une meilleure opinion du docteur Blanchet que le chevalier Craig puisque, pendant la guerre de 1812, il le mit à la tête de l'état-major médical de la Province. Le docteur Blanchet décéda à Québec, le 24 juin 1830. Il était député de Hertford depuis 1809.

Quant à M. Bédard il resta en prison plus longtemps que ses compagnons pour une curieuse raison : il refusa d'en sortir.

M. de Gaspé explique toute la chose dans ses *Mémoires :*

" De toutes les victimes de la tyrannie du gouvernement de cette époque, dit-il, M. le juge Bédard, avocat alors, fut celui qui endura sa captivité avec le plus de patience. Ce disciple de Zénon, toujours occupé d'études profondes,

pouvait se livrer à ses goûts favoris sans être exposé aux distractions dans la chambre solitaire qu'il habitait. Homme pratique, connaissant à fond la constitution anglaise il ne communiquait avec les autorités que pour leur demander de quel crime on l'accusait ; et pour les prier de le mettre en jugement s'il y avait matière à un *indictement* au criminel. On se donnait bien garde d'instruire son procès ; il était à peu près aussi coupable de trahison ou de pratique séditieuse, que je le suis de vouloir m'emparer de la tiare de notre Saint-Père le Pape. On lui signifia après une année de détention, je crois, qu'il était libre.

" —Je ne sortirai d'ici,répliqua M.Bédard, que lorsqu'un corps de jurés aura bien et dûment déclaré mon innocence.

" On le laissa tranquille pendant une dizaine de jours, espérant lasser sa constance, mais à l'expiration de ce terme, le geôlier lui signifia que s'il ne sortait pas le lendemain de bon gré, il avait reçu ordre de le mettre à la porte. M. Bédard haussa les épaules et continua ses calculs algébriques.

" Le geôlier patienta le lendemain jusqu'à une heure de relevée, mais voyant alors que son prisonnier ne faisait aucun préparatif de départ, il lui déclara que s'il n'évacuait pas les lieux de bonne volonté, il allait avec l'aide de ses porte-clefs le mettre à la porte. M. Bédard voyant que l'on prenait les choses au sérieux,

et que contre la force il n'y a pas de résistance, dit au gardien—Au moins, monsieur, laissez-moi terminer mon problème. Cette demande parut si juste au sieur Reid, le geôlier, qu'elle fut accordée d'assez bonne grâce. M. Bédard, satisfait, à l'expiration d'une heure, de la solution de son problème géométrique, s'achemina à pas lents vers sa demeure." (1)

Charles Lefrançois fut détenu en prison pendant plusieurs mois mais ne subit pas,lui non plus, de procès. Nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 2 avril 1829 : " Décédé hier, à l'âge de 54 ans, M. Charles Lefrançois, maître-imprimeur. Il était un citoyen honnête, industrieux, utile. Etant imprimeur du *Canadien* en 1810, lorsque l'inprimerie fut transportée à la cour de justice par une bande de soldats armés et le papier supprimé, il fut jeté en prison avec M. le juge Bédard, M. le juge Taschereau et le Dr Blanchet sur l'accusation de trahison, et après un long emprisonnement il fut élargi sans subir de procès. Il laissa la prison emmenant avec lui le germe d'une maladie de foie qui l'a mené au tombeau."

Un mot de Thomas Allison, qui commandait le piquet de soldats qui saccagèrent l'atelier du *Canadien*, le 17 mars 1810.

Allison était un ancien capitaine au 5e Régiment de ligne. En garnison dans le Haut-

---

(1) **Mémoires, p. 341.**

Canada, il avait épousé, au Détroit, une canadienne-française Thérèse Baby, fille de Jacques Duperron Baby. En 1798, le capitaine Allison avait pris sa retraite et était venu s'établir à Québec avec sa femme et ses deux enfants, Suzanne, qui devint l'épouse de M. Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens,* et Thomas, qui mourut à l'âge de treize ans. Cet enfant, raconte M. P.-B. Casgrain, doué de talents et promettant bien mourut le 25 novembre 1809. Il s'était fait catholique sur son lit de mort. Son père, zélé protestant et anglais de vieille roche, tenta tout ce qu'il put pour dissuader son enfant, et l'empêcher de renoncer à la religion de ses pères. Madame Lemaître, qui était auprès du lit du malade, intercéda vivement auprès de M. Allison pour le faire céder au désir de son fils.—" Rendez-vous, lui disait-elle, en lui prenant les mains et en le suppliant, vous voyez bien que c'est la dernière prière de votre fils." Le père y consentit en pleurant et l'enfant reçut les sacrements de l'église.

Étrange retour des choses ! M. Allison, qui détestait le catholicisme, n'eut que deux enfants qui tous deux moururent catholiques et la fortune de sa famille, faute d'héritiers de son nom, passa à son petit-fils, prêtre de l'église catholique, l'abbé Thomas Aubert de Gaspé.

LES METHODES DE TRAITEMENT DU DOCTEUR OLIVA

Vers la fin du dix-huitième siècle, un médecin du nom de Frédéric-Guillaume Oliva pratiquait son art avec très grand succès dans la bonne ville de Québec.

Mgr Tanguay dit que Frédéric-Guillaume Oliva était marchand et était né dans l'ancien électorat de Hesse-Cassel(Allemagne), en 1749. (1)

Nous croyons que M. Oliva n'avait jamais été marchand. Il dut venir au Canada en 1776, en qualité de chirurgien dans un des régiments mercenaires allemands qui étaient sous le commandement du baron de Riedesel. A la paix, plusieurs des officiers et soldats de ces régiments s'établirent au Canada.

Oliva pratiqua d'abord comme médecin à Saint-Thomas de Montmagny puis vint s'établir à Québec.

Le docteur Frédéric-Guillaume Oliva décéda à Québec le 31 juillet 1796, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale. Son acte de sépulture le dit âgé d'environ 47 ans.

Une note manuscrite retrouvée dans les

---

(1) **Dictionnaire généalogique, vol. VI, p. 167.**

papiers de sa famille dit qu'il avait épousé, le 30 janvier 1782, Catherine Couillard des Islets, veuve de Pierre Dambourgès. Cette note donne aussi les prénoms de ses enfants avec dates de naissance :

1o Emélie-Jacob (Emeline-Jacobine), née le 24 septembre 1784 (Mariée, à Louis Chaperon, huguenot, originaire de Berne, Suisse).

2o Frédéric-Godlip, né le 10 janvier 1786 (Marié, en 1818, à Angélique-Olympe Perrault, fille de Joseph-François Perrault et de Ursule-Catherine McCarthy. M. Oliva décéda l'année suivante et sa veuve se remaria au docteur François Fortier).

3o James (Jacques), né le 15 août 1787. (Marié à Montréal ,le 20 janvier 1818, à Marguerite-Charlotte des Rivières. Il fut le père de l'abbé Frédéric-Auguste Oliva, décédé curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud, le 4 janvier 1898).

4o Thomas, né le 21 décembre 1788.

5o Catherine, née le 21 avril 1790.

6o Luce, née le 10 janvier 1793.

7o Julie, née le 22 mai 1795.

8o Marie-Louise, née le 3 janvier 1797.

Dans ses *Mémoires,* M. Aubert de Gaspé fait de grands éloges de la science médicale du docteur Oliva.

" La picote, dit M. de Gaspé, faisait autrefois des ravages affreux dans le Canada ; on soignait à la plus grande chaleur et avec force

boisson, ceux qui étaient atteints de cette cruelle maladie. Le docteur Oliva est le premier qui ait introduit une méthode diamétralement opposée. La vaccine n'était pas alors découverte ; et il avait soin d'inoculer, autant que possible, la petite vérole, l'automne ou le printemps, prescrivant aux patients de sortir tous les jours. Je fus inoculé par lui à l'âge de cinq ans, pendant le mois d'octobre, et je faisais journellement plus d'une lieue en voiture. C'est le même médecin qui disait, quand la picote faisait de grands ravages dans les campagnes : quel bonheur pour les malheureux attaqués de cette maladie, s'ils tombaient malades dans les forêts, près d'un ruisseau, sous un abri de sapin : quatre-vingt-dix sur cent recouvreraient probablement la santé. Le docteur Oliva mourut vers l'année 1797 (31 juillet 1796), d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Lorsque ce malheur arriva, je jouais dans la rue avec le même enfant qu'il avait sauvé d'une manière si surprenante. Ce fut une perte irréparable pour la ville de Québec, où les bons médecins étaient bien rares, à cette époque, pour ne pas dire davantage." (1)

Dans ces mêmes *Mémoires,* M. de Gaspé raconte avec sa verve endiablée comment le docteur Oliva le sauva d'une attaque de typhus dans son extrême jeunesse. Le *Frater* qui soi-

---

(1) **Mémoires, édition de 1885, p. 24.**

gnait le jeune de Gaspé avait fait fermer toutes les fenêtres de la chambre du malade et allumer un feu bien nourri. On était en novembre. Le docteur Oliva, en arrivant, fit ouvrir toutes les fenêtres de la maison.

" Le docteur Oliva me sauva la vie, dit M. de Gaspé. Le bruit se répandit bien vite dans la paroisse (Saint-Jean Port-Joli), que le médecin de Québec m'avait assassiné ; qu'au lieu de me réchauffer, comme avait fait son confrère, il me soignait à la glace. Et ce ne fut qu'après ma convalescence qu'ils avouèrent que j'étais encore vivant ; tout en faisant, néanmoins, cette sage réflexion en branlant la tête : le docteur a pourtant fait tout ce qu'il a pu pour le tuer ; il fallait que le petit maringouin eût l'âme chevillée dans le corps et sept vies l'une au bout de l'autre."

Le docteur Oliva avait prescrit en cette occasion mais d'une façon moins énergique le traitement qu'il avait fait subir à son propre fils.

C'est encore M. de Gaspé qui parle :

" Mon père, dit-il, pendant une des fréquentes visites qu'il faisait au Dr Oliva, lorsqu'il demeurait au bourg de Saint-Thomas, avant d'aller résider à Québec, trouva toute la famille dans une grande affliction, Frédéric, l'aîné des fils du docteur, était à la dernière extrémité.

" Mon enfant n'existera plus demain, dit le célèbre médecin à son ami.

" —Vous n'avez donc, lui dit mon père, aucune ressource dans votre art, pour sauver la vie à un enfant si fort, si bien constitué ?

" —Oui, reprit le médecin, il m'en reste une, bien petite à la vérité, mais ma femme ne consentira jamais que je mette son enfant à une épreuve si cruelle. Si l'enfant meurt sous l'effet du traitement, on dira que je l'ai tué, et tout le monde m'accusera d'avoir été le bourreau de mon fils.

" —Avez-vous annoncé à la mère l'état désespéré de votre fils, répliqua mon père.

" —Elle sait, dit M. Oliva, que l'enfant sera mort demain au matin.

" —Madame Oliva, reprit mon père, est une femme d'un esprit et d'un jugement supérieurs. Elle connaît votre habileté, elle consentira à tout. Avec l'assentiment de la mère, vous devez mépriser les cancans des commères du village.

" Ils entrèrent ensuite dans la chambre du malade, dans laquelle était la mère, et quelques-unes de ses amies, ainsi que des voisins du bourg de Saint-Thomas.Le docteur examina l'enfant, et secoua la tête avec tristesse.

" C'en est donc fait, dit la pauvre mère. Tu es donc à bout de ressources, toi auquel j'ai vu faire des cures si merveilleusse ?

" —Il m'en reste une, ma chère femme,

dit le docteur, mais tu ne consentiras jamais à ce traitement.

" —Lequel, parle vite ?

" —Faire entrer une cuve d'eau à la glace et plonger l'enfant dedans (c'était pendant l'hiver).

" Ce fut un cri d'horreur parmi les étrangères. Madame Ovila se leva calme et leur dit : Suivez-moi dans une autre chambre. La vie de ce cher enfant est aussi précieuse à mon mari qu'à moi-même.

" Mon père resta près du malade avec son ami. L'enfant fut plongé dans une cuve d'eau sortant de la rivière, et déposé après ce bain glacial dans un lit, entouré de flanelles bien chaudes ; et à l'expiration d'úne demi-heure environ, il s'en suivit une transpiration abondante qui lui sauva la vie." (1)

Le docteur Oliva ne fut pas le seul médecin allemand qui s'établit dans la province de Québec, à la fin du dix-huitième siècle. Plusieurs des chirurgiens des régiments allemands commandés par le baron de Riedesel restèrent ici après la Révolution Américaine et ont fondé des familles qui n'ont plus d'allemand que le nom.

---

(1) **Mémoires, édition de 1885, p. 20.**

"NOS CŒURS A LA FRANCE ; NOS BRAS A L'ANGLETERRE"

Nos cœurs à la France ; nos bras à l'Angleterre !

Voici dix mots qui expriment admirablement quels ont été les sentiments de la très grande majorité des Canadiens-Français depuis le jour où la Providence a rompu le lien qui nous unissait à la France. Feu M. E.-E. Taché a dû s'inspirer de ces heureuses paroles lorsqu'il grava sur le fronton du palais législatif de Québec son : " Je me souviens ", qui a depuis été adopté comme la devise de la province de Québec.

Quel est l'auteur de la formule : " Nos cœurs à la France ; nos bras à l'Angleterre "?

Le 13 juillet 1855, la corvette la *Capricieuse* faisait son entrée dans le port de Québec. C'était le premier vaisseau de guerre français qui remontait le Saint-Laurent depuis les jours sombres de 1759 et de 1760, et le petit navire eut une réception vraiment grandiose. On raconte encore que les vieillards en voyant flotter le pavillon français à la corne d'artimon de la *Capricieuse* disaient en pleurant : " Voici nos *gens* qui reviennent."

La *Capricieuse* resta cinq semaines, dans le port de Québec. M. de Belvèze, commandant de

la *Capricieuse,* et ses officiers furent reçus dans tous les salons de Québec et ils étaient applaudis comme des héros chaque fois qu'ils se montraient en uniforme dans les rues de la capitale.

Le commandant de Belvèze ne manqua pas de rendre visite à mademoiselle de Lanaudière, fille de feu l'honorable Charles-François-Xavier Tarieu de Lanaudière, qui avait été un des combattants des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. Mademoiselle de Lanaudière était alors âgée de près de quatre-vingts ans mais elle avait conservé toute sa mémoire et son esprit était aussi lucide et pétillant que lorsqu'elle faisait les honneurs du salon de son père soixante ans auparavant.

La conversation entre M. de Belvèze et mademoiselle de Lanaudière roula principalement sur la France. La France et l'Angleterre étaient alors alliées sinon par traité du moins en fait. C'était ce qu'on a appelé ces années dernières l'*entente cordiale.* Cependant, M. de Belvèze qui, comme la plupart des officiers de marine de son pays, n'aimait pas l'Angleterre, ne pouvait comprendre l'allégeance des Canadiens à l'Angleterre avec l'amour profond qu'ils prétendaient porter à la France. C'est alors que mademoiselle de Lanaudière, probablement à bout d'arguments, lui dit : " Nos cœurs sont à la France mais nos bras à l'Angleterre."

La vieille demoiselle était loin de se douter que cette phrase dite dans l'intimité passerait

à l'histoire. On dit que les plus belles choses ont le pire destin. Dans le cas présent, on peut dire tout le contraire : les choses les plus simples ont quelquefois le plus beau destin.

Charlotte-Marguerite de Lanaudière ne s'était pas mariée, mais ce ne fut pas faute de prétendants. Aussi belle que spirituelle, riche, bien vue de tous, elle fut plusieurs fois demandée en mariage mais elle préféra garder sa liberté aux liens du mariage.

Mademoiselle de Lanaudière était la tante de M. Aubert de Gaspé, l'auteur des anciens *Canadiens* et des *Mémoires*. Dans ce dernier ouvrage, le vieux conteur a consacré plusieurs de ses plus belles pages au souvenir de sa tante aimée.

Entre autres talents de société, mademoiselle de Lanaudière avait eu, dans sa jeunesse, celui de se grimer à la perfection. Ses traits étaient beaux et réguliers, cependant, quand elle voulait s'en donner la peine, elle réussissait à leur donner l'expression de la vieillesse, de l'idiotisme, etc., etc. Elle changeait également sa voix comme elle le voulait.

M. de Gaspé raconte, dans ses *Mémoires*, une des meilleures mystifications de mademoiselle de Lanaudière. Pendant toute une soirée, elle avait réussi à se faire passer auprès de l'avocat-généal Sewell, qui la connaissait intimement, pour une vieille douairière revêche.

Laissons parler l'inimitable M. de Gaspé :

"Ses amis de Québec avaient souvent entendu parler de ces forces, et la défiaient depuis longtemps de les tromper n'importe sous quel déguisement elle se présentât ; lorsque sa belle-sœur madame Charles de Lanaudière lui proposa de lui donner l'occasion d'en faire l'essai à une soirée qu'elle donnerait chez elle et à laquelle celles qui lui avaient jeté le gant seraient conviées.

"Les invitations sont faites en conséquence, et mon oncle de Lanaudière s'étant chargé à dessein de faire personnellement celle de M. Sewell, alors procureur du Roi, finit par lui dire :

"Qu'il tenait fort à ce qu'il ne lui fit pas défaut : qu'une vieille seigneuresse, son amie, Madame X......, était arrivée la veille pour consulter un avocat sur un procès qui pouvait compromettre la fortune de ses enfants et qu'il lui avait conseillé de s'adresser à M. Sewell lui-même, l'avocat le plus éminent de la cité de Québec, que la vieille dame l'avait remercié ; mais qu'il lui avait proposé de faire chez lui la connaissance de son avocat, afin de fixer un jour pour lui communiquer ses nombreux titres et papiers, et le mettre au fait de cette affaire importante. Comme j'étais charmé, ajouta M. de Lanaudière, de lui faire une politesse, j'ai fait une pierre à deux coups en invitant aussi quelques-uns de nos amis. La

vieille dame est très riche et vous paiera généreusement.

“ —Je me ferai un vrai plaisir, dit M. Sewell, tout en rendant service à cette vieille dame, d'obliger en même temps un ami ; ainsi comptez sur moi. Quant aux honoraires, vous connaissez mon désintéressement et que ce n'est pas l'amour du gain qui me fait agir. Et, par rare exception, c'était vrai.......!

“ Je dois observer ici, que son épouse, Madame Sewell, était celle qui avait porté le plus fort défi à son amie d'enfance Marguerite de Lanaudière.

“ Il est six heures du soir ; toute la société est réunie. Les dames Smith, Sewell, Finlay, Fargues, Mountain, Taylor, de Salaberry, Duchesnay, Dupré, etc., sont à leur poste.

“ —Où est Marguerite ? dirent plusieurs dames à la fois.

“ Croirez-vous, dit la maîtresse de la maison, qu'elle s'est avisée d'avoir ce soir une migraine affreuse, et qu'elle m'écrit qu'il lui est impossible de sortir ?

“ Les plus indulgentes compatirent aux souffrances de leur amie tandis que d'autres se répandirent en invectives contre cette maussade de Marguerite qui s'avisait d'avoir cette malencontreuse migraine qu'elle aurait bien dû remettre au lendemain.

“ M. de Lanaudière dit ensuite à un

domestique assez haut pour être entendu de tout le monde :

—" Venez me prévenir aussitôt que la seigneuresse X........ sera arrivée afin que j'aille la recevoir lorsqu'elle descendra de voiture.

" Après quelques minutes d'attente, M. de Lanaudière faisait son entrée au salon, sa sœur appuyée au bras ; ce n'était plus la jeune et belle fille qui faisait l'admiration de tout Québec, c'était une vieille dame marchant courbée et dont le visage était méconnaissable, ses beaux sourcils d'un noir d'ébène étaient si démesurément allongés qu'il se rejoignaient au bas du front, son visage couvert de rouge, comme c'était la mode du temps de Louis XV, était parsemé de mouches de taffetas noir, tandis qu'une emplâtre de ces mouches noires très en vogue alors, lui couvrait la majeure partie du nez. Quant au costume, c'était celui de la cour de Louis XV, avec un tel accompagnement de bijoux, bagues, bracelets, diamants, boucles d'oreilles pendant jusqu'aux épaules, que la vieille dame brillait comme un soleil ; tous les écrins de la famille avaient été mis à sec. Après les introductions d'usage, auxquelles elle répondait par des révérences à émousser le tapis, elle prit la parole.

" — J'arrive bientôt à l'âge auquel tout désir de plaire doit cesser, ce qui ne m'empêche pas d'éprouver une grande confusion de me

présenter dans le piteux état que vous voyez par suite d'un fâcheux accident dont je dois accuser la rigueur de la saison, mon pauvre nez couvert de mouches vous explique ma triste aventure, M. de Lanaudière peut rendre témoignage que ce même nez qui se cache si honteusement ce soir a fait tourner, autrefois la tête à bien des galants ; et j'ajouterais, si je ne craignais de rendre la maîtresse de céans jalouse, que le seigneur de la Pérade, (1) lui-même ne s'en est pas retiré sans de graves blessures ; car vous étiez à cette époque, mon cher de Lanaudière, un grand mangeur de cœur.

" La vieille dame après avoir poussé deux à trois soupirs, et lancé autant de tendres œillades à son ancien ami, tira de sa poche une magnifique boîte d'or,dans laquelle son trisaïeul devait avoir fréquemment prisé du tabac d'Espagne ; se leva majestueusement et faisant le tour de la chambre s'arrêta en faisant une belle révérence devant chaque personne de la société en disant : " en usez-vous ?" Et elle faisait la même corvée toutes les dix minutes la tabatière d'une main et un mouchoir de l'autre, en disant : " en usez-vous ?" avec forces révérences que chacun s'empressait de lui rendre. Tous les convives, obligés de se tenir à quatre pour s'empêcher d'éclater de rire étaient au

---

(1) **Charles de Lanaudière, sieur de la Pérade.**

supplice, tandis que mon oncle de Lanaudière riait franchement tout en se réfugiant dans une chambre voisine dans laquelle le suivaient plusieurs de ses amis indignés de sa conduite discourtoise.

" — Nous sommes surpris, de Lanaudière, disaient Messieurs Sewell, de Salaberry et le major Doyle, qu'un gentilhomme aussi bien élevé que vous l'êtes, puissiez sous votre toit, manquer aux égards que l'on doit à la vieillesse et à une dame aussi respectable !

" Une conversation très animée s'engagea bien vite entre les jeunes dames et la douairière ; chacune d'elle la complimentait sur sa toilette, de l'air le plus sérieux du monde ; et la vieille de faire l'énumération de toutes les conquêtes que sa robe de velours cramoisi lui avait jadis values. Madame Smith, veuve du juge en chef de ce nom et mère de madame Sewell, madame Smith déjà sur l'âge admirait franchement une toilette qu'elle comparait à un habillement semblable qu'elle avait vu à sa grand'mère ; et regrettait beaucoup de ne pouvoir parler la langue française afin de converser avec la respectable seigneuresse.

" Ce ne fut qu'après avoir conversé pendant longtemps, et avoir fait souffrir de ses ridicules, de ses excentricités, suivant leur caractère, ceux qui l'entouraient qu'elle leur dit :

" — Vous avez eu l'obligeance de me transporter aux beaux jours de ma jeunesse qui

commencent, hélas ! à fuir avec rapidité, et c'est avec beaucoup de regret que je me vois forcé de m'occuper pendant quelques minutes d'une affaire sérieuse pour l'avenir de ma famille. M. l'avocat du Roi a eu la bonté de s'intéresser au sort d'une pauvre vieille dame menacée d'un procès sérieux qui peut la conduire au tombeau! et avec votre permission je vais profiter de son obligeance et lui donner un petit aperçu de cette déplorable affaire qui m'a fait vieillir de cinquante ans dans l'espace d'un mois ; oui, mesdames, il y a à peine quinze jours, j'avais encore les roses de la jeunesse sur ce visage flétri, j'aurais pu même passer pour la sœur cadette de cette belle dame, (1) épouse du célèbre avocat-général, toujours prêt à secourir l'infortune.

" M. Sewell se prêta avec complaisance au désir de la douairière qui l'entretint pendant vingt minutes, au moins, à haute voix et avec volubilité du plus beau procès de chicane que jamais Normand chicanier et à tête croche ait inventé. La comtesse de Pimbesche des *Plaideurs* de Racine n'était qu'une sotte comparée à ma chère tante. Rien ne l'embarrassait ; les noms des notaires qui avaient passé les actes, leurs dates précises, les citations tirées des dits actes : tout coulait avec une abondance à étonner le savant avocat qui l'écoutait.

---

(1) Madame Sewell était une femme de grande beauté.

“ On annonce le souper. C’était alors la mode, et même vingt ans plus tard, de chanter au dessert, les messieurs et les dames alternativement ; et Mme de Lanaudière pria la vieille seigneuresse de vouloir bien les favoriser d’une chanson.

“ J’avais encore, il y a trois jours, dit la douairière, une voix aussi douce qu’à l’âge de vingt ans, mais le malencontreux froid qui a galé mon pauvre nez, a eu aussi l’effet, hélas ! de m’affecter les poumons, mais je ferai l’impossible pour contribuer à l’agrément de cette charmante fête ; et elle entonna, d’une voix virile, rude et cassée, comme celle d’un vieillard, la chanson à boire suivante, et cela en accentuant fortement le premier mot :

“ Ba a a chu u, (Bacchus) assis sur un tonneau
“ M’a défendu de boire de l’eau.”

“ Ce fut, alors, une explosion générale de ceux qui avaient jusque là conservé à peu près leur sérieux, tandis que les plus graves enfonçaient les mouchoirs dans leurs bouches pour s’empêcher d’éclater de rire.

“ — Tire le rideau ; et va te débarbouiller, Marguerite, s’écria mon oncle de Lanaudière : la farce est finie.

“ — Les jeunes dames se mirent alors à crier toutes à la fois :

“ — Ah ! Marguerite ! Diablesse de Marguerite ! que tu nous as fait souffrir.

“ — Et puis s’armant de mouchoirs,

d'éventails, que sais-je, elles poursuivirent de chambre en chambre la fugitive, laquelle une fois démasquée, s'était enfuie de la table, et la ramenèrent de vive force à la place qu'elle venait de laisser, au milieu d'un brouhaha à ne pas entendre Dieu tonner.

" — Mademoiselle Marguerite, fit M. Sewell, quand le calme fut un peu rétabli, ce n'est pas moi mais vous que notre souverain aurait dû nommer procureur du Roi, car jamais procès de chicane plus ingénieux, plus embrouillé, n'a été exposé d'une manière plus lucide, même par nos plus vieux procureurs de la cité de Londres.

" — Vous oubliez, M. l'avocat général, répliqua-t-elle, que mes ancêtres étaient normands et que je dois tenir un peu de la famille."

Mademoiselle de Lanaudière décéda à Québec, le 17 novembre 1856, à l'âge de 82 ans. Elle fut sincèrement regrettée de toute la société de Québec dont elle avait été l'ornement pendant trois quarts de siècle.

UN DON DE CHARLES X, ROI DE FRANCE, AUX IROQUOIS DE CAUGHNAWAGA

M. Benjamin Sulte cite le passage suivant du *Journal* du comte Rudolph Apponyi, à la date du 21 mars 1826 :

" Il y a maintenant ici (à Paris) un chef iroquois qui est venu de son pays voir la France, mais il se trouve à sec pour retourner chez lui. Ne sachant comment faire, il a prié le roi de France de lui donner l'argent qui lui est nécessaire et deux tableaux pour l'église qu'il a fait construire chez lui."

M. Sulte ajoute :

" Ceci manque par le détail. En tout cas, cet Iroquois était catholique et de langue française, évidemment alors il venait de Caughnawaga." (1)

La bienveillance de Mgr Forbes, évêque de Joliette, qui passa les quinze premières années de son ministère sacerdotal à la mission iroquoise de Caughnawaga, nous permet de jeter un peu de lumière sur le passage du *Journal* du comte Apponyi cité par M. Sulte.

Le chef iroquois qui se trouvait à Paris en mars 1826 était bien un sauvage de Caughna-

---

(1) Bulletin des Recherches Historiques, vol XX, p. 52.

waga. Quel était cet Iroquois ? Que faisait-il à Paris ? Nous ne savons. Il y eut une délégation iroquoise à Londres en 1829, conduite par M. de Lorimier, mais les archives de la mission de Caughnawaga de même que les journaux de l'époque sont muets sur le voyage du chef iroquois à Paris en 1826.

Quoi qu'il en soit, Charles X reçut le chef iroquois avec bienveillance. L'enfant des bois avait demandé au puissant roi de France deux tableaux pour l'église de Caughnawaga. Le roi lui en donna trois.

Dans une supplique que M. l'abbé Marcoux, missionnaire de Caughnawaga de 1819 à 1855, adressait au prince président de France, plus tard Napoléon III, et qui est conservée aux archives de la mission, on lit :

"En 1826, Charles X envoya aux Iroquois pour leur église trois beaux tableaux de grande dimension."

Ces tableaux représentaient, le premier saint François-Xavier mourant, le deuxième la Très Sainte Vierge, et le troisième saint Louis, roi de France.

On voit encore ces tableaux dans l'église de Caughnawaga, le premier est placé au-dessus du maître-autel dédié à saint François-Xavier et les deux autres au-dessus des autels latéraux.

Ajoutons que la supplique de l'abbé Marcoux au président Napoléon dont il est question

plus haut eut un excellent résultat. Napoléon III envoya à la mission iroquoise de Caughnawaga un riche ornement de brocart doré et un calice en vermeil. On a fait inscrire sur le pied du calice : “ Don de l'impératrice Eugénie.” Ornement et calice sont précieusement conservés à Caughnawaga. On s'en sert aux grandes fêtes.

Charles X et Napoléon III ne furent pas, d'ailleurs, les seuls souverains de la France à s'intéresser aux Iroquois. Louis-Philippe voulut aussi leur être agréable.

En 1846, le Père Jean-Claude Léonard, oblat, fut chargé par ses supérieurs d'une mission de confiance en France. En quittant le Canada, il s'était muni de quelques objets curieux fabriqués par les sauvages, et d'une adresse des chefs de ces sauvages du Sault Saint-Louis pour le roi des Français.

A son passage à Paris, le Père Léonard obtint une audience de Louis-Philippe, à son château de Neuilly. Il présenta au roi l'adresse des sauvages et lui offrit les curiosités qu'il avait apportées. Louis-Philippe l'accueillit très cordialement, voulut lire l'adresse qu'on lui envoyait et qu'on avait eu soin de traduire en français ; mais quand il en vint aux noms des signataires, écrits en pur iroquois et dont plusieurs étaient d'une longueur démesurée, il ne put parvenir à les prononcer et fut obligé de les faire lire par le Père Léonard. Après

l'avoir entretenu quelque temps avec beaucoup de familiarité,il lui annonça qu'il allait lui faire préparer des ornements d'église et voulut qu'il vît la reine, madame Adélaide et les princesses qui étaient au château, ainsi que la duchesse d'Orléans, qui était protestante. Le Père Léonard, qui connaissait peu la timidité, lui récita en langue iroquoise la prière dominicale et la salutation angélique, les faisant précéder d'un grand signe de croix. Il se retira très satisfait de sa visite.

La reine lui avait fait remettre une somme assez considérable et le roi lui avait promis des ornements qui devaient enrichir la sacristie du noviciat des Oblats, à Longueuil. Malheureusement, la révolution de février, qui emporta un trône, emporta aussi les riches présents qui étaient destinés au Canada. (1)

"LE DERNIER COUP DE CANON"

Dernièrement, un journal de langue française du Manitoba terminait un article d'ailleurs très juste sur les projets d'annexion du Canada

(1) **Bulletin des Recherches Historiques, vol. IV, p. 126.**

aux Etats-Unis de certains meneurs politiques de l'Ouest, en disant :

" Et alors s'accomplira la prédiction de lord Elgin en 1848 : " Qui osera dire que la dernière main qui brandira le drapeau britannique sur le sol américain ne sera pas peut-être celle d'un Canadien-Français ?"

Nous serions fort curieux de savoir où et quand lord Elgin a prononcé la parole à effet qu'on lui attribue ici. Le noble lord avait beaucoup de sympathie et d'admiration pour notre race. Pendant son séjour au Canada il ne manqua pas de nous en donner des preuves chaque fois que l'occasion lui en fut fournie, mais, en vérité, nous ne croyons pas qu'il ait prononcé les paroles en question du moins dans la forme rapportée plus haut.

N'aurait-on pas confondu ici lord Elgin avec sir Etienne-Paschal Taché ? Celui-ci, en effet, précisément un an avant l'arrivée de lord Elgin au Canada, avait lancé sa fameuse phrase : *Le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien.* N'est-ce pas que les mots de notre éminent compatriote ressemblent étonnamment à ceux qu'on attribue à lord Elgin ?

Rappelons en quelle circonstance sir Etienne-Paschal Taché prononça cette phrase qui est presque passée en proverbe dans la province de Québec.

La deuxième session du deuxième parlement de l'Union fut ouverte à Montréal, par lord Cathcart, le 29 mars 1846. A cette session, le gouvernement proposa une loi de milice qui passa sans opposition. Les deux côtés de la Chambre étaient unanimes à vouloir mettre la milice sur un pied efficace.

Lors de la discussion sur les détails de cette loi de milice, sir Etienne-Paschal Taché, qui avait une grande expérience militaire puisqu'il avait été un des combattants de 1812, fit un discours patriotique et plein d'aperçus nouveaux pour la plupart des députés. Après avoir rappelé les exploits de ses compatriotes en 1812, il assura la Chambre qu'ils étaient prêts à tenir une conduite aussi héroïque lorsque l'occasion s'en présenterait.

“ Ce que nos pères ont fait, disait-il, ce que nous avons fait nous-mêmes pour la défense de cette colonie, nos enfants seraient encore prêts à le faire, si l'on voulait rendre justice au pays. Notre loyauté à nous n'est pas une loyauté de spéculation, de louis, schellings et deniers, nous ne l'avons pas constamment sur les lèvres, nous n'en faisons pas un trafic. Nous sommes dans nos habitudes, par nos lois, par notre religion, comme l'a très bien remarqué mon honorable ami pour la cité de Québec, monarchistes et conservateurs. Tout ce que nous demandons, c'est que justitce nous soit faite : et si un ennemi se présente, vous verrez

nos légers et joyeux bataillons voler à sa rencontre comme à un jour de fête et présenter hardiment leurs poitrines au fer de l'assaillant. Mais, diront nos détracteurs, vous êtes des mécontents ; un membre, qui n'est pas à sa place, nous disait, il y a quelques jours, vous êtes intraitables ; vous êtes des rebelles, nous diront les *ultra;* nous possédons seuls la loyauté par excellence ! Mille et mille pardons, messieurs, traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards ; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes ; je réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, *le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien........*"

Les paroles de sir Étienne-Paschal Taché ne sont-elles pas toujours d'actualité ? Que de fois, depuis 1846, nous aurions pu répéter à nos amis des autres provinces : Traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards ; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes !

LE GENERAL FREMONT ETAIT-IL CANADIEN-FRANÇAIS

En 1856, le colonel — plus tard général — John-Charles Frémont, que la grande presse américaine avait popularisé à la suite de ses fameuses expéditions dans l'Ouest de 1842, 1843, 1845, 1846 et 1847, fut candidat à la présidence des Etats-Unis. Il fut battu par Buchanan, après une lutte des plus vives.

Un des principaux arguments invoqués par les partisans de Buchanan contre Frémont fut qu'il était Canadien-Français,né au Canada, et qu'il n'avait jamais été *naturalisé* aux Etats-Unis.

La vérité c'est que John-Charles Frémont était né à Savannah, Georgie, le 21 janvier 1813, d'un père canadien-français établi aux Etats-Unis peu après 1800, et d'une mère américaine,Ann-Beverley Whiting.Il était donc sujet des Etats-Unis tout aussi bien que son adversaire.

Le père du général Frémont, Louis-René Frémont, était né à Québec le 8 décembre 1768. Il se livra au commerce pendant plusieurs années à la basse ville de Québec.

Aux élections générales de 1800 pour la Chambre d'Assemblée, Louis-René Frémont

fut candidat à la députation. Nous avons eu le plaisir de retrouver dans la vieille *Gazette de Québec* la lettre qu'il adressa alors aux " libres électeurs de la basse ville de Québec."

" Encouragé par un nombre respectable de mes amis et concitoyens, disait-il, j'ose vous faire une offre de mes services pour vous représenter dans le prochain Parlement Provincial. Né et élevé au milieu de vous, mes principes vous sont connus, et, engagé dans le commerce, je me flatte que vous serez persuadés qu'en soutenant mes intérêts, je ne puis manquer de veiller aux vôtres, comme étant inséparables.

" Permettez-moi donc de solliciter vos suffrages et votre influence, et de vous assurer que si je suis assez heureux pour mériter votre confiance, tous mes efforts seront dirigés à vous prouver qu'au moins j'aurai fait mon possible."

Pour une raison ou pour une autre, M. Frémont se retira de la lutte à l'ouverture du poll, et M. Robert Lester fut élu par acclamation.

C'est quelques années plus tard que Louis-René Frémont décida d'aller s'établir à Saint-Domingue, où il avait une tante. Il passa en France pour y régler quelques affaires, puis il s'embarqua pour sa destination lointaine. La France était alors en guerre avec l'Angleterre. Le vaisseau qui le portait fut attaqué par une

frégate anglaise. Prisonnier de guerre pendant deux ou trois ans, quoiqu'il fût sujet anglais, M. Frémont put enfin s'échapper et gagner les Etats-Unis. Ses ressources étant entièrement épuisées, il renonça à son voyage à Saint-Domingue et s'établit comme professeur de français à Norfolk, dans la Virginie. Il y mourut en 1818.

Le général Frémont avait à peine connu son père. Il conserva cependant toute sa vie des relations avec ses parents de Québec. Le docteur Charles-Jacques Frémont, son cousin, décédé le 20 décembre 1862, l'avait rencontré plusieurs fois et une correspondance intime se poursuivit entre eux pendant plusieurs années.

Dans sa première exploration de 1842,qui dura cinq mois, et eut pour résultat la reconnaissance de la fameuse passe du Sud, à travers les montagnes Rocheuses, le général Frémont avait choisi comme ses compagnons de voyage des Canadiens-Français de Saint-Louis, pour la plupart des anciens *voyageurs* ou trappeurs. C'étaient : Basile Lajeunesse, Clément Lambert, Jean-Baptiste Lefebvre, Jean-Baptiste Lespérance, Benjamin Poitras, Louis Gouin, Jean-Baptiste Dumais, François Tessier, Benjamin Cadot, Joseph Clément, Daniel Cimon, Léonard Benoît, Michel Morley, Jean-Baptiste Bernier, Honoré Ayotte, François Latulippe, François Badeau, Louis Ménard, Joseph Ruel,

Moïse Chardonnet, Auguste Janisse, Raphaël Proulx.

On sait que la seconde expédition du général Frémont, qui eut lieu du 29 mai 1843 au mois d'août 1844, donna les premiers renseignements détaillés sur le grand Lac Salé, le grand bassin intérieur de l'Utah, la chaîne de la Sierra-Nevada et mit au jour, pour ainsi dire, la région qui constitua depuis l'Utah, le Nevada et la Californie. Cette exploration fut extrêmement périlleuse, et Frémont y perdit plusieurs de ses hommes. Parmi les trente membres de l'expédition nous voyons les noms de Alexis Ayotte, François Badeaux, Olivier Beaulieu, Jean-Baptiste Bernier, Philibert Courteau, Michel Crélis, Jean-Baptiste Desrosiers, Basile Lajeunesse, François Lajeunesse, Louis Ménard, Louis Montreuil,Alexis Perras, François Perras, Raphaël Proulx, Oscard Sarpi, Jean-Baptiste Tabeau, Charles Tapin, Jean-Baptiste Tesson, Joseph Verreau, Alexandre Gode, soit vingt Canadiens-Français sur trente *voyageurs*.

Il en fut de même dans ses explorations subséquentes. Frémont avait vu les *voyageurs* canadiens-français à l'œuvre et il était d'opinion que seuls ils avaient assez d'endurance pour supporter les fatigues et les dangers de pareils voyages.

Ajoutons que le contre-amiral John-Charles Frémont, décédé à Boston le 7 mars

1911 et qui avait joué un rôle si important dans la guerre entre les États-Unis et l'Espagne, était le fils du général Frémont.

LES PEINTURES DE KREIGHOFF

Il faut mourir pour être apprécié, dit le populaire. Voilà un proverbe dont le pauvre Kreighoff ferait la cruelle expérience s'il lui était donné de revenir sur notre planète pour quelques instants. Des peintures que Kreighoff plaçait difficilement à $20 et $25 se vendent maintenant très souvent $800, $900 et même $1000.

" Les œuvres de Kreighoff ont-elles réellement la valeur que certaines personnes leur attribuent, se demande un connaisseur ?

" Elles ont de la valeur commerciale, oui—car elles sont recherchées des acheteurs—mais leur valeur artistique est en général bien médiocre.

" C'est d'un pauvre dessin, d'une exécution banale, d'un coloris très ordinaire, d'une monotonie désespérante et d'un sentiment nul. Du fignolé à froid.

" Comme il arrive à tous les bons amateurs, il a réussi quelques toiles ; mais tout le

reste ne vaut pas grand'chose..... si ce n'est les dollars de la vogue.

" A quoi attribuer cette vogue ?

" A deux causes principales.

" D'abord, Kreighoff était un étranger ; et chez nous être étranger, c'est déjà la réputation aux trois quarts faite.

" Ensuite, il a peint des paysages originaux ; non pas originaux de facture, de style, de sensation visuelle, mais originaux par le sujet traité. Là-bas, on dit : " Tiens, c'est étrange ; où a-t-il pris ça ? Ici, l'on dit : " N'est-ce pas, c'est bien chez nous ça, au moins ! " Et puis, comme il est le seul qui ait traité ces sujets-là, nul point de comparaison, ce qui est énorme."

Qu'était Kreighoff ?

Heber Budden, décédé à Québec il y a quelques années à un âge avancé et qui avait été l'ami intime de l'artiste, prétendait qu'il était né en Hollande mais avait étudié la peinture, la musique et les langues en Allemagne.

De son côté, Louis Fréchette, qui avait également connu Kreighoff, affirmait qu'il était d'origine allemande et était né à Stuttgart, dans le royaume de Wurtemburg.

Quoi qu'il en soit, Kreighoff arriva très jeune à New-York. A l'hôtel où il était descendu, il fit la connaissance d'une jeune canadienne-française originaire de Boucherville, Louise Gautier de Saint-Germain, et il l'épousa.

Le jeune couple passa presque aussitôt au Canada. Après avoir vécu trois ou quatre ans à Boucherville, Kreighoff tenta la fortune à Montréal. De là, il passa à Québec, où il vivota plusieurs années.

D'après sir James-M. LeMoine, Kreighoff serait mort à Denver, Colorado.

M. Budden place la mort de Kreighoff à Chicago, le 4 mars 1872.

Louis Fréchette prétend que Kreighoff serait retourné en Allemagne avec sa femme et sa fille.

Et Fréchette s'appuie sur un de ses amis, Philéas Roy, qui rencontra fortuitement Kreighoff et sa femme à Stuttgart.

Laissons parler M. Fréchette :

"Un jour,Philéas Roy passait à Stuttgart, dans une de ses pérégrinations annuelles à travers l'Europe.

" Arrêté devant une vitrine de modeste apparence, il avise un petit tableau qui excite vivement sa curiosité.

" C'était une scène de sauvages, un campement quelconque.

" — Sac à papier ! s'écrie l'ami Philéas, c'est du canayen tout craché, ça ! Faut que je marchande ce machin-là.

" Il entre et s'adresse à une brave femme qui, s'apercevant de la difficulté que le visiteur avait de s'exprimer en allemand, se met à lui répondre en français.

“ — Ah ! vous parlez français ?

“ — Oui, monsieur, je suis française.

“ — Enchanté, madame ; moi aussi je suis français.

“ — Ah ! moi, je suis française du Canada.

“ — Est-ce possible ? moi aussi je suis canadien.

“ — Vous plaisantez !

“ — Parole d'honneur ! De quelle partie du Canada, êtes-vous ?

“ — De Boucherville.

“ — De Boucherville, potence d'une petite mère ! Moi aussi, tonnerre, je suis de Boucherville ! Je m'appelle Philéas Roy.

“ — Un monsieur Roy ! Etes-vous un petit Maurice ou un petit Guillaume !

“ — Un petit Guillaume.

“ — Si je connais ça !..... Moi je suis la fille du vieux Lapocane. (1)

“ — Tout de bon ? Embrassons-nous alors !

“ Et Kreighoff, qui entrait au même instant, resta tout abarsourdi, sur le seuil de la porte, en apercevant sa femme dans les bras de Philéas Roy qui ne manquait jamais, dans ces circonstances-là, d'y aller de tout son cœur.”

---

(1) M. Gautier de Saint-Germain, père de madame Kreighoff, était plutôt connu à Boucherville sous le sobriquet de “vieux Lapocane.”

LES EXCENTRICITES DE LORD DURHAM

Lorsque lord Durham fut nommé gouverneur général du Canada, en 1838, il commençait à ressentir les germes de la maladie qui devait l'emporter deux années plus tard. Il devint pendant son séjour à Québec excitable à l'extrême. Il fut pour sa famille et sa suite un véritable tyran.

On cite un grand nombre d'occasions où le grand seigneur se laissa emporter par son humeur et ses souffrances physiques.

A un bal donné dans le port de Québec, à bord du navire de guerre le *Hastings,* lord Durham, voulant se retirer, interrompit une danse à laquelle prenait part son aide de camp, le capitaine Conroy, pour lui donner l'ordre d'aller chercher son chapeau.

Dans une réunion, au château Saint-Louis, M. Buller, son secrétaire, ayant renversé par mégarde quelques gouttes de café sur une livraison de la *Westminster Review,* lord Durham entra dans une grande colère. Il ne se contenta pas de réprimander le pauvre secrétaire devant toute la compagnie, il l'amena dans une antichambre voisine et continua ses invectives.

Un officier de sa suite ayant égaré la clef

d'un de ses appartements, sa femme pour lui exempter une réprimande, fit venir un serrurier, pendant son absence, afin d'en fabriquer une nouvelle. Malheureusement, le gouverneur entra pendant que l'ouvrier était à l'œuvre. Sans attendre ses explications, il fonça sur lui comme un tigre, lui administra quelques gifles et le mit dehors avec un coup de pied au bon endroit.

Lord Durham assistait un jour à l'office à la cathédrale anglicane. Le révérend M. Mackie, ayant, au cours de son prêche, fait quelques remarques fort inoffensives sur le théâtre et les courses, le gouverneur fit demander le ministre et lui fit une admonition en règle. Il alla même plus loin. Il exigea de l'évêque anglican la destitution du ministre.

A Kingston, il fit toute une scène, parce que, à son entrée dans cette ville au milieu de la nuit, le peuple et la garnison n'étaient pas dans la rue pour le recevoir.

Voyageant sur le lac Ontario, il fit défense absolue de fumer sur le bateau public sur lequel il avait pris passage. Voyant une légère fumée s'élever à l'arrière du vaisseau, il envoya le capitaine avertir le téméraire fumeur de jeter son cigare dans le lac. Le fumeur n'était autre que l'amiral sir Charles Paget.

DE MONTREAL A QUEBEC IL Y A SOIXANTE-QUINZE ANS

Ceux qui aujourd'hui se rendent de Montréal à Québec, ou vice versa dans les luxueux bateaux de la Canada Steamship line ou les trains rapides de l'Intercolonial et du Canadien Pacifique songent-ils aux misères que se donnaient leurs grands-pères pour franchir les mêmes soixante lieues ?

Se rendre de Montréal à Québec, il y a soixante-quinze ans, était un voyage assez dispendieux et très difficile à faire, surtout en hiver.

Le Saint-Laurent ne marchait que sous une épaisse couche de glace. Il ne fallait donc pas songer aux goélettes. Quant aux chemins de fer ils n'existaient pas encore dans cette partie du pays. Le voyageur n'avait donc à choisir qu'entre le *stage* et *l'extra.*

Le *stage* ne passait qu'une nuit sur la route. Il arrivait à Québec à la fin du second jour ou dans le cours du troisième si la route était mauvaise. Cette voiture pouvait loger quatre voyageurs. Le prix était de dix piastres par tête. Chaque personne avait droit à une robe de buffle.

L'extra ne pouvait recevoir que deux voyageurs. On changeait de voiture et de che-

vaux à chaque poste, qui étaient échelonnés de cinq lieues en cinq lieues. Le coût du voyage en *extra* était de trente piastres.

M. Adolphe de Puibusque, un Français distingué, très ami du Canada, avait fait le voyage de Montréal à Québec dans l'hiver de 1855-1856.

Il publia une couple d'années plus tard une esquisse de son voyage dans les *Causeries des Familles,* de Paris. Nous voudrions reproduire ici cette esquisse de couleur locale si vive, de style si naturel et si charmant. Détachons en toutefois les passages qui nous font connaître les principaux postes ou relais entre Montréal et Québec.

M. de Puibusque fit le voyage avec sa femme.

Le premier *poste* est au bout de l'île de Montréal, sur la rive gauche de l'Ottawa, qui se jette dans le Saint-Laurent sous le nom de rivière des Prairies. L'auberge est tenue par un nommé Deschamps. C'est, au témoignage de M. de Puibusque, une maison simple, propre et commode.

De la pointe de l'île de Montréal à Lavaltrie, deuxième relai, la route passe par Repentigny. L'auberge de Lavaltrie est tenue par des Anglais. Elle contient un piano, instrument rare dans nos campagnes à cette époque.

Le troisième *poste* est à Berthier. Les voyageurs ont là le choix entre deux hôtels.

L'un est tenu par un nommé Giroux. On arrive à Berthier vers la tombée de la nuit.

On relaie ensuite à Maskinongé. L'auberge de la poste en cet endroit est, parait-il, inférieur aux autres. Et M. de Puibusque en donne la raison :

" A moins d'accident, aucun voyageur ne s'arrête là, il n'y a que les habitants allant d'une paroisse à l'autre."

De Maskinongé on se rend à Machiche puis à la Pointe-du-Lac où est le relai de la poste.

De la Rivière-du-Loup, (aujourd'hui Louiseville) qui vient après la Pointe-du-Lac, M. de Puibusque dit :

" Le village de la Rivière-du-Loup semble florissant. La maison seigneuriale, bâtie dans une bonne situation, y produit un effet pittoresque malgré la lourdeur de son architecture massive. Quelques Canadiennes se livrent, dans cette paroisse, à une industrie qu'elles ont dérobée aux Sauvages ; elles brodent sur l'écorce de bouleau avec des poils d'orignal et de porc-épic ; une madame Lambert a accaparé presque toutes les commandes de Montréal, comme madame Paul, de Lorette, celles de Québec."

Les voyageurs se rendent ensuite tout d'un trait aux Trois-Rivières, où ils descendent à l'hôtel Bernard. Ils y passent presque deux

jours. Avant de partir, M. de Puibusque note sur son carnet :

“ Commençons par régler nos comptes : nous avons eu quatre repas et deux nuits ; on nous a servis à part ; nous avons eu un feu perpétuel, on a mis sur notre table du doré, des tommy-cods, des perdrix, une dinde, le tout bien dressé et à point. Or, que nous demande-t-on ? Onze schillings seulement ($2.25). Est-ce croyable ? Pauvre Bernard ! à ce compte-là tu feras difficilement fortune. Ajoutez qu'on nous a donné gratuitement pour plus de dix piastres de politesse, monnaie plus courante que l'eau dans les campagnes du Canada.”

L'auberge du relai à Champlain ne paye pas de mine, dit M. de Puibusque. La paroisse ne semble pas non plus l'impressionner favorablement.

En entrant dans la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, par suite de la tempête de neige qui sévit depuis une couple d'heures, les chevaux *embourbent* et M. et madame de Puibusque piquent une tête dans un banc de neige. On se décide alors à passer la nuit à Sainte-Anne, M. de Puibusque fait la description de l'auberge où ils descendent :

“ Notre auberge est du genre le plus rustique. La première pièce dans laquelle se tient la famille avec le commun des voyageurs sert à une variété infinie d'occupations de ménage ; on y lave, on y repasse, on y boit, on

y mange, on y fume ; un poêle *omnibus* est consacré à tous les usages possibles ; il est chauffé à rouge, ce qui établit entre la première pièce et la seconde une différence de neuf degrés, quoique cette dernière soit également chauffée par un poêle. . . . ."

Le lendemain matin, avant de se mettre en route, les voyageurs courent visiter l'église de Sainte-Anne.

" Elle n'offre rien de remarquable ; son architecture est la même que dans toutes les églises de campagne bâties du temps des missionnaires Jésuites (?). Elle ne se distingue que par le travail de ses sculptures sur bois et par l'ornementation du maître-autel. Les dorures ternies et presque effacées indiquent une durée déjà longue."

Les voyageurs partent de Sainte-Anne un peu après dix heures du matin et cheminent péniblement jusqu'à Deschambault où ils descendent chez Marcotte. Ils notent que l'autre auberge est tenu par un nommé Langevin.

M. de Puibusque trouve le site de Cap-Santé très pittoresque :

"Cap-Santé est renommé pour son bon air : on y domine le fleuve et l'on y est abrité des vents du nord par un rempart de montagnes boisées ; l'église est vaste et propre ; le presbytère, bâti sur le même plateau du cap dans une situation ravissante, s'annonce avec une élégance qui tient du luxe."

Ici M. de Puibusque est très intéressé par la pêche de la *petite morue* qu'il voit pour la première fois :

" On pratique des trous dans la glace et on y plonge des nasses dormantes ou volantes qui se remplissent, soit avec le flux, soit avec le reflux, selon les diverses espèces de poissons; c'est un assez rude métier ; les bénéfices sont incertains et variables ; les pêcheurs, trop éloignés du rivage pour aller et venir sans cesse, élèvent des maisonnettes de bois dans lesquelles ils passent une partie du jour et quelquefois de la nuit ; ils allument devant leur porte de grands feux sur la glace. Il leur serait difficile de s'établir d'une manière permanente et commode, parce que la marée, qui les soulève chaque jour et les fait retomber de six à dix pieds, a de fâcheux caprices ; elle fait des crevasses dans les parties qui semblent prises avec le plus de solidité et dresse tout à coup en forme d'obélisques ou de colonnes d'immenses glaçons là où tout était uni comme un miroir."

Cap-Santé a ravi M. de Puibusque. Jacques-Cartier le charme.

Vers les quatre heures de l'après-midi, M. de Puibusque atteint le relais des Ecureuils. Il écrit à la mode française *Ecureux*.

Puis viennent la Pointe-aux-Trembles et Saint-Augustin où on fait une courte halte pour laisser souffler les chevaux.

En laissant Saint-Augustin, le postillon

fait un détour vers l'Ancienne-Lorette pour éviter les ravins du Cap-Rouge.

Comme la nuit est venue, les voyageurs décident de coucher à l'Ancienne-Lorette où ils trouvent bonne table, bon feu et bon lit.

Le lendemain, qui est un dimanche, M. et madame de Puibusque montent en voiture pour franchir la dernière étape de leur voyage. Ce qui leur permet de rencontrer les habitants de la paroisse qui se rendent à la grand'messe. M. de Puibusque note :

" Aucune distance, aucun froid ne les arrête. Il y a peu de variété dans les costumes ; la toilette des femmes se compose de capotes noires ouatées et piquées ou de chapeaux de fourrure teinte de couleur rousse ou grise, de gros manteaux de drap à plusieurs collets, ancienne forme de carricks, de voiles verts doublés ; le reste, enchassé dans les voitures, est invisible ; il y en a qui sont dans des carrioles, d'autres dans de simples caisses où elles s'emballent comme des objets fragiles. Les hommes sont tous vêtus d'étoffe du pays, espèce de drap gris de fer, et portent des ceintures rouges ; le chapeau de feutre noir remplace la toque bleue de la semaine, et ils portent aux pieds d'énormes mocassins de cuir jaune."

Enfin, le 9 janvier, à midi, après avoir franchi sans encombre la redoutable Suète de Sainte-Foy, les voyageurs entraient dans la bonne vieille ville de Québec et se faisaient

conduire à l'hôtel Saint-Georges (aujourd'hui le magasin Morgan), près du Rond-de-Chaîne.

Partis de Montréal le 9 janvier, de bonne heure dans la matinée, M. et madame de Puibusque arrivaient à Québec, le 14 janvier, à midi juste. Le voyage avait donc duré cinq jours et demi. Aujourd'hui on se rend d'un continent à l'autre à peu près dans le même espace de temps. Nous avons marché !

L'HYMNE NATIONAL DES ACADIENS

Le 15 août 1884, les Acadiens avaient leur deuxième convention nationale à Miscouche, île du Prince-Edouard. C'est à cette convention que les Acadiens se choisirent un drapeau, le tricolore, avec une étoile dans le bleu. L'étoile, c'est celle de Marie, patronne des Acadiens.

Dans son livre *Le père Lefebvre et l'Acadie*, le sénateur Poirier écrit :

" Un air national fut aussi adopté à la convention de Miscouche, l'air grégorien de l'*Ave Maris Stella*. Quant aux paroles, elles étaient toutes trouvées ; c'est l'élégie suave et mélan-

coliquement plaintive de Gérin-Lajoie, dont la mesure s'adapte au rythme religieux :

Un Acadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour triste et pensif,
Assis aux bords des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

Pour jamais séparé
Des amis de mon cœur,
Hélas ! oui je mourrai,
Je mourrai de douleur.

" Ce chant est une *complainte* acadienne, d'inspiration toute acadienne, composée par M. Gérin-Lajoie, quelque temps après sa tragédie en trois actes de *Charles Latour*. Le mot " Canadien ", dans le premier vers, fut, par le peuple, substitué au mot " Acadien ", de l'original."

M. le sénateur Poirier qui était un des principaux figurants à cette convention de Miscouche, ne nous dit pas, par une délicatesse et une humilité que nous comprenons et apprécions, qui suggéra l'air adopté ce jour-là comme hymne national des Acadiens. Nous ne sommes pas tenu à la même discrétion. D'après le *Moniteur acadien* du 21 août 1884, c'est le

sénateur Poirier qui eut cette religieuse et patriotique idée. Citons plutôt :

“ Au moment où les délégués allaient se séparer, M. l’abbé Richard annonce qu’il est en mesure de leur faire voir un échantillon du drapeau national adopté par la convention. Des hourras frénétiques accueillent cette proposition. M. Richard et le Père Cormier déploient, par un silence solennel, devant un auditoire ému, un superbe drapeau tricolore, orné de l’étoile aux couleurs pontificales. L’enthousiasme est universel, de bruyantes acclamations saluent l’étendard national que l’on voit pour la première fois. De toutes parts on demande une chanson, les uns suggérant la *Marseillaise,* lorsque M. Richard entonne d’une voix grave et solennelle, l’*Ave Maris Stella,* que tout le monde repète après lui. C’était un spectacle admirable, saisissant. Le *God Save the Queen* succède à l’*Ave Maris Stella,* puis M. Richard, prenant la parole, exprime l’espoir que nos musiciens nous donneront bientôt un air national.

“ M. Pascal Poirier, interrompant M. l’abbé Richard, demande la parole pour quelques instants. Plus que tous les autres il est ému. D’une voix frémissante il nous annonce que pour lui l’air national des Acadiens est tout trouvé, et trouvé d’une manière merveilleuse qui montre le doigt de Dieu, l’intervention de Marie, notre patronne. Cet air que

nous cherchions, que nous implorions, il vient de retentir à nos oreilles, il vient d'éveiller dans nos cœurs les plus douces et les plus suaves sensations. C'est l'air entonné par M. l'abbé Richard, répété par toute l'assistance, c'est l'air de l'*Ave Maris Stella,* qui se chante dans toutes nos églises et que l'on entend si souvent dans nos chaumières ; la salutation de l'Église à Marie, patronne des Acadiens.

" A ce moment des transports d'allégresse éclatent sur toutes les figures, tous les cœurs battent bien haut dans les poitrines. M. Poirier avait frappé juste et sa parole éloquente et enflammée avait porté la conviction dans tous les esprits, embrasé tous les cœurs.

" M. l'abbé Richard, M. Landry, M. l'abbé Hébert, M. Olivier LeBlanc se lèvent tour à tour pour exprimer les sentiments qui se pressent dans leur âme. Ce fut un concours de patriotisme,d'enthousiasme,de foi, une éclosion soudaine de sentiments aussi remarquables par l'élévation que par la justesse.

" Le président soumit la proposition à l'assemblée qui l'adopta au bruit des acclamations enthousiastes de la délégation. On chanta de nouveau l'air désormais national de l'*Ave Maris Stella ;* jamais hymne ne fut chanté avec plus d'entrain."

M. DE LA FOREST A LA BAIE D'HUDSON

Deux officiers du nom de La Forest sont venus dans la Nouvelle-France. Le premier, François de La Forest, fut un des principaux lieutenants de Cavelier de La Salle dans les Pays d'en Haut. Il commanda successivement les forts Saint-Louis, Cataracoui et Détroit. Il décéda à Québec le 15 octobre 1714. Le Père Jésuite de Charlevoix dit qu'il était fort honnête homme, bon officier et qu'il servit très bien le roi.

Pour le moment nous ne nous occuperons que de l'autre M. de La Forest, de celui qui fit le voyage de la baie d'Hudson.

En 1694, M. d'Iberville recevait du roi l'ordre d'aller s'emparer du fort Nelson, à la baie d'Hudson. Deux vaisseaux lui furent donnés pour cet objet, le *Poli,* commandé par lui-même, et la *Salamandre,* commandée par son frère, M. de Sérigny.

Au nombre des officiers qui s'embarquèrent avec les deux frères LeMoyne nous voyons MM. LeMoyne de Châteauguay, Le Gardeur de Tilly, Du Tast, Le Gardeur de Caumont, La Forest, etc., etc.

Les Canadiens ne partaient jamais en expédition guerrière sans amener un prêtre

avec eux. C'est le Père Pierre-Gabriel Marest, Jésuite, qui les suivit en qualité d'aumônier.

L'expédition partit de Québec le 10 août 1694. Les vents contraires la retardèrent beaucoup et ce ne fut que le 24 septembre qu'elle arriva à la rivière Bourbon. "La joie fut grande dans tout l'équipage, dit le Père Marest, qui était à bord du *Poli*. C'était un vendredi. Nous chantâmes l'hymne *Vexilla Regis* et surtout l'*O crux Ave,* que nous répétâmes plusieurs fois pour honorer la croix adorable du Sauveur, dans un pays où elle est inconnue aux barbares, et où elle a été tant de fois profanée par les hérétiques qui y ont abattu avec mépris toutes les croix que nos Français y avaient autrefois élevées."

Le 13 octobre, M. d'Iberville, après avoir fait tous ses préparatifs de siège, somma le commandant du fort Nelson de se rendre. L'Anglais demanda jusqu'au lendemain pour donner sa réponse. Ce qui lui fut accordé. Le lendemain, il amenait pavillon, et M. d'Iberville envoyait aussitôt un de ses lieutenants et soixante hommes prendre possession du fort. Lui-même y entra le 15 octobre, et changea son nom de fort Nelson en celui de fort Bourbon.

M. d'Iberville resta au fort Bourbon près d'une année.

Au mois de septembre 1695, M. d'Iberville partit pour la France avec ses deux vaisseaux.

Il laissa au fort Nelson ou Bourbon une garnison de 80 hommes avec M. de La Forest, un de ses officiers, comme commandant. Le Père Marest resta aussi avec la garnison.

M. de La Forest était depuis onze mois commandant du fort Bourbon lorsque, au mois d'août 1696, il fut attaqué par cinq vaisseaux anglais commandés par le capitaine Guillaume Allen. Il offrit d'abord quelque résistance, mais les forces étaient tellement disproportionnées qu'il fut bientôt forcé de capituler. Le 31 août, les deux commandants convinrent et signèrent les articles de capitulation préparés par La Forest :

" Je consens de vous rendre mon fort sur les conditions suivantes :

" 1o Que moi et tous mes gens, tant Français que Sauvages et un Anglais qui est mon domestique, auront tous la vie sauve et la liberté, sans qu'il nous soit fait aucun tort ou violence, soit en nos personnes ou en ce qui nous appartient.

" 2o Nous sortirons du fort avec nos armes, tambour battant, mèche allumée, balle en bouche, enseignes déployés et emporterons avec nous, les deux canons que nous avons emportés de France.

" 3o Nous serons transportés tous ensemble, en votre propre vaisseau, à Plaisance, qui est un fort français de Terre-Neuve. Nous ne voulons point rendre le fort jusqu'à ce qu'on

nous embarque et nous aurons le pavillon français arboré dans le fort jusqu'à ce que nous en sortions.

“ 4o Si nous rencontrons de nos vaisseaux, il y aura trève entre vous et eux, et il leur sera permis de nous transporter avec tout ce qui nous appartient.

“ 5o Nous emporterons avec nous tous les castors et autres marchandises que nous avons traités cette année, qui seront embarqués avec nous sur vos vaisseaux.

“ 6o Tous mes gens emporteront leurs hardes et tout ce qui leur appartient sans qu'ils soient visités ni pillés de quoique ce soit.

“ 7o Pendant le voyage en cas de maladie, vous nous fournirez tous les remèdes et médicaments dont nous aurons besoin.

“ 8o Les deux Français qui doivent revenir avec les Indiens seront reçus dans le fort à leur retour, où ils seront traités comme les Anglais et transportés en Europe la même année, où il leur sera fourni toutes choses nécessaires pour les rendre à La Rochelle.

“ Nous aurons le libre exercice de notre religion et il sera permis au Père Jésuite, notre missionnaire, de faire publiquement les fonctions de son ministère.”

Allen, au mépris de ses engagements, conduisit La Forest et ses gens en Angleterre. Arrivé à Plymouth en octobre suivant, La

Forest porta aussitôt ses plaintes au commissaire de la marine de ce port.

Mais Allen qui voulait garder son riche butin trouva des gens assez influents pour faire retarder indéfiniment la prise en considération de la plainte de La Forest.

Celui-ci tomba malade et mourut à Londres le 27 août 1697.

La cour de France s'occupa cependant de ce déni de justice et le 8e article du traité de paix signé à Ryswick le 20 septembre 1697 déclare que la capitulation accordée par les Anglais au commandant du fort Bourbon le 31 août 1696 sera exécutée suivant sa forme et teneur, et les effets dont il fait mention incessamment rendus.

LES CANADIENS D'IL Y A TROIS SIECLES

Aux Archives de la marine à Paris on conserve un mémoire anonyme sur le Canada écrit, d'après toute apparence, vers 1736. Rien ne nous fait connaître l'auteur de ce mémoire. Cependant comme M. Hocquart était alors intendant de la Nouvelle-France, qu'il était

observateur averti et exprimait bien ce qu'il pensait, on lui en attribue la paternité.

Voici le portrait que cet anonyme trace des Canadiens de 1736. Ceux qui ne sont pas trop chauvins et admettent que nos pères, avec beaucoup de qualités avaient aussi des petits défauts, avoueront que ce portrait était pas mal fidèle. Ils iront peut-être même plus loin et concéderont que le portrait des Canadiens-Français de 1736 peut s'appliquer aux Canadiens-Français de 1922.

"Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des maîtrises et que dans les commencements de l'établissement de la colonie, les ouvriers étaient rares, la nécessité les a rendus industrieux de génération en génération : les habitants des campagnes manient adroitement la hache ; ils font eux-mêmes la plupart des outils et ustensiles de labourage ; bâtissent leurs maisons, leurs granges ; plusieurs sont tisserands, font de grosses toiles et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille.

" Ils aiment les distinctions et les caresses, se piquent de bravoure, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie, passent pour n'être point véridiques. Ce

portrait convient au grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne ; ceux des villes sont moins vicieux(?) Tous sont attachés à la religion ; on voit peu de scélérats ; ils sont volages, ont trop bonne opinion d'eux-mêmes, ce qui les empêche de réussir comme ils pourraient le faire dans les arts, l'agriculture et le commerce. Joignons à cela l'oisiveté à laquelle la longueur et la rigueur de l'hiver donne occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages, et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur, et qu'on les gouverne avec justice, mais ils sont naturellement indociles......"

Que pensez-vous de ce portrait ?

UN FILS DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL JESUITE

M. l'abbé Auguste Gosselin écrit quelque part dans son grand ouvrage *L'Eglise du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête* qu'un des fils du premier gouverneur de Vaudreuil entra dans la Compagnie de Jésus.

Le Père de Rochemonteix, heureux de

trouver son vieil antagoniste en faute, dit qu'après avoir compulsé tous les catalogues des Jésuites pour les dix-septième et dix-huitième siècles, il n'y a trouvé ni le nom de Rigaud ni celui de Vaudreuil.

Aucun des fils du gouverneur de Vaudreuil n'a été Jésuite, mais il est possible que l'un d'eux soit entré au noviciat avec l'intention de devenir membre de la Compagnie de Jésus.

Il est certain qu'un jeune de Vaudreuil prit d'abord *le parti de l'Eglise.*

Le 6 juin 1708, le ministre de Pontchartrain priait le Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV, qui avait une très grande influence sur son royal pénitent, d'accorder quelque grâce au fils de M. de Vaudreuil "qui était entré dans les ordres."

Le même jour, M. de Pontchartrain informait M. de Vaudreuil qu'il avait demandé au Père de La Chaise de protéger son fils "qui avait pris le parti de l'Église."

On sait qu'en 1708, la marquise de Vaudreuil avait été choisie comme sous-gouvernante des Enfants de France.

Le duc de Saint-Simon dit à ce sujet dans ses *Mémoires :*

"Madame de Saint-Simon fit donner la place de sous-gouvernante à madame de Vaudreuil qui était une femme d'un vrai mérite. Cela était fort au-dessous d'elle. Son mari était de bon lieu, et gouverneur général du Canada ;

mais elle avait peu de bien, beaucoup d'enfants à placer, puis à pousser......." (1)

Dès son arrivée en France, la marquise de Vaudreuil s'occupa de *pousser* ses fils, pour nous servir de l'expression du duc de Saint-Simon.

Le 22 décembre 1710, le comte de Pontchartrain, à la demande de la marquise de Vaudreuil, priait le Père Le Tellier, qui avait remplacé le Père de La Chaise comme confesseur de Louis XIV, de proposer au roi d'accorder un bénéfice au fils de madame de Vaudreuil. " Il se destine à l'Eglise, disait-il, et ce bénéfice soulagerait son père qui est chargé d'une nombreuse famille."

Le même jour, le ministre poussait la condescendance jusqu'à faire transmettre à la marquise de Vaudreuil une copie de la lettre qu'il avait écrite au Père Le Tellier en faveur de son fils.

La marquise de Vaudreuil, on le comprend, ne fut pas lente à faire savoir à son mari les bonnes dispositions du ministre à leur égard.

Le 25 octobre 1711, le gouverneur de Vaudreuil remerciait, de Québec, le ministre dans les termes suivants :

" Je suis très sensible, Monseigneur, a la bonté que vous avez eu d'écrire au Père Le Tellier en faveur de celui de mes enfants qui

---

(1) **Mémoires, vol. x, p. 285.**

prend le parti de l'Église, je ne suis pas moins rempli de reconnaissance pour toutes les bontés que madame de Vaudreuil me marque que vous voulez bien avoir pour elle." (1)

Comme nous ne voyons plus, à partir de cette date, le marquis et la marquise de Vaudreuil demander des faveurs pour le fils en question, nous avons le droit de supposer que ce dernier abandonna le parti de l'Église peu après. En effet, le gouverneur de Vaudreuil ne passait guère une année sans solliciter pour un de ses fils quand il ne demandait pas pour tous à la fois.

Maintenant, quel est le fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil qui se destina d'abord à l'Église ?

En 1708, le fils aîné du marquis de Vaudreuil était déjà lieutenant dans les troupes du détachement de la marine. Et le 6 juin 1708, le ministre de Pontchartrain écrivait à M. de Vaudreuil qui sollicitait une enseigne de vaisseau pour son fils aîné qu'il fallait que le jeune homme fasse quelque campagne sur les vaisseaux avant de recevoir de l'avancement. Il ne peut donc être question de lui comme ayant pensé à entrer dans les ordres.

Le fils du gouverneur de Vaudreuil qui songea à entrer dans les ordres ne peut être autre que Philippe-Antoine né à Québec le 30

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale

mars 1693. En 1708, le jeune de Vaudreuil avait à peine quinze ans. Il ne dut pas poursuivre ses études théologiques bien longtemps après 1710.

Philippe-Antoine de Vaudreuil ne revint jamais au Canada.

Nous le voyons entrer dans l'armée quelques années plus tard. Il devint capitaine de Grenadiers, puis commandant de bataillon au régiment du Roi Infanterie.

Le colonel de Vaudreuil fut tué au siège devant Prague le 5 septembre 1742, et fut inhumé le lendemain aux Augustins de la ville de Prague.

Le baron de Vaudreuil était chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et des Ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Il ne s'était pas marié.

QUI ETAIT LE SIEUR LAFORCE

Lors de la rencontre de l'escorte de M. Coulon de Villiers de Jumonville avec le détachement de troupes commandé par le major Washington, non loin du fort Duquesne, le 28 mai 1754, neuf Canadiens furent tués et vingt

faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait le sieur LaForce, qui servait en qualité de volontaire et probablement d'interprète. Douze de ces prisonniers furent envoyés en Angleterre, six expédiés à la Martinique et deux gardés en prison à Williamsburg, en Virginie, l'enseigne Pierre-Jacques Druillon de Macé et le sieur LaForce.

Le major Washington en remettant ces deux derniers prisonniers à la garde du gouverneur Dinwiddle, lui écrivait :

" Les principaux officiers sont M. Druillon et M. LaForce, de qui Votre Honneur m'a souvent entendu parler comme d'un homme hardi, entreprenant, d'un homme très habile et très rusé.......... Si LaForce était mis en liberté, il pourrait, je le pense sincèrement, nous faire plus de dommage que cinquante autres hommes ; par l'activité de son esprit, il connait toutes les parties du pays. De plus, il possède parfaitement les langues sauvages et il exerce une grande influence sur les tribus indiennes.. Je lui ai témoigné tout le respect possible, et pour eux, je me suis privé de certains vêtements qui m'étaient très utiles."

Le gouverneur Dinwiddle n'était pas homme à négliger l'avis de Washington. Peu après, il envoyait M. Druillon de Macé en Angleterre. Quant au sieur LaForce, pour ne pas courir le risque de le laisser échapper, il lui fit mettre double fers et ordonna de river sa

chaîne au plancher de sa prison. Le procédé était peu humain mais de cette façon il s'enlevait toute inquiétude au sujet de l'évasion de son prisonnier.

Le 5 juillet 1754, M. Coulon de Villiers, frère aîné de l'infortuné Coulon de Jumonville, vengeait sa mort traîtresse en faisant subir une défaite désastreuse au futur fondateur de la République Américaine et en lui imposant une capitulation extrêmement humiliante.

Le septième article de cette capitulation déclarait :

" Comme les Anglais ont en leur possession un officier, deux cadets et tous les prisonniers qu'ils ont fait dans l'assassinat du sieur de Jumonville, et qu'ils promettent de les renvoyer sous bonne escorte jusqu'au fort Duquesne, MM. J. Wambram et R. Stobo,tous deux capitaines, pour sûreté de cet article,nous seront remis en ôtages, jusqu'à l'arrivée de nos Canadiens et Français.

" Nous nous obligeons, de notre côté, à donner escorte et à reconduire en sûreté les deux officiers qui s'engagent à ramener les Français dans deux mois et demi, au plus tard."

Les Anglais ne se pressèrent pas de se conformer à l'engagement signé par Washington. Ils connaissaient l'habileté et les services que LaForce pouvait rendre aux Français, ils décidèrent de le garder le plus longtemps possible.

Le capitaine Stobo gardé en ôtage au fort Duquesne en vertu de cette même capitulation du 5 juillet 1754 trahit la confiance que les Français avaient mise en lui. Au mépris des usages de la guerre, il envoya au commandant de Will's Creek un plan du fort Duquesne avec une longue lettre où il écrivait, entre autres choses ; "ils (les Français) désirent beaucoup avoir LaForce ici ; il faut qu'il ait été un homme extraordinaire parmi eux, car ils le regrettent beaucoup et désirent ardemment son retour......".

Heureusement, le plan et la lettre de Stobo tombèrent aux mains des Français avant de se rendre à destination.

Le 30 octobre 1755, le gouverneur de Vaudreuil envoyait au ministre de la marine la liste des officiers, cadets et Canadiens tués et faits prisonniers dans l'affaire du 28 mai 1754. Dans la lettre qui accompagnait cet état, M. de Vaudreuil disait :

"Le sieur LaForce, excellent et brave Canadien, est détenu en prison à la Virginie." (1)

Le 14 août 1757, le marquis de Montcalm écrivait à milord Loudon et réclamait la mise en liberté de M. LaForce :

"La défense honorable du lieutenant-colonel Munrow m'a déterminé à lui accorder

---

(1) Collection de manuscrits, vol. IV, p. 12.

et à sa garnison une capitulation honorable. Elle n'aurait pas souffert la moindre altération, si vos soldats n'avaient donné du rhum. Si cette troupe avait voulu sortir avec plus d'ordre et ne pas prendre une terreur de nos Sauvages, qui a enhardi ces derniers, en un mot s'ils avaient voulu faire exécuter ce que je leur avais fait proposer pour leur propre avantage.

" Je regarde comme un vrai malheur d'avoir eu avec moi les Abénaquis de Panaouenské, en Acadie, qui avaient cru avoir à se plaindre de quelques mauvais traitements.

" Vous savez ce que c'est que de contenir 3000 Sauvages de 33 nations différentes et je n'en vois que trop de crainte que je n'avais pas laissé ignorer au commandant du fort dans ma sommation. Je m'estime heureux que le désordre n'ait pas eu des suites aussi fâcheuses que j'étais en droit de le craindre, je me sais gré de m'être exposé personnellement ainsi que mes officiers pour la défense des vôtres qui rendent justice à tout ce que j'ai fait dans cette occasion.

" Aussi, mylord, je vous prie de faire exécuter la capitulation dans tous ses points. La moindre inexécution sous le plus léger prétexte serait d'une conséquence encore plus fâcheuse pour vous que pour nous. J'ai retiré des Sauvages plus de 400 prisonniers et le peu qui reste entre leurs mains sera rassemblé par M. le marquis de Vaudreuil, à qui j'ai dépêché

un courrier et seront envoyés par un bâtiment armé en paquebot pour leur plus grande sûreté à Louisbourg.

" Le commandant de cette place les enverra à celui d'Halifax, lorsque l'on aura rassemblé, conformément à la capitulation, le peu de Français et Canadiens que vous pouvez avoir prisonniers depuis le commencement de cette guerre.

" Je m'en rapporte sur le nombre à votre bonne foi et je réclame nommément le sieur LaForce, canadien, qui aurait dû être renvoyé par la capitulation du fort de la Nécessité. Je vous demande de les faire conduire à Halifax pour être échangés avec les vôtres que j'enverrai à Louisbourg......" (1)

Le 22 novembre 1757, LaForce était encore prisonnier, comme on le voit par le passage suivant du *Journal* de Montcalm :

" Par le retour du sieur de Langy, qui avait été conduire M. Schuyler, lieutenant-colonel, le sieur Martin, capitaine d'artillerie, au fort Edouard, on a eu des lettres de milord Loudon, qui assure être dans le dessein d'observer la capitulation du fort Guillaume-Henry. Mais dans le même temps, ils forment des difficultés qui ne peuvent avoir lieu en Amérique, où la nécessité de se servir de sauvages empêche que le droit des gens ne s'y

(1) Archives de la province de Québec, 1ère série, cahier XIII.

règle sur le même pied qu'en Europe. Le général et l'armée ne peuvent être responsables de ces alliés indociles. Il y a à présumer, par la lettre de milord Loudon, que la capitulation s'exécutera pour la clause principale de ne pas servir de dix-huit mois, et qu'il disputera sur la restitution des prisonniers, objet de peu de conséquence pour le Canada, puisque, depuis le commencement de cette guerre, y compris ceux de l'affaire de M. de Dieskau, les Anglais n'ont à nous que cet officier-général, son aide de camp, le sieur de Bellestre, enseigne de la colonie, le sieur LaForce, qui accompagnait M. de Jumonville, deux officiers de milices, une femme et quarante et un soldats ou miliciens." (1)

Qui était le sieur LaForce ?

M. l'abbé Jean Langevin, plus tard évêque de Rimouski, écrivait en 1883 :

" M. René-Hippolyte LaForce, mon bisaïeul, né à Laprairie, de Pierre LaForce et de Michelle Lebert, est décédé à Québec, en 1801, âgé de 72 ans. En 1754, il formait partie du détachement de Jumonville, et lorsque celui-ci eut été assassiné par les troupes anglaises, commandées par Washington, lui-même fut fait prisonnier et emmené en Virginie." (2)

Tous ceux qui depuis ont eu à parler du

---

(1) Journal du marquis de Montcalm, p. 138.
(2) Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport, vol. II, p. 249.

sieur LaForce ont adopté la version de M. Langevin et donnent René-Hippolyte LaForce comme le prisonnier fait par Washington.

René-Hippolyte LaForce, il n'y a pas à en douter, était un homme d'une grande habileté. Marin, interprète, diplomate, rompu à la vie des bois, il rendit de grands services au gouverneur de la Nouvelle-France. Sous le régime anglais, il fut également très apprécié. En 1777, il était nommé commodore et commandant de la flotte de tous les lacs et rivières de la province du Canada.

Mais René-Hippolyte LaForce est-il bien le sieur LaForce dont Washington faisait l'éloge et qui fut prisonnier des Anglais de 1754 à 1758 ou 1759 ?

Nous répondons : non.

Un homme fût-il un docteur Hyde ou un M. Jekill ne peut en même temps être à deux places. Ceci est une vérité qui frise presque celles qui ont fait passer le bon de La Palice à la postérité.

René-Hippolyte Pepin LaForce épousait, à Québec, le 10 janvier 1757, Marie-Madeleine Corbin, comme en fait foi l'acte de mariage suivant que nous tirons des registres de Notre-Dame de Québec :

" Le dix janvier mil sept cent cinquante sept sur la dispense de l'empêchement diriment de parenté au quatrième degré et de la publication de deux bans accordée par Monseigneur

l'évêque et après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale entre le Sr Hypolite LaForce, capitaine de navire demeurant en cette ville, fils du Sr Pierre LaForce et de deffunte demoiselle Michelle LeBert,ses père et mère,de la paroisse de Montreal, d'une part, et demoiselle Magdeleine Corbin, fille de Sr Richard Corbin, et de demoiselle Magdeleine Rolland, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ne s'étant découvert aucun autre empêchement au dit mariage nous curé de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mère la sainte église et ce en présence de Mr Benjamin de Villeray, capne. des troupes d'infanterie, et du Sr Etienne Dassier, Pierre Papin, amis de l'époux, du sr Jean Saillant, son beau-frère, du S. Richard Corbin, père, du Sr Etienne Corbin, oncle, de François, de David et de Joseph Corbin, frères de l'épouse, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé ainsi que les époux lecture faite."

Or, comme nous l'avons vu plus haut, le sieur LaForce fait prisonnier le 28 mai 1754 fut en captivité en Virginie de 1754 à 1758 ou 1759. Le gouverneur Dinwiddle avait tellement peur de le perdre qu'il le gardait à la chaîne tout comme on fait aujourd'hui pour les chiens trop agressifs. Nous ne pouvons donc croire

une minute que Dinwiddle aurait accordé un *congé* à LaForce pour lui permettre de venir épouser Marie-Madeleine LaForce, à Québec, le 10 janvier 1757.

Il faut donc chercher le sieur LaForce ailleurs.

Dans ses *Mémoires*, M. Aubert de Gaspé parle assez au long de son compagnon d'enfance le major Pierre LaForce, fils de René-Hypolite Pepin dit LaForce. " Le sang des braves coulait dans les veines du major LaForce, dit-il, *son oncle paternel s'était distingué par de nombreux faits d'armes avant la Conquête ; les annales du Canada en font foi.*"

Voilà notre homme, mais quels étaient ses prénoms ?

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique,* nous fait connaître deux des frères de René-Hypolite LaForce : Pierre, né à Laprairie le 12 mars 1725, et Michel, dont il n'indique pas la date ni l'endroit de naissance.

Pierre LaForce n'a pu être prisonnier des Anglais de 1754 à 1758 parce que nous le voyons épouser, à Saint-Jean de l'île d'Orléans, le 22 septembre 1757, Françoise Gosselin, veuve de Lambert Cohornou.

Pour nous, le prisonnier fait par Washington en 1754 est Michel LaForce. Et nous appuyons notre opinion sur une pièce absolument probante.

Le 25 avril 1753, Michel Pepin LaForce,

sur son départ pour la Belle-Rivière, comparaissait devant les notaires Simonet et Adhémar, à Montréal, et constituait sa femme, Agathe Limoge, sa procuratrice pendant son absence

Voici, d'ailleurs, le préambule de l'acte :

" Pardevant les notaires royaux de la juridiction royale de Montréal y résidants soussigné fut présent sieur Michel Pepin La-Force, garde magasin pour le Roy au poste et établissement de la Belle-Rivière, demeurant en cette ville, lequel étant sur son départ pour aller au dit poste, a fait et constitué sa procuratrice génerale et spéciale damoiselle Agathe Limoge, son épouse. . . . ."

L'acte de sépulture de Pierre-Paul de Marin, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, au fort Duquesne de la Belle-Rivière, le 29 septembre 1753, note la présence du sieur LaForce, garde des magasins.

Le 15 mai 1750, a lieu au fort Duquesne de la Belle-Rivière le baptême de Hélène Caudon, irlandaise de nation, âgée de deux mois. Le parrain est " Jean-Baptiste Garault, garde des magasins du Roi au susdit fort Duquesne." M. Garault,évidemment,avait remplacé le sieur La-Force, prisonnier des Anglais.

En plus. par un acte du notaire Barolet, de Québec, en date du 6 août 1757, nous constatons que Agathe Limoge, procuratrice de son

mari Michel LaForce, en vertu de sa procuration du 25 avril 1753, donne quittance à Louis de Chapt de LaCorne, capitaine d'infanterie, pour une somme de 2268 livres, 6 sols et 11 deniers.

Il n'y a donc pas à s'y tromper le sieur LaForce qui tombait entre les mains de Washington le 28 mai 1754, est le garde-magasin Michel LaForce qui était allé prendre son poste à la Belle-Rivière le printemps précédent.

LES DRAPEAUX DE CHOUAGUEN

A la prise de Chouaguen, le 14 août 1756, les drapeaux des régiments de Shirley, de Pepperell et de Shuyler, de la milice de la Nouvelle-Angleterre, et de deux régiments de la vieille Angleterre tombèrent aux mains des Français.

Le soir même, Montcalm dépêcha au marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, un officier pour lui porter ces glorieux trophées.

Le marquis de Vaudreuil fit déposer deux de ces drapeaux dans la principale église de Montréal, deux autres dans la cathédrale de Québec et le cinquième dans l'église des Trois-Rivières.

A Québec, c'est M. de Bourlamaque qui porta à la cathédrale les deux drapeaux pris à Chouaguen. On a conservé le compliment débité par M. de Bourlamaque en cette occasion et la réponse que lui fit le chanoine Godefroy de Tonnancour au nom du chapitre de Québec :

“ Monsieur, nous vous présentons, de la part de M. le marquis de Vaudreuil, ces drapeaux pris à Chouaguen sur les ennemis du roi. Il les dépose en cette église, comme un monument de sa piété et de sa reconnaissance envers le Seigneur qui bénit la justice de nos armes et protège visiblement cette colonie.”

“ Messieurs, répondit M. de Tonnancour, ces monuments de votre courage et en même temps de la protection divine que vous apportez dans cette église de la part de M. le marquis de Vaudreuil, sont certainement une offrande agréable aux yeux du Tout-Puissant. Il est le Dieu des armées ; c'est lui qui a donné la force à vos bras ; c'est à lui que le chef qui vous a conduit doit cette intelligence et ces ressources avec lesquelles il a confondu les ennemis de la justice et de la paix. Le Seigneur recevra sans doute avec bonté les actions de grâce que ses ministres vont lui rendre de concert avec les guerriers défenseurs de la patrie.

“ Demandons-lui de nous continuer des secours si nécessaires, demandons lui la paix après la victoire et qu'il couronne ses bienfaits par la durée d'un gouvernement avec lequel la

colonie n'adressera jamais à Dieu que des actions de grâce."

On s'est souvent demandé ce que sont devenus les deux drapeaux déposés dans la cathédrale de Québec en août 1756.

La réponse est facile à donner.

Lors de la capitulation de Montréal, le général Amherst exigea la remise de tous les drapeaux anglais pris pendant la guerre. Le gouverneur de Vaudreuil fit remettre aux Anglais tous les drapeaux qu'il put retracer, entre autres les drapeaux des régiments de Pepperell et de Shirley suspendus à la voûte de la cathédrale de Québec depuis quatre ans.

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SUPERIEUR ET LA NOBLESSE

Les conseillers au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France obtenaient-ils la noblesse en recevant leur office ?

Dans l'édit de création du Conseil Souverain du mois d'avril 1663 il est dit: " pour jouir des dites charges par ceux qui en seront pourvus, aux honneurs, pouvoirs, autorités, prééminences, privilèges et libertés aux dites charges appartenant......."

Ceci ne veut-il pas dire que les conseillers au Conseil Souverain devaient jouir des mêmes honneurs, pouvoirs, autorités, prééminences, etc., etc., que le Roi avait accordés aux conseillers des cours souveraines du royaume ?

Dans ce cas, voyons si les membres des cours souveraines de France recevaient la noblesse par le fait de leur nomination.

Lange, dans son ouvrage *La nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale ou Le nouveau praticien français réformé suivant les nouvelles ordonnances* (p. 143), pose la question : Quels sont les offices qui anoblissent, et répond ainsi :

" Ce sont les offices de la Couronne et les autres grandes charges de l'État, comme celle de chancelier, de garde des sceaux, de conseiller d'état servant actuellement, de secrétaire d'état, toutes les premières dignités militaires, de la justice et de la maison du roi, qui étaient anciennement affectées à la plus haute noblesse."

Lange se demande encore : les offices de conseillers dans les cours souverains n'anoblissent-ils pas aussi, et il répond :

" Oui ; ils annoblissent ceux qui les possèdent ; mais ils n'annoblissent pas leur postérité, si la possession de ces offices n'a été continuée de père en fils ; en sorte que pour être pleinement noble par cette voye, il faut qu'un homme puisse justifier que son père et

son ayeul ont possédé ces offices jusqu'à leur décès. (A présent ils annoblissent leur postérité s'ils meurent titulaires, ou s'ils ont obtenu des lettres de vétérance.)"

L'intendant Bigot, dans sa lettre au ministre du 12 octobre 1753, parle au long de cette question de noblesse pour les conseillers au Conseil Supérieur. Citons ici sa lettre qui resta, malheureusement, sans réponse :

" Le peu d'attention que les pères de familles ont dans cette Colonie de faire étudier leurs enfans pour les mettre en estat d'occuper des places de conseiller au Conseil Supérieur m'engage à vous prier de me faire l'honneur de m'informer si ce Conseil jouit des mêmes privilèges et honneurs que les Parlemens des provinces du Royaume. Le privilège de la noblesse qu'on dit s'acquérir par les charges de Présidens et de Conseillers dans ces Parlemens, est celui qui flateroit le plus le Canadien, j'ignore si réellement il s'y acquiert et je ne sçay sur cette matiere que ce que les comentateurs raportent.

" Bacquet, page 907 du Droit d'anoblissement, dit que les présidens conseillers, avocats et procureur général en la Cour du parlement de Paris et autres officiers qui sont du corps d'icelle, sont nobles par le moyen de leurs charges (édits du mois de juillet 1664 et novembre 1690), pourvu qu'ils eussent 20 années de service, ou qu'ils décédassent revêtus de

leurs offices ; leurs veuves et leurs enfants, après leur mort, seront réputés nobles.

" Je n'ai trouvé ni édit ni déclaration au sujet des autres parlemens, mais le même commentateur ajoute qu'il en est de même des autres cours du parlement du Royaume, ensemble mrs du grand conseil encor que les autres cours de parlement ne soient égalés en authorité et dignité à la cour du Parlement de Paris.

" M. Couchot, avocat au parlement, pense et dit qu'il est d'usage que les charges de conseiller des autres cours souveraines donnent seulement une noblesse personnelle à ceux qui en sont pourvus et non à leurs enfans, à moins que le père et l'ayeul n'ayent esté consécutivement officiers et n'ayent exercé 20 ans durant pour jouir du privilège de vétéran, ou n'en soient mort pourvus.

" M. Le Bret, en son traité de la Souveraineté, livre 2, chapitre 10, dit que les offices de conseillers, autres que ceux du Parlement de Paris, n'anoblissent la postérité qu'autant que la possession de ces offices a esté continuée de père en fils en sorte que pour estre pleinement nobles par cette voye, il faut qu'un homme puisse justifier que son père et son ayeul ont possédé ces offices jusqu'à leur decez.

" Je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien m'expliquer si les conseillers du Conseil Supérieur de Québec doivent se prévaloir

de noblesse, comme les autres cours du Royaume et si leurs enfans peuvent de même acquérir ce droit, lorsque leurs pères et ayeuls auront consécutivement possédés et exercés ces places pendant 20 ans (après avoir obtenu des lettres de vétérance) ou qu'ils seront morts en estant pourvus.

" Je suis persuadé que s'ils avoient ces privilèges les meilleures familles du Pays et les plus aisées destineroient partie de leurs enfans à la judicature et elles les feroient élever dans l'étude ; la noblesse qu'elles seroient sûres de leur procurer les engageroient à leur faire suivre ce parti."

" Le Canada augmente, par conséquent le nombre de procès et de matières plus contentieuses et difficiles à décider, et il sera important par la suitte que le Conseil soit composé de juges instruits des loix, ce qui ne pourra estre qu'autant que les sujets auront étudiés dès l'enfance.

" J'ai l'honneur d'estre avec un profond respect, Monseigneur, vôtre très humble et très obéissant serviteur." (1)

Il est un fait certain, c'est que peu après la conquête une déclaration du roi accorda aux officiers des Conseils Supérieurs du Canada et de l'île Royale les mêmes privilèges dont jouissaient les officiers honoraires des cours souve-

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, série F., vol. 99, p. 59.

raines en France. Il n'y a donc pas de doute que les quelques conseillers au Conseil Supérieur qui vivaient encore en 1763 et qui remplissaient les conditions voulues furent admis dans la noblesse.

A-T-ON CALOMNIE M. DE LA JONQUIERE

Fixons d'abord un petit point d'histoire au sujet du gouverneur de la Jonquière.

On ne s'accorde pas sur la date de la mort de ce haut personnage.

" Les chirurgiens, nous dit l'auteur anonyme d'un mémoire sur le Canada, employèrent tout leur art pour lui prolonger la vie ; enfin il mourut le 17 mai 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-et-sept ans." (1)

Parkman veut que le gouverneur de la Jonquière soit mort le 6 mars 1752 : " He died on the *sixth of March,* 1752, not on the seventeenth of May, as stated in the *Mémoires sur le Canada, 1749-1760."*(2)

D'après l'intendant Bigot c'est le 19 mars

---

(1) **Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760, p. 60.**

(2) **Montcalm and Wolfe, vol. II, p. 206.**

1752 que le marquis de la Jonquière rendit son âme à Dieu. (1)

M.de la Jonquière fut inhumé dans l'église des Récollets de Québec. On avait mis sur sa tombe une inscription rappelant ses titres, son âge et la date de sa mort. Nous avons sous les yeux deux copies de cette inscription, l'une extraite de l'*History of Canada* de Smith, l'autre de la *Vie de M. de la Jonquière*. L'une dit : " ......Décédé à Québec le 17 may 1752, à six heures et demie du soir, âgé de 67 ans ", l'autre : " Décédé à Québec, le 17 *mars* 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-sept ans." Laquelle croire ?

La vérité est que M. de la Jonquière mourut le 17 mars, suivant le texte formel de l'acte de sépulture :

"Le vingt de mars mil sept cens cinquante-deux a été inhumé dans l'église des RR. PP. Récollets conformément à ses dernières volontés haut et puissant seigneur Pierre-Jacques, marquis de la Jonquière, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, que nous soussigné curé de Québec et chanoine honoraire de la cathédrale avons conduit en la dite église des RR. PP. Récollets avec les cérémonies ordi-

---

(1) **Rapport sur les Archives du Canada pour 1887, p. CLX.**

naires ; il était décédé le dix-sept du dit mois, muni des sacrements de l'Eglise, âgé de soixante-sept ans."

Cet acte de sépulture est signé par M. J.-F. Récher, curé de Québec.

Un auteur anonyme, qui avait une plume bien effilée et qui prenait plaisir à ramasser tous les potins de la rue désagréables aux gens en place, dit que dans sa dernière maladie les domestiques de M.de la Jonquière ayant allumé des bougies près de son lit, il les fit ôter, par avarice, et remplacer par des chandelles de suif, en disant qu'elles coûtaient moins cher, et éclairaient aussi bien.

Le marquis de Montcalm lance une accusation autrement plus grave contre la mémoire du gouverneur de la Jonquière. Dans son *Journal,* à la date du 14 mai 1758, il écrit :

" L'abbé de la Vallinière, prêtre de Saint-Sulpice, a prêché à la paroisse (de Montréal), avec plus de vérité que d'éloquence, contre le crime de voler le Roi et sur l'obligation de la restitution. Cette opinion que de voler le Roi est licite, est dans la tête de tous les Canadiens depuis que MM. de la Jonquière et Bigot sont en place, et en donnent l'exemple pour eux et leurs créatures. M. de la Jonquière, au lit de mort, en fit une espèce d'amende honorable devant l'évêque qui lui portait le saint-sacre-

ment, et l'évêque monta le lendemain en chaire pour en faire part au public." (1)

Le marquis de Montcalm parle ici par ouï-dire. Le gouverneur de la Jonquière était mort depuis quatre ans quand M. de Montcalm arriva à Québec, le 12 mai 1756. Aucun des mémoires du temps ne parle de cette prétendue amende honorable de M. de la Jonquière à son lit de mort. Le marquis de Montcalm devait tenir ce potin outrageant pour la mémoire de M. de la Jonquière de quelque mécontent mis à sa place par le gouverneur défunt.

Le gouverneur de la Jonquière était-il aussi avare que l'insinue l'auteur des *Mémoires sur le Canada ?*

Nous croyons que cet anonyme a tout simplement calomnié M. de la Jonquière comme il a fait de bien d'autres personnages canadiens.

La marquise de la Jonquière ne suivit pas son mari au Canada. Quelques-unes des lettres que lui écrivait M. de la Jonquière pendant son gouvernement au Canada ont été conservées. Elles nous montrent que M. de la Jonquière dépensait ici tout son traitement et une bonne partie de ses revenus personnels.

L'équipement du marquis de la Jonquière pour venir au Canada lui coûta exactement 67,532 livres. En outre, en arrivant à Québec,

---

(1) **Journal du marquis de Montcalm, p. 349.**

il acheta pour 14,000 francs d'argenterie de M. de la Galissonnière.

M. de la Jonquière avait amené ici à ses frais un capitaine et douze gardes, un secrétaire, douze domestiques, des chevaux, des carosses, etc., etc. Le voyageur Kalm présent à l'entrée solennelle de M. de la Jonquière dans la ville de Québec fut frappé de la munificence de l'uniforme rouge tout galonné d'or du gouverneur. La bonne tenue et les riches livrées vertes de ses gardes qui le précédaient, le fusil sur l'épaule, firent aussi son admiration. Tout ceci n'indique pas précisément la mesquinerie et encore moins l'avarice. Car, enfin, il ne faut pas oublier que tous ces gens étaient habillés, nourris, payés par le gouverneur lui-même. Le roi de France ne donnait pas un liard à son représentant pour ses frais de représentation.

Nous n'avons d'ailleurs qu'à citer quelques fragments des lettres de M. de la Jonquière à sa femme pour montrer qu'il fit les honneurs de sa position avec autant de munificence que ses prédécesseurs. Il est bien vrai qu'il se plaint que tout cela lui coûte cher, mais n'est-ce pas là la meilleure preuve qu'il n'avait pas la fortune que lui prêtent ses détracteurs ?

Le 19 août 1749, le marquis de la Jonquière écrit à sa femme :

" ....J'ai pris possession de mon gouvernement le 15 de ce mois au milieu de l'acclamation générale des grands et des petits. Les

harangues du clergé et de tous les corps ont fait beaucoup souffrir ma modestie par les belles et magnifiques choses qu'ils m'ont dites, n'aimant pas tant d'encens. Les festins n'ont pas discontinué depuis que je suis ici, surtout chez Monseigneur l'évêque qui est l'homme de France le plus poli et le plus aimable..... J'ai commencé hier à donner à manger à tous les notables de la ville et à leurs femmes, je leur fais grande chère ; j'avais trois tables de quarante personnes...... J'ai aujourd'hui trente-six couverts pour Messieurs du Conseil Supérieur, leurs femmes et tous les capitaines d'infanterie; j'aurai encore une pareille fournée cette semaine pour que tout le monde y passe, ensuite je n'aurai qu'une table de dix-huit couverts tous les jours, soir et matin......."

On avouera que pour un avare le marquis de la Jonquière recevait largement au château Saint-Louis. Dix-huit couverts, soir et matin !

Le marquis de la Jonquière, qui n'était pas un Crésus, aurait voulu au moins payer ses dépenses avec ce que le Roi lui donnait. Il était loin d'y arriver.

Le 9 octobre 1749, il écrit à sa femme :

" Je vous assure que si les denrées du pays continuent à être aussi chères je ne saurais vivre avec ce que le Roi me donne à moins que je ne me retranche beaucoup......"

En février 1750, il revient là-dessus :

" J'ai donné à diner et à souper les quatre

derniers jours (du carnaval) à une vingtaine de personnes, je fis danser jusqu'à deux heures après minuit. Il m'en coûte plus que ce que le Roi me donne, raison qui m'engagera à demander plus tôt d'être relevé."

Le 3 octobre 1750, le marquis de la Jonquière écrit encore à sa femme :

" Il semble que tous les malheurs nous suivent, vous n'avez pas de récolte et moi je dépense plus que le Roi ne me donne. Il m'en a coûté la première année 38,000 francs tant pour la table, écurie, gages de domestiques et l'entretien de mes équipages. Je ne connais plus ce pays tout étant en feu, hors les marchandises qui viennent de France. Le prix des denrées n'a pas diminué depuis la paix."

Que d'assertions mensongères et calomniatrices on a faites sur M. de la Jonquière ! L'un de ses détracteurs écrit : " Il avait gagné des sommes immenses dans ses voyages et il avait plusieurs millions." On ne cache pas des millions comme on fait disparaître un mouchoir de soie. Il est établi que la fille du marquis de la Jonquière, la marquise de Noé, qui fut sa légataire universelle, reçut un héritage bien ordinaire. Ceci ne détruit-il pas la légende des millions amassés par le défunt gouverneur.

D'autres ont affirmé que M. de la Jonquière avait sollicité le gouvernement du Canada pour y faire sa fortune.

M. de la Jonquière fut loin de solliciter la

charge de gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Maurepas, ministre de la marine, dût insister beaucoup pour lui faire accepter. Et si M. de la Jonquière avait fait au Canada les profits fabuleux dont on parle, aurait-il insisté dans chacune de ses lettres au ministre pour être relevé de son commandement ?

Mais le document qui nous donne la preuve la plus concluante que M. de la Jonquière n'était pas avare ni même mesquin est, croyons-nous, le propre testament du gouverneur. Un avare, même à l'article de la mort, ne se dépouille pas tout d'un coup du vieil homme pour faire des largesses à droite et à gauche sans considération de sang et de parenté. A part celui de Champlain, nous avons eu la bonne fortune d'étudier en détail les testaments de tous les gouverneurs français morts au Canada. Aucun d'eux n'a fait des legs et des dons plus généreux que le gouverneur de la Jonquière.

Qu'on en juge par la simple énumération de ses legs. Et d'abord, il traite royalement ses gens. Il veut que le capitaine de ses gardes, M. de Bonne, et son épouse soient nourris à ses dépens, comme à sa propre table, pendant plusieurs mois après sa mort. Il ordonne la même chose pour son secrétaire, M. de Saint-Sauveur, pendant trois mois après sa mort. Son maître d'hôtel, le sieur Capelan, et sa femme reçoivent une rente viagère de quatre cent cinquante livres. Ils devront être payés de leurs

gages jusqu'à leur retour en France. En outre, une fois rendus là-bas, s'ils veulent, ils seront logés gratuitement dans une de ses maisons jusqu'à leur mort. Son cuisinier, Armingo, et son palefrenier devront être nourris et payés de leurs gages pendant trois mois. Les domestiques qui l'ont veillé pendant sa maladie reçoivent, chacun, vingt-quatre livres, outre leurs gages et salaires.

Voyons maintenant les générosités de M. de la Jonquière à Québec et en France.

Il lègue cent cinquante livres à la paroisse de Québec ; cent livres aux pauvres de Québec ; cent livres à l'Hôpital-Général de Québec ; cent livres à l'Hôtel-Dieu de Québec ; cent livres aux Ursulines de Québec, et cent cinquante livres aux pauvres de chacune des paroisses de ses seigneuries situées en France. Enfin, il ordonne à ses exécuteurs testamentaires de faire dire 566 messes pour le repos de son âme par les chanoines du chapitre de Québec, les prêtres du Séminaire et les Pères Récollets.

Est-ce là le testament d'un avare ?

Nous le répétons : le gouverneur de la Jonquière a été calomnié.

Dans une de ses dernières lettres au ministre de la marine, le gouverneur de la Jonquière, avec sa franchise et son honnêteté de marin, s'est peint mieux que n'aurait pu le faire le biographe le mieux averti :

“ Je suis pénétré, écrivait-il, de la plus vive reconnaissance à la justice que vous rendez à mes sentiments, j'ose dire qu'elle m'est due et que le zèle que je n'ai point cessé d'avoir depuis mon âge le plus tendre pour le service du Roi sont des sûrs gârants de ma conduite ; je ne vous dissimulerai pas que la moindre suspicion que vous eussiez sur moi, trancherait le fil de mes jours ; l'obéissance aux ordres de Sa Majesté m'a conduit dans ce gouvernement, je ne m'y occupe que de son service, l'intérêt est incompatible et à mes sentiments et à la dignité de la place que je remplis ; j'ai atteint l'âge de soixante-six ans et je n'ai pas une seule goutte de sang dans mes veines qui ne pétille pour le service de mon Roi, j'ai toujours eu la gloire d'y être employé et j'aurai celle d'y mourir, mais je ne puis me dispenser, Monseigneur, de vous supplier très instamment de vouloir bien rendre compte au roi de ma lettre et d'obtenir mon rappel de Sa Majesté le plus tôt qu'il se pourra, mes services lui étant acquis en France comme partout ailleurs.” (1)

Les phrases du vieux marin sont rudes comme devait être toute sa personne, mais, dites, ne sent-on pas vibrer le cœur de l'honnête homme à travers ces mots hachés ?

---

(1) **Le chef d'escadre marquis de la Jonquière, p. 221.**

PENDANT LE SIEGE DE QUEBEC EN 1760

La vie ou la mort d'un homme, écrit M. de Gaspé dans ses *Mémoires,* tiennent souvent à des incidents bien futiles en apparence.

Et pour illustrer cet axiome, M. Aubert de Gaspé raconte comment son grand-père, Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, échappa presque miraculeusement à la mort pendant le siège de Québec en 1760.

M. de Gaspé fumait paisiblement la pipe avec deux de ses frères d'armes et amis, MM. Vassal de Monviel, capitaine au régiment de Béarn, et de Bonne de Misèle, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, dans une excavation qu'une bombe ennemie avait faite quelques heures auparavant.Cette retraite mettait les trois officiers à l'abri d'un vent glacial du nord-est, accompagné d'une pluie qui tombait à torrents. Ce trou, semble-t-il, devait aussi les protéger des bombes et des boulets que les Anglais envoyaient si copieusement.

" — Il faudra que le diable s'en mêle, dit en riant le capitaine Vassal, si une autre bombe vient nous déterrer dans ce trou par cette nuit sombre. Ainsi fumons et jasons en paix.

" Ils étaient là depuis quelques minutes,

devisant avec la gaieté habituelle des Français, lorsque le capitaine de Gaspé, croyant entendre quelqu'un qui l'appelait, dit, en sortant de l'excavation :

" — On craint apparemment que nos jambes s'engorgent faute d'exercice.

" Mais il était à peine éloigné de quelques pas, qu'une seconde bombe, tombant dans la retraite qu'il venait de laisser, *tua* ses deux amis.

Puis, M. Aubert de Gaspé ajoutait :

" Feu le juge de Bonne et feu le colonel Vassal, adjudant-général des milices canadiennes, pendant la guerre de 1812, s'entretenaient souvent avec mon père de cette fatalité qui les avait fait tous deux orphelins, tandis qu'un hasard providentiel avait sauvé la vie au père de leur ami." (1)

Sans doute, la bombe dont parle ici M. Aubert de Gaspé fut la cause de la mort de MM. Vassal de Monviel et de Bonne de Misèle, mais l'auteur des *Mémoires* amplifiait un peu en écrivant ou en laissant entendre qu'elle les tua sur le coup.

Ce tragique incident avait eu lieu le 28 avril 1760.

Les deux officiers mortellement blessés furent aussitôt transportés à l'Hôpital-Général de Québec où M. de Bonne de Misèle mourut

---

(1) P. Aubert de Gaspé, **Mémoires.**

le lendemain, et Vassal de Monviel, seize jours plus tard, le 15 mai 1760, comme on le verra par les pièces suivantes :

" L'an mil sept cent soixante, le trente avril, a été inhumé dans le cimetière de cet hôpital le corps de Mr de Bone, capitaine et chevalier de St-Louis, du détachement de la marine entretenu en ce pais, décédé d'hier muni des sacremens de l'église ; en foy de quoy j'ay signé.

Rigauville, ptre, Chane.

" L'an mil sept cent soixante, le seize mai, a été inhumé dans le cimetière de cet hôpital le corps de Mr de Vassale, capitaine au régiment de Béarn, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, décédé d'hier muni des sacremens de l'église, en foy de quoy j'ay signé.

Rigauville, ptre, Chane."

Le chevalier Louis de Bonne de Missègle ou de Misèle était arrivé ici en 1749, en même temps que son parent, le gouverneur de la Jonquière. Celui-ci l'employa d'abord comme capitaine de ses gardes.

On s'est moqué, peut-être avec raison, des demandes continuelles que notre premier gouverneur de Vaudreuil faisait au ministre pour les siens. Le marquis de Vaudreuil avait six ou sept fils à placer et il était pauvre. Ses sollicitations, jusqu'à un certain point, étaient natu-

relles. Qui peut reprocher à un père de s'intéresser à l'avenir de ses fils ?

Le gouverneur de la Jonquière, lui, n'avait pas de fils, mais trois ou quatre de ses parents l'avaient suivi dans la Nouvelle-France. Et parmi ceux-ci le chevalier de Bonne, probablement parce qu'il était pauvre, semblait avoir toutes ses préférences. Aussi le voit-on à plusieurs reprises demander pour lui.

En 1749, il lui obtenait une concession sur la côte du Labrador, depuis le cap Charles jusqu'à la baie de Saint-Alexis. Il devait y faire la pêche du loup-marin.

Le 30 octobre 1750, M. de Bonne obtenait encore, conjointement avec le chevalier de Repentigny, une étendue de terre située au Sault Sainte-Marie de six lieues de front sur six lieues de large, à titre de fief et seigneurie. L'acte de concession disait que les sieurs de Bonne et de Repentigny comptaient y former " un établissement qui serait utile aux voyageurs et parviendrait à détruire le commerce des Sauvages avec les Anglais."

Le 3 août 1750, M. de la Jonquière recommandait M. de Bonne pour succéder à M. Coulon de Villiers, major des Trois-Rivières, décédé. Le 6 juin 1751, le ministre refusait de se rendre à sa demande. " La préférence, disait-il, aurait été trop marquée."

Le 21 octobre 1751, M. de la Jonquière revenait à la charge en faveur de M. de Bonne.

Cette fois, il le proposait à la majorité des troupes de la colonie.

Le gouverneur de la Jonquière mourut avant de recevoir la réponse du ministre qui consistait en un accusé de réception plus ou moins sympathique.

M. de la Jonquière avait cependant obtenu la croix de Saint-Louis pour son parent.

Le chevalier de Bonne qui avait épousé, en 1751, Marie-Louise Prudhomme, laissa trois enfants dont le plus jeune, qui n'avait pas encore deux ans à la mort de son père, devint le juge de Bonne de trop fameuse mémoire.

François-Germain-Bonaventure Vassal de Monviel, originaire de la Guienne, était arrivé ici avec le régiment de Béarn en 1755.

La famille Vassal de Monviel était de très ancienne noblesse. Le château familial était à Villeneuve d'Agen, dans le sud de la France.

En passant ici, le jeune capitaine Vassal de Monviel s'était bien promis de ne pas succomber aux charmes des Canadiennes. Mais on ne résiste pas longtemps aux dards de Cupidon quand on est jeune, ardent et éloigné des siens.

Charlotte Boucher de la Perière qui fit la conquête de M. Vassal de Monviel appartenait à la noblesse puisqu'elle était la petite-fille de Pierre Boucher de Grosbois, anobli par Louis XIV en 1707. Mais les vieilles familles nobles de France n'aimaient pas les anoblis

canadiens ; leurs parchemins pour elles étaient trop récents ! De là l'opposition de madame Vassal de Monviel au mariage de son fils. Le 4 janvier 1758, elle lui écrivait :

"J'ai reçu, mon cher fils, les lettres que par duplicata vous m'avez écrites tant dans le mois de juin que de septembre de l'année dernière, toutes relativement aux sentiments que vous avez pour mademoiselle de la Périère. Rien au monde ne m'a plus surpris, monsieur, que de voir que vous avez contracté un engagement avec elle sans me consulter. Je ne doute pas qu'elle ne soit digne de vous. Mais je ne devais pas m'attendre à un tel procédé de votre part, je suis d'autant plus étonné sur votre compte que vous m'aviez mandé de Frontenac les mariages de MM. de Barruatte (Barraute) et de Fignery, et que vous ne paraissiez pas être dans le goût de vous établir dans ce pays là. Pour me prouver votre répugnance au sacrement conjugal, vous me mandiez que les dames canadiennes étaient jolies, très aimables et fort dangereuses à ravir les cœurs et que pour ne pas laisser succomber le vôtre à la tentation, vous alliez vous bannir de la société des demoiselles. Malgré vos précautions, vous êtes pris, mon enfant, vous auriez pourtant bien fait de vous en tenir à vos résolutions, vous ne seriez peut-être pas dans le cas de vous repentir du parti que vous prenez.

" Vous vous étendez beaucoup sur la dou-

ceur du caractère, les façons et bonnes qualités de la personne qui possède votre cœur. Le portrait que vous m'en faites me prévient infiniment en sa faveur, mais je trouve fort extraordinaire que vous ne me fassiez aucun détail de ses facultés, ni des arrangements que vous prenez avec monsieur son père et madame sa mère.

" Vos frères, vos sœurs et votre oncle ne sont pas moins sensibles que moi à votre conduite sur ce sujet, le silence que vous gardez sur cet article prouve qu'elle n'est pas riche ; la fortune, j'en conviens, mon fils, n'est pas le parfait bonheur d'un homme, mais prenez y garde, il en faut nécessairement.

" Vous me mandez avoir réfléchi sur tous les événements et que vous n'en aurez jamais d'autres qu'elle ; cette façon de demander de se marier me parait singulière ; cette phrase, si je vous aimais moins et si j'étais femme à prendre des travers, m'indisposerait contre vous. Elle me prouve l'indocilité d'un fils et le peu de soumission qu'il doit à une mère qui a toujours cherché l'occasion de lui donner des marques de l'amitié la plus tendre. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous empêcher de vous embarquer ; vous n'avez passé dans la colonie que pour une croix, honneur chimérique et vanité de votre part, vous n'aviez pas besoin de cette distinction pour être connu.

" Mes avis sont bons quelquefois, si vous

les aviez suivis et mes instructions, je ne serais pas dans le cas de me plaindre de vous, je ne me répents pas des démarches que j'ai faites pour vous auprès de M. de la Chateaugurais. Vous pourriez être marié avec mademoiselle d'Eubrefoix, sa nièce, et les parents désiraient ardemment cette alliance. Elle vous aurait par toutes sortes d'endroits rendu heureux et content. Je ne voulais pas forcer votre volonté, et je m'opposerais bien moins à votre inclination. Si vous faites mal, tant pis pour vous ; si vous faites bien, j'en serai la bonne mère très flattée.

" Il ne me reste plus qu'à vous représenter de faire attention aux principes d'éducation et sentiments d'honneur que vous a inspiré le plus digne père qui sera jamais. Votre frère n'a point d'enfants, vous devenez l'aîné de la maison, conséquemment vous et les vôtres devez soutenir une famille et un nom qui doit vous flatter, vous faire honneur sans vous en énorgueillir ; il faut qu'un homme bien né sache d'où il sort, qu'il soutienne sa noblesse avec distinction sans s'en faire gloire.

" M. de Montéral m'a dit il y a quelques jours qu'un officier actuellement en Canada avait écrit à son frère et lui mandait que messieurs de Barraute et Fignery et tous les autres avaient de toutes les façons faits de très mauvais mariages. Profitez de ces exemples, mon cher fils, c'est une affaire de la dernière conséquence pour vous. Votre tranquillité

dépend du oui que vous prononcerez. Ainsi ne vous laissez pas séduire par la passion de l'amour qui nous aveugle trop souvent, employez toute votre raison pour ne pas être malheureux le reste de la vie. Votre prudence et la justice que je rends à votre prétendue femme me persuade que vous ne serez pas dans ce cas-là ; je désire bien ardemment l'un et l'autre, n'ayant rien tant à cœur, mon cher fils, que de vous voir dans une félicité parfaite.

" Je vous envoie la permission telle qu'on me l'a dictée. Si vous ne faites pas un mariage convenable ne la mettez pas en usage ; votre oncle est à Versailles, il m'a fait part des lettres que vous lui avez écrit. Il parait furieux contre vous. Il s'oppose à votre mariage. Il m'a mandé de ne pas envoyer de permission. J'ai répondu que je ne voulais rien avoir à me reprocher. Il m'a écrit depuis ce temps là et m'a mandé sans s'expliquer qu'équivoquement qu'il allait prendre des arrangements et qu'il espérait que cela ne réussirait pas.

" Monviel me parait bien fâché contre vous et je suis persuadé que dans cette occasion il souhaiterait plus un enfant que dans toute autre. Il m'a pourtant dit qu'il allait vous écrire pour tâcher de vous dégager de votre passion."

La lettre solennelle et un peu empesée de madame Vassal de Monviel arriva à son fils comme la moutarde après dîner puisqu'il y

avait déjà plusieurs semaines que son mariage avait été célébré lorsqu'elle lui fut remise.

Madame Vassal de Monviel survécut soixante ans à son mari. Elle décéda à Québec, le 7 mars 1820, à l'âge de 82 ans et 4 mois. Elle était devenue, en secondes noces, l'épouse de son petit parent, M. René Boucher de La Bruère.

LES DESCENDANTS DE MONTCALM

Parmi les personnages distingués que la nation canadienne reçut comme ses hôtes d'honneur aux fêtes du troisième centenaire de Québec, en 1908, on comptait le jeune comte Bertrand de Montcalm.

Ce comte de Montcalm était-il le descendant direct du héros des Plaines d'Abraham ?

Non.

De son mariage avec Angéline-Louise Talon du Boulay, fille posthume du marquis du Boulay, colonel du régiment d'Orléans, Montcalm avait eu deux fils et quatre filles dont l'une mourut très jeune.

L'aînée des filles devint en 1759 l'épouse du président d'Espinousse de Coriolis. Une autre se maria à un Doria, de l'illustre famille

des Doria, de Gênes, et la troisième unit sa destinée au vicomte de Damas.

Le fils cadet du marquis de Montcalm, qui avait prénoms Gilbert-François-Déodat, fut chevalier de Malte. Il obtint une commission dans l'ancien régiment de son père.

Le fils aîné du marquis de Montcalm, Louis-Jean-Pierre-Marie, comte de Montcalm, marquis de Saint-Véran, maréchal de camp, fut député de la noblesse de Carcassonne aux Etats-Généraux. Pendant la Terreur, le comte de Montcalm se tint caché à Paris. Au retour des Bourbons, il fut nommé par Louis XVIII lieutenant général et mourut à Montpellier avant les Cent-Jours. Le comte de Montcalm avait épousé Jeanne-Marie de Lévis, nièce du vainqueur de Sainte-Foy. Ils eurent deux fils.

Louis-Hippolyte, l'aîné, marquis de Montcalm, fut maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Il épousa Armandine du Plessis-Richelieu, sœur du duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères sous la Restauration. Il mourut sans postérité.

Louis-Dieudonné, le cadet, prit le titre de marquis de Montcalm à la mort de son frère aîné. Il fut aide de camp du duc d'Angoulême et épousa, en 1819, Antoinette-Marie-Cécile de Sainte-Maure-Montausier. Il eut une fille, qui devint la comtesse d'Avéjan, et un fils Victor.

Le marquis Victor de Montcalm fut l'ami intime de feu M. l'abbé H.-R. Casgrain.

Racontant sa première visite au marquis de Montcalm, M. l'abbé Casgrain écrivait en 1889 :

" Son salon, sa salle à manger, sa chambre à coucher, meublés avec un goût aussi simple qu'exquis, sont ornés d'une profusion de portraits de famille, tous plus précieux les uns que les autres. Le plus en vue est la belle toile qui représente le général Montcalm en costume militaire, avec sa cuirasse aux reflets métalliques ; c'est le meilleur que l'on connaisse, et c'est celui qui a servi de modèle à la copie envoyée par le marquis à Québec. Voici le duc de Lévis, grand-oncle du marquis ; M. de Montausier, l'austère duc et pair de France qui, dit-on, a servi de type au misanthrope de Molière, Mme de Damas, Mme de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, etc., etc. A côté, voici la gravure si connue qui représente la mort de Montcalm ; puis, sur le panneau voisin, l'obélisque commémoratif du Jardin du Fort à Québec."

Le marquis Victor de Montcalm avait épousé Gabrielle de Montcalm, sa cousine, qui décéda sans lui laisser d'enfants. Il adopta alors pour son successeur son neveu, le comte de Saint-Maurice, qui prit aussitôt le titre de comte de Montcalm.

C'est le jeune comte de Montcalm que nous avons vu à Québec en 1908.

Puisque nous sommes à parler des Mont-

calm, disons un mot d'un frère du héros des Plaines d'Abraham qui mourut à l'âge de sept ans mais dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours.

Dans une lettre qu'écrivait Montcalm, le 21 avril 1758, à J.-P. de Bougainville, membre de l'Académie française et frère du navigateur, nous trouvons une allusion à ce frère disparu :

" Si, dans vingt ans d'ici, des hasards heureux et l'ancienneté des services me faisaient arriver à la suprême dignité militaire à laquelle nous devons tous aspirer, alors il suffira peut-être d'avoir aimé les sciences et les lettres, estimé, considéré les gens de lettres pour pouvoir mériter d'être assis avec eux. Ah ! si je n'avais pas eu le malheur (dont je ne me console jamais) d'avoir perdu mon frère, quel sujet pour la république des lettres !"

Jean-Louis-Pierre-Elisabeth de Montcalm était le frère aîné du général. Dès le berceau on lui apprit à connaître les lettres par le système du bureau typographique que Dumas venait d'inventer. A trente mois, il connaissait toutes les figures des lettres, grandes comme petites, et à trois ans, il lisait sans aucune difficulté le latin et le français, imprimé ou manuscrit.

A six ans, le jeune prodige lisait le grec et l'hébreu. De plus, il possédait les éléments de l'histoire romaine et de celle de France, la géographie et le blason et avait une teinture de

la numismatique. Malgré cela, il parlait si bien le gascon qu'il semblait qu'on ne lui eût jamais parlé que cette langue.

Il apprit à écrire en quatre semaines.

Ses parents l'ayant envoyé à Paris, il s'arrêta à Montpellier, à Nimes, à Grenoble et à Lyon. Dans ces villes, il visita les bibliothèques et les savants.

Son voyage à Paris, cependant, lui fut fatal car il y mourut le 8 octobre 1726, à l'âge de sept ans moins un mois.

Moréri, auquel nous empruntons ces détails, cite le rondeau suivant sur le jeune phénomène :

Pour tout savoir, au dire des savans,
Humains efforts point ne sont suffisans :
On sait assez que c'est chose infinie ;
Que vie est courte, et qu'enfin c'est folie
De se morfondre en travaux impuissans,
Maints en voyons paraître sur les rangs,
Bien que bornés à des arts différens,
Ravis d'avoir pratique et théorie
Pour tout savoir.

Jeune Candiac à l'âge de cinq ans
Dans les beaux arts tes progrès sont si grands,
Qu'à ce train là, si Dieu te prête vie,
En toi verrons assez heureux génie,
Assez d'étude, et de riches talents
Pour tout savoir.

LA FAUTE DU MEUNIER NADEAU

A la date du 30 mai 1760, le capitaine Knox, un des officiers de la garnison de Québec, écrivait dans son *Journal :*

" A native of the parish of St-Michel (de Bellechasse), was hanged yesterday, in sight of his own hamlet, for having exerted his utmost endeavours to spirit up his countrymen to revolt, and drawing several of his own company, he being a captain of the militia, to join the late french army."

M. Aubert de Gaspé, dans ses *Anciens Canadiens,* nous donne le nom de ce malheureux, coupable de vouloir rester français malgré la bataille des Plaines d'Abraham. Il était meunier et se nommait Nadeau. Il était surtout accusé d'avoir fourni des vivres à l'armée française. Dénoncé au général Murray, qui venait d'essuyer la défaite de Sainte-Foy, il fut condamné à mort. Le pauvre meunier fut pendu à une vergue de son moulin à vent. Son cadavre y demeura trois jours, balancé au gré des vents et de la tempête. " Murray, ajoute M. de Gaspé, reconnut bientôt son erreur et, pour réparer sa faute, il adopta les deux filles de sa victime. Il les amena avec lui en Angleterre. On a cru longtemps à Saint-Michel qu'il les avait fait périr pendant la traversée de l'Atlan-

tique. Une telle idée est ridicule. Il est plus rationnel de croire que Murray les fit élever convenablement et qu'elles devinrent plus tard honorables mères de familles."

Nous n'avons pu nous assurer si Murray adopta ou protégea réellement les deux filles du meunier Nadeau.

En 1768, le gouverneur Carleton, plus tard lord Dorchester, visitait Saint-Charles de Bellechasse, où se trouvait alors le jeune fils de la victime du gouverneur Murray. " Le gouverneur Carleton, dit la vieille *Gazette de Québec*, donna au pauvre enfant des marques d'une bonté paternelle. Il ordonna qu'on le mit en pension au séminaire de Québec, en disant : " C'est un général (gouverneur) qui lui a fait perdre son père, c'est un général qui lui en fera trouver un autre."

L'enfant fut, effectivement, mis au séminaire de Québec. Il y entra le 30 octobre 1768. Un *Brouillard* conservé au Séminaire note que sa pension, soit 54 livres, fut payée le 14 novembre 1769. Le vieux registre ne dit pas, toutefois, que ce paiement fut fait par sir Guy Carleton.

Que devint l'orphelin Charles Nadeau à sa sortie du séminaire ? Nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il ne continua pas ses études.

LE CAPITAINE DONALD MCDONALD

Smollett, dans son *Histoire de George II,* raconte que pendant la nuit qui précéda la bataille des Plaines d'Abraham, l'armée de Wolfe qui descendait des embarcations anglaises sur la rive nord du Saint-Laurent pour aller prendre position sur les Plaines, fut sauvée de la défaite par la présence d'esprit d'un officier anglais qui répondit en français avec tant d'assurance aux mots d'ordre des sentinelles françaises qu'elles crurent avoir affaire à des détachements français.

Le nom de ce brave officier nous a été conservé par le capitaine Knox, dans son *Historical journal of the campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760.* Il se nommait Donald McDonald. Il appartenait aux Fraser's Highlanders et commandait l'avant-garde de l'infanterie légère. McDonald fut conséquemment le premier ou un des premiers qui mit le pied sur la berge du Foulon.

Knox raconte ainsi cet épisode émouvant du siège de Québec :

" Aussitôt que McDonald, suivi de ses hommes, eut gagné la hauteur, une sentinelle le somma de donner le mot d'ordre. McDonald parlait français et avec une grande présence

d'esprit il bredouilla un mot quelconque en cette langue. La nuit étant très obscure, il s'avança près de la sentinelle et lui dit qu'il était envoyé à la tête d'un fort détachement pour garder la côte et qu'il donnerait une bonne leçon à ces c.......... d'Anglais s'ils persistaient dans leur dessein. Cette finesse eut l'effet désiré et sauva plusieurs vies."

Ce ne fut pas la seule fois que, pendant cette campagne, McDonald, grâce à sa connaissance de la langue française, put rendre d'importants services à ses chefs.

Au mois de février 1760, Lévis arrivé à Jacques-Cartier envoya un message à Murray, renfermé dans Québec. C'est McDonald qui porta la réponse. Comme Lévis voulait empêcher McDonald de prendre connaissance de l'état de ses forces, il détacha un sergent pour le rencontrer à une certaine distance de son camp. Mais McDonald au lieu de remettre ses dépêches à ce sous-officier le renvoya vers Lévis en lui disant : " Je suis capitaine, et si votre commandant n'envoie pas au-devant de moi un officier de mon grade je m'en retourne à Québec avec mes dépêches." Le chevalier de Lévis comprit le manquement qu'il venait de faire à l'étiquette militaire et envoya aussitôt vers McDonald un capitaine précédé d'un tambour.

Le capitaine McDonald fut tué quelques semaines plus tard, à la bataille de Sainte-Foy.

Nous sera-t-il permis de noter ici que Wolfe et la plupart des officiers de son armée comprenaient et même parlaient le français. Presque tous les officiers anglais qui furent laissés ici après le départ des troupes pour l'Angleterre parlaient français. Nos archives judiciaires de Québec, Montréal et Trois-rivières contiennent des centaines de pièces qui peuvent prouver amplement ce que nous avançons ici. Ceci n'est guère à l'honneur des Canadiens-Anglais qui sont nés et vivent au milieu de nous et ne parlent que leur langue. Au dix-huitième siècle déjà les Anglais cultivés se faisaient gloire d'apprendre et de parler la belle langue française.

LE CHEVALIER DE MONTALEMBERT

Le comte de Montalembert a fait dans plusieurs de ses discours et de ses ouvrages des allusions au Canada dont il admirait le glorieux passé et dont il reconnaissait les destinées providentielles, mais le grand orateur dont tout le temps était pris par la politique et ses travaux littéraires ne visita jamais notre pays.

M. de Montalembert écrivait à l'honorable P.-J.-O. Chauveau, en 1864 :

" Peut-être avez-vous su qu'une phrase tombée de ma plume sur les libertés du Canada avait servi de motif à la condamnation portée contre moi l'hiver dernier : et vous auriez raison d'en conclure que mon attention et mes sympathies se portent depuis longtemps sur cette noble race canadienne qui sait si bien pratiquer et revendiquer, au besoin, les principes du *self-government* que la France a si misérablement oubliés."

M. Benjamin Sulte dit à ce propos :

" Dans le *Correspondant,* de Paris, en 1862, Montalembert publia une étude sur l'Inde au Parlement de Londres. On y lit cette phrase: " Au Canada, une noble race, française par le cœur et par les mœurs, doit à l'Angleterre d'avoir conservé ou acquis, avec une entière liberté religieuse, toutes les libertés politiques ou municipales que la France a répudiées." Napoléon III se sentit piqué au vif. Il dit tout haut qu'il fallait faire un exemple, et Montalembert subit un procès dans lequel il eut pour avocats Berryer et Dufaure, mais on le condamna à six mois de prison et à trois mille francs d'amende. De plus, on découvrit une loi qui, en pareil cas, rendait le condamné passible de la déportation. Sur ce dernier point, Napoléon fit grâce." (1)

Vers la fin du régime français nous avons

---

(1) Bulletin des Recherches Historiques, vol. XXII, p. 205.

eu ici un chevalier de Montalembert. Nous ignorons si ce M. de Montalembert appartenait à la même famille que le comte de Montalembert qui a jeté tant de lustre sur l'éloquence française.

Le chevalier de Montalembert était entré, en 1731, comme cadet dans la compagnie des gentilshommes de Metz. Deux ans plus tard, cette compagnie ayant été supprimée, il fut placé lieutenant dans le bataillon de Josseran, milice lyonnaise. L'année suivante, il passait en Italie, en qualité de lieutenant en second, dans le régiment de Saint-Simon. En 1736, il devenait lieutenant en pied, puis, en 1744, capitaine dans le même régiment. En 1746, il donnait sa démission pour prendre une compagnie de milice dans le bataillon de Fontenay-le-Comte qui fut destinée à la campagne du duc d'Anville. C'est en 1750, qu'il fut nommé capitaine aux troupes de l'île Royale.

C'est là qu'il épousa Mlle Chassin de Thiéry, fille d'un capitaine de la colonie. Dans une lettre de M. des Bourbes à M. de Surlaville, nous trouvons de curieux détails sur ce mariage. " Le bruit court qu'elle ne l'aime pas, écrit M. des Bourbes. Hier, ils dînèrent chez M. Drucourt ; son épouse pleura pendant tout le repas ; elle eut une contenance très déplacée et qu'on aurait à peine passée à une fille de dix ans. L'on m'a assuré qu'au sortir de chez notre gouverneur, Montalembert voulut donner la

main à son épouse, et qu'elle le refusa d'un air de mépris. Elle se leva à trois heures du matin, appuyée sur sa fenêtre et pleurant à chaudes larmes. L'on croit qu'elle aurait eu plus de goût pour un capitaine de Bourgogne, appelé Desmaille, que Montalembert, dont les bonnes façons pourront la gagner."

Le pauvre Montalembert ne put ramener son épouse à de meilleurs sentiments à son égard. Le 15 mai 1757, M. Joubert, officier à Louisbourg, annonçait à M. de Surlaville la fin de ce mariage mal assorti :

" C'est avec bien de la peine que je vous apprends la triste destinée du pauvre Montalembert. Depuis un mois, l'on ne sait ce qu'il est devenu ; l'on l'a cherché partout, fait battre les bois de Miré par des détachements et des Sauvages, sans que l'on ait pu trouver aucun vestige de lui. Il partit de chez Mme Thiéry, où il restait depuis quelque temps, un mercredi, avec son fusil. Il prit la route du chemin du Miré. L'on ne sait où il a couché la nuit du mercredi au jeudi. Celle du jeudi au vendredi, il coucha à l'habitation de sa belle-mère, sur le chemin de Miré, à une lieue et demi de Louisbourg, il en partit le matin. Depuis ce temps personne ne l'a vu. Depuis plusieurs mois, il n'était plus connaissable, par les chagrins que lui donnait sa femme, qui non contente de le maltraiter de bien des manières, entretenait avec un officier de terre une galanterie presque

publique. Cette malheureuse l'a ruiné ; Montalembert, avant de se marier, avait mieux de deux cinquante louis ; il paraît aujourd'hui qu'il doit environ neuf mille livres. Sa belle-mère, qui n'ignorait pas ce dérangement, bien loin d'y mettre ordre, lorsqu'ils sont venus rester avec elle, ne pouvant plus tenir maison, disait à Montalembert, lorsqu'il se plaignait : " Rendez-vous justice. Montalembert, vous n'êtes plus jeune, vous n'êtes pas de figure à captiver une jeune personne."

" Voilà la consolation qu'il recevait de cette femme d'esprit qui l'a laissé abandonné à lui-même pendant trois jours sans parler à personne de son absence. Lorsqu'ils l'ont cru perdu, ils ont envoyé M. Trion savoir s'il ne serait point à l'habitation de M. Raymond. Trion ne l'ayant pas trouvé, le dit à M. La Pilète qui fut le dire au gouverneur. Tout le monde est indigné de la conduite de cette maison ; il y a de la cruauté et de la barbarie dans la conduite de ces femmes-là. Il était si fort amoureux de cette femme, tout infidèle qu'elle lui était, qu'il n'a jamais eu la force de s'en séparer. S'il m'avait cru, il ne serait point péri : je fis tout ce que je pus pour le détourner de ce mariage ; il n'écouta que sa passion et les beaux discours de sa belle-mère."

La famille du chevalier de Montalembert

était originaire de Guyenne. Son nom patronymique était Trion ; le nom de Montalembert lui était venu par alliance.

DEUX BELLES LETTRES

Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur est le brave officier des troupes du détachement de la marine qui commandait au fort Duquesne lorsque le non moins brave Coulon de Villiers de Jumonville tomba sous les balles des soldats de Washington. Pécaudy de Contrecœur fut mêlé à bien des événements importants de la guerre de la Conquête. C'est lui qui choisit Coulon de Villiers pour venger la mort de son frère. C'est encore M. Pécaudy de Contrecœur qui envoya M. de Beaujeu à la rencontre de Braddock. Cet officier tomba glorieusement à la première décharge, mais il fut remplacé par M. Dumas qui gagna la bataille connue dans notre histoire sous le nom de victoire de la Monongahéla.

M. Pécaudy de Contrecœur servit jusqu'à 1759. Le gouverneur de Vaudreuil, en demandant pour lui la croix de Saint-Louis, disait qu'il avait servi trente-cinq ans avec honneur, distinction et à la satisfaction de ses supérieurs

dans toutes les occasions où il avait été employé. Son grand-père, ajoutait-il, capitaine au régiment de Carignan, avait reçu au cours de sa vie militaire vingt-deux blessures d'armes à feu sur le corps, et son père, qui avait servi cinquante-quatre ans, était mort chevalier de Saint-Louis. Il va sans dire que le roi accorda la croix de Saint-Louis à M. Pécaudy de Contrecœur. Il décéda à Montréal le 13 décembre 1775.

Dans son bel ouvrage *L'instruction au Canada sous le régime français,* Mgr Gosselin cite deux lettres de M. Pécaudy de Contrecœur.

Il écrivait un jour à sa femme : " Je né que le tan de ta cusé recepcion de tés lettre qui mont d'autant plus flatter qu'elle m'aprene que tu te portes assez bien......"

Un peu plus tard, il écrivait au gouverneur de Vaudreuil : " J'avais eut résson lor ce que j'ay hu l'honneur de vous marquée dans ma dernièr que je prévoiés que je me trouverest anbaraser pour faire faire le fort......"

Mgr Gosselin, qui avait lu bon nombre des lettres, de M. Pécaudy de Contrecœur ajoutait : " Rarement, il nous a été donné de voir, en si peu de mots, une plus riche collection de fautes de toutes sortes d'orthographe, de

grammaire, etc. C'est le triomphe de l'écriture au son." (1)

Il n'y a pas à le nier, M. de Contrecœur était pauvre d'orthographe, mais, en retour, il était riche de bonnes et fortes idées. Dans la *Minerve* de 1868, M. l'abbé Verreau a publié une lettre que le même M. de Contrecœur adressait à son fils aîné, au moment où le jeune homme commençait son service militaire et partait pour une rude campagne. M. Verreau qui mettait cette lettre au jour pour l'édification de ses lecteurs avait fait disparaître l'orthographe fantaisiste de l'auteur pour lui donner une forme acceptable.

Citons ici cette pièce qui mérite presque d'être mise en parallèle avec l'admirable *Testament spirituel* du grand'père Boucher.

“ Mon cher fils, pensez que voilà votre première campagne et qu'elle peut décider de votre sort ; ainsi comportez-vous y de façon que vos supérieurs puissent rendre un compte favorable de votre conduite.

“ Pour cela, il faut que vous ayez bien de la déférence pour tous les officiers avec lesquels vous serez, et aller au devant de tout ce qui leur peut faire plaisir.

“ Vous rendre serviable et actif pour tout ce qui regarde le service,et ne point vous embar-

---

(1) L'instruction au Canada sous le régime français, p. 295.

rasser de tout ce que vos camarades pourraient vous dire à ce sujet.

“ Demandez à être employé souvent, et le sollicitez : ne pas faire comme quelques-uns qui disent : “ C’est toujours à mon tour, mes camarades ne font rien.” Etre toujours charmé de la préférence que l’on vous donne, si cela vous arrive. Vous piquer toujours de mieux faire que les autres, en exécutant les ordres que l’on vous donnera avec toute la ponctualité et diligence possible.

“ Qu’aucun plaisir ni divertissement ne vous fasse négliger votre devoir.

“ Ne point vous rendre la bête hargneuse du parti, en cherchant querelle à tout le monde; au contraire, vivre avec tous avec une grande politesse envers vos supérieurs et déférence envers vos camarades ; et lorsque vous serez chargé de faire exécuter quelques ordres, que ce soit toujours avec politesse et douceur ; mais de la fermeté en tout.

“ S’il se faisait par hasard quelques ligues, donnez-vous bien de garde de vous en mêler ; tenez-vous toujours attaché à vos supérieurs et ne vous avisez jamais de blâmer leur conduite. Il faut écouter tout, et ne rien dire ; c’est le bon parti ; car souvent nous comptons parler à un ami confidemment ; point du tout ; nous parlons à une personne qui va répéter toute la confidence que nous lui avons faite, et toujours plus mauvaise que nous lui avons dite:

ainsi, pour ne point tomber dans ce cas, le meilleur parti est de se taire.

" Surtout, ayez la crainte de Dieu devant les yeux. Pensez que si vous abandonnez Dieu, il vous abandonnera et que le moyen de prospérer est de le servir.

" Ne vous abandonnez point au libertinage. Si Dieu n'est pas capable de vous arrêter, craignez les suites du libertinage, qui vous feront perdre votre âme et ruiner votre corps.

" Avoir toujours bien de la bonté pour tous ceux sur qui vous avez de l'autorité, les traiter doucement ; avoir soin de ceux qui pourraient se trouver malades, les assister en tout ce que vous pourrez.

" Surtout, ne vous laissez point aller à la paresse ; soyez toujours alerte et toujours dans l'action, et par ce moyen vous verrez que votre santé s'en trouvera bien et que cela engagera vos commandants à vous employer utilement.

" Donnez-vous bien de garde de faire la sottise de vous faire piquer (1) : je vous le défends ; et envisagez que c'est un père qui vous aime tendrement qui vous demande en grâce tout ce qu'il a écrit ici et qu'il le demande non pas par rapport à lui, mais par rapport à vous ; parce que si vous voulez suivre ce que

---

(1) Il parait qu'à cette époque la pratique du tatouage était assez répandue, du moins en certains milieux. Mais ceux qui se piquaient d'une bonne éducation l'avaient en horreur.

je vous marque, vous aurez infailliblement l'applaudissement de tous les officiers du parti qui ne pourront s'empêcher de rendre de bons témoignages de vous à M. le Général, qui ne vous pourra être que très avantageux, et le vrai moyen de me prouver que vous m'aimez.

" Quelle satisfaction n'aurais-je pas si je pouvais entendre dire que vous vous êtes comporté comme vous le devez dans votre campagne et que ces messieurs m'en peuvent dire du bien avec justice ! Au contraire, ce serait un coup de poignard pour moi, vous aimant comme je fais, si j'entendais dire le contraire.

" Ainsi, mon cher fils, j'espère que vous vous comporterez de façon à nous donner toute la satisfaction que nous pouvons désirer de vous.

" Donnez-vous bien de garde de vous amuser à jouer ; c'est la perte de toute la jeunesse ; aussi, que la sobriété règne dans les parties de plaisir que vous pourrez prendre avec vos camarades. Je vous recommande de vous tenir sur vos gardes sur ces deux articles comme de vous ressouvenir de ce que je vous ai dit bien des fois, qui est de ne jamais mentir, pour quelle que chose que ce soit."

Le jeune Pécaudy de Contrecœur, nous dit M. l'abbé Verreau, reçut avec amour et respect ce petit code écrit de la main de son père, il le recopia sur un petit calepin qu'il

recouvrit d'un bougran pour le mieux conserver et il le portait habituellement sur son cœur.

L'enseigne de Contrecœur ne put, malheureusement, mettre les excellents conseils paternels longtemps en pratique. Il se tua accidentellement à Saint-Frédéric au cours de l'été de 1756.

Le 2 août 1756, le chevalier de Lévis annonçait au marquis de Vaudreuil la mort de ce jeune homme d'avenir :

“ M. de Contrecœur a eu le malheur de perdre son fils aîné qui s'est tué par son fusil, qui a parti et sur lequel il était appuyé. Tout le monde regrette beaucoup cet officier. Il venait de se distinguer au détachement de M. de la Colombière. L'état du père est très touchant ; j'ai été le voir.” (1)

Pendant que nous y sommes, pourquoi ne citerions-nous pas une autre lettre recueillie par le même abbé Verreau ? L'ancien principal de l'École normale Jacques-Cartier était un collectionneur averti et généreux. Que de documents précieux il a mis à la disposition des amis de notre histoire !

Cette seconde lettre avait été écrite en 1812, par M. Pambrun, agent de l'honorable M. de Lotbinière, seigneur de Vaudreuil, à son fils, Pierre-Chrysologue Pambrun, qui venait de s'engager dans un régiment de Voltigeurs

---

(1) **Lettres du chevalier de Lévis, p. 36.**

Elle était datée de Vaudreuil, le 28 octobre 1812.

Ce père exemplaire écrivait à son fils :

" Votre lettre de Saint-Philippe, en date du douze du courant, m'est parvenue il y a quelques jours. J'y réponds en qualité de père et d'ami sincère, qui désire ardemment votre bonheur ; mais vous ne sauriez parvenir à ce bonheur qu'en implorant le secours de la divine Providence, et en ne vous éloignant jamais des principes d'un honnête homme.

" Je suis charmé que vous ayez pris le parti des armes, pour servir votre Roi, votre Religion et votre Patrie. C'est l'état le plus honorable dans lequel un jeune homme vertueux et courageux puisse se distinguer et se faire un sort. Mais, monsieur, il faut bien du mérite pour parvenir dans le militaire.

" Une éducation libérale est nécessaire, et malheureusement vous en êtes dépourvu, par votre propre faute ; vous devez à présent en sentir les mauvaises conséquences. Dans les douze lignes qui composent le contenu de votre lettre, il n'y en a pas une seule où il n'y ait cinq à six fautes d'orthographe (1). C'est pourquoi je vous supplie de vous occuper souvent à lire de bons livres qui traitent de la guerre et des voyages.

---

(1) Les Canadiens-Français eurent de nombreux obstacles à vaincre, dans le premier demi-siècle du régime anglais, avant de pouvoir établir parmi eux l'enseignement primaire sur le bon pied où il est à présent.

“ Il faut aussi un courage et une bravoure au-dessus du commun pour faire son chemin dans la profession des armes. Vous êtes né sans fortune, c’est à vous à améliorer votre sort. Dans la guerre, la fortune a un grand pouvoir; j’entends par fortune la divine Providence,qui dispose tout selon la nature des choses et de la justice. C’est Dieu qui donne le mouvement à tout ; s’attribuer le bon succès des événements, c’est une ignorance très criminelle.

“ La valeur d’un vrai militaire n’est qu’un vif et noble sentiment par lequel il expose sa vie aux dangers les plus évidents, pour des choses justes et légitimes, dans l’espérance d’une vie plus heureuse, si l’ordre de la Providence veut qu’il succombe : telle doit être celle d’un chrétien, et par conséquent la vôtre.

“ Si mes avis et conseils peuvent avoir quelque effet sur vous pour votre propre félicité, je vous exhorte à être exact à tous vos devoirs ; à obéir avec zèle à tous vos supérieurs ; à vous distinguer de tous vos camarades par une conduite sage et vertueuse. Cherchez à vous faire aimer de votre commandant en chef, qui est un militaire de mérite, de votre capitaine, ainsi que de tous les officiers de votre compagnie ; et si jamais vous vous trouvez dans une action avec eux, ne les abandonnez pas d’un seul pas ; exposez même votre vie pour sauver la leur. Si par malheur votre chef ou aucun de vos officiers est tué, ne quittez pas

le champ de bataille, sans avoir vengé leur mort. Suppléez à votre manque d'éducation par votre bravoure.

" Evitez les mauvaises compagnies et les lâches, dont le cœur corrompu soupire après la débauche ; ils ne peuvent que vous jeter dans des précipices affreux, où conduit le vice.

" Vous me demandez d'écrire en votre faveur à votre commandant : je ne le puis. C'est vous seul qui devez vous recommander par votre zèle et dévouement à votre Roi.

" Votre commandant est un militaire respectable et d'un mérite distingué. En conséquence, il se fera un devoir de récompenser le mérite et de punir le vice. Il commettrait une injustice en vous préférant à ceux qui le méritent plus que vous. La gloire est chère à tout individu, de quelque rang qu'il soit. Je suis même surpris que l'on vous ait donné la place de caporal, dans le si peu de temps que vous vous avez le bonheur de servir Sa Majesté. Tâchez de vous maintenir dans cet emploi ; c'est votre conduite future et principalement votre bravoure qui pourront m'exciter à demander la protection de personnes respectables pour votre avancement.

" Réfléchissez sur la conduite de votre commandant, qui n'est parvenu que par ses talents et son mérite. Trois de ses frères ont suivi la même carrière et sont morts glorieusement au service du Roi et de leur Patrie. Dites

à votre commandant que je le prie bien d'agréer mes sincères respects et que je lui souhaite de tout mon cœur toutes sortes de prospérités à la tête de ses Voltigeurs."

Le commandant de la compagnie dans laquelle servait le jeune Pambrun était Jacques Viger, l'archéologue bien connu. C'est lui qui remit cette lettre à M. l'abbé Verreau. Il l'avait intitulée : " Recommandations admirables d'un homme bien né et d'un père religieux à son fils, servant comme Voltigeur dans ma compagnie, durant la dernière guerre avec les États-Unis."

TRISTE FIN D'UNE BELLE CARRIERE

M. Froger de La Rigaudière était le fils d'un lieutenant de vaisseau mort au service. Il fut fait garde de la marine le 3 avril 1734.

En 1746, à peine âgé de vingt-deux ans, le chevalier de La Rigaudière fit une action d'éclat qui lui valut une promotion bien avant son tour.

L'escadre du duc d'Anville croisait dans le bas Saint-Laurent. M. de la Jonquière, qui devait être un peu plus tard gouverneur de la Nouvelle-France, avait succédé au duc d'Anville, mort si tragiquement, dans le comman-

dement de l'escadre. Il détacha M. de La Rigaudière sur une goélette de quatre canons probablement dans un but de reconnaissance.

Avec ce petit bâtiment, le jeune officier s'empara de quatre vaisseaux anglais. Poursuivi par un bâtiment ennemi, il fit passer ses prisonniers à son bord, brûla les quatre vaisseaux qu'il avait pris, puis il échoua son propre vaisseau. Un sauvage qui se trouvait là alla lui chercher du renfort avec lequel il se défendit. Les Anglais crurent plus prudent de s'éloigner. Le chevalier de La Rigaudière radouba son petit bâtiment et rejoignit, tout fier, l'escadre avec ses prisonniers. Cet exploit ayant été porté à la connaissance du ministre, celui-ci, le 1er janvier 1747, faisait M. de La Rigaudière lieutenant de vaisseau.

En 1756, M. Beaussier de l'Isle, capitaine de port à Brest, était chargé par le ministre de la marine de conduire au Canada une escadre portant le marquis de Montcalm, nommé au commandement des troupes de la Nouvelle-France, et près de deux mille hommes de renfort. L'escadre se composait de trois vaisseaux armés en flûte et de trois frégates. M. de La Rigaudière commandait une de ces dernières. *La Licorne,* armée de trente canons.

Le marquis de Montcalm était un des passagers de *La Licorne*. Partie de Brest le 3 avril, *La Licorne,* arriva dans le port de Québec le 13 mai 1756.

M. de La Rigaudière, au dire de Montcalm, était un officier d'un mérite distingué, qui joignait à des talents remarquables des qualités fort aimables pour la société, une grande connaissance de son métier et beaucoup d'expérience, quoiqu'il fût encore jeune, ayant fait plusieurs campagnes.

A son voyage de retour, le chevalier de La Rigaudière fut chargé de remettre au ministre, de la part du marquis de Montcalm, un petit castor vivant.

" Si un petit castor vivant, que j'ay remis au chevalier de La Rigaudière, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate *La Licorne,* a pu arriver en vie, on vous l'aura remis de ma part avec une lettre." (1)

Dans une lettre qu'écrivait M. de Bougainville à madame Hérault, son amie et protectrice, le 8 novembre 1757, nous lisons :

" J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé."

Quelle est cette aventure ?

Il y a deux versions à ce sujet. La première veut qu'au voyage de retour de l'escadre de M. de Beaussier de L'Isle, le vaisseau com-

---

(1) Lettre de Montcalm au ministre, 1er novembre 1756, Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France, vol. IV, p. 81.

mandé par ce dernier, le *Héros,* fut attaqué, à quelques milles de Louisbourg, le 26 juillet 1756, par deux vaisseaux anglais, le *Grafton* et le *Nottingham.* M. de Beaussier de L'Isle se défendit avec tant de vigueur qu'après six heures de combat les assaillants se retirèrent.

MM. de Montalais, commandant de l'*Illustre,* et Froger de La Rigaudière commandant de *La Licorne,* avaient assisté au combat, à une faible distance, sans rien faire pour aider au chef de l'escadre. La haine des officiers rouges contre les officiers bleus était alors à son état aigu, et peut-être est-ce pour cette raison que ces deux officiers laissèrent leur chef simple roturier, se tirer d'affaires tout seul ?

De retour en France, M. Beaussier de L'Isle dénonça les deux capitaines. Ils furent déférés à un conseil d'enquête présidé par le comte DuGuay, commandant de la marine à Brest.

C'est au cours de ce procès, et au moment où des témoignages de complaisance allaient le faire acquitter, que le capitaine Froger de La Rigaudière se pendit dans le grenier de sa maison (16 novembre 1756).

Dans une lettre qu'écrivait le marquis de Montcalm à M. de Bourlamaque le 10 juin 1757, la triste aventure de M. de La Rigaudière est relatée avec quelques variantes :

" Nous avons trois escadres en mer, une

de six vaisseaux, pour les côtes de Guinée ; une de vingt-quatre vaisseaux, de la Compagnie des Indes, trois vaisseaux de guerre commandés par M. Duché, chef d'escadre, avec 3000 hommes de troupes de terre, commandés par M. de Lally. La troisième commandée par M. de Bauffremont, est allée aux îles, et est composée de six vaisseaux de guerre. MM. de Montalès et de La Rigaudière ne s'étant pas trouvés au combat de M. de Beaussier, il y a eu ordre de la cour d'informer de leur conduite. M. de Montalès, accusé par ses officiers mariniers, a été justifié par le conseil de guerre sur le dire de M. de Beaussier. M. de La Rigaudière a été si vivement saisi d'une lettre dure du ministre, qu'il est mort de désespoir, et n'a pu être mis au conseil de guerre,où il se serait dans doute justifié. Il me parait même par la lettre que j'ai vue, qu'il n'y avait pas ordre de l'y mettre, mais un simple ordre de rendre compte de sa conduite." (1)

La triste fin de M. de La Rigaudière fit sensation en France car sa famille, de vieille noblesse, était alliée aux principales familles du royaume. Il fut également regretté à Québec où il s'était créé de nombreux amis.

Le vicomte de La Rigaudière, capitaine au 3e Régiment de Cuirassiers, tué à Reichs-

---

(1) **Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis, p. 160.**

hoffen pendant la guerre de 1870, était l'arrière petit-fils du chevalier de La Rigaudière.

LE COMMANDANT DE L'*INTREPIDE*

Au musée de Versailles on conserve une peinture de maître représentant un vaisseau de guerre français, l'*Intrépide,* aux prises avec toute une escadre anglaise.

Ce combat eut lieu le 25 octobre 1747, entre les Caps Finistère et d'Ortégal. Les voyageurs canadiens qui, dans leur visite à Versailles, ont eu l'avantage de jeter un coup d'œil sur ce tableau se doutaient-ils que l'*Intrépide* était commandé par un de leurs compatriotes dans cette mémorable bataille du 25 octobre 1747 ?

Le marquis de l'Estenduère, avec huit vaisseaux et deux frégates, convoyait deux cent cinquante-deux navires marchands, en destination pour les îles d'Amérique.

Le 25 octobre 1747, M. de l'Estenduère rencontra, entre les Caps Finistère et d'Ortégal, une flotte anglaise, forte de quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots, commandée par l'amiral Hawks.

La lutte s'engagea aussitôt, terrible, épouvantable.

Il y avait près de huit heures que durait ce combat acharné. Déjà cinq vaisseaux français avaient amené leur pavillon, et les autres étaient presque hors de service et leurs officiers criblés de blessures. Le *Tonnant,* que montait le commandant de l'escadre M. de l'Estenduère, avait reçu huit cents boulets et avait plus de cent tués ou blessés à son bord.

Poursuivi par six vaisseaux ennemis à la fois, dégarni de ses mâts, de ses vergues, et faisant eau de toutes parts, le *Tonnant* allait se rendre ou périr, lorsque le comte de Vaudreuil, monté sur l'*Intrépide,* et commandant l'avant-garde française, s'élance au secours du *Tonnant,* passe à travers les vaisseaux anglais, en leur lâchant une double bordée, et vient se placer dans les eaux de son chef d'escadre. Seul, et bien qu'il comptât plus de cent trente hommes baignant dans leur sang, l'*Intrépide* tient tête à toute la flotte anglaise. Il était huit heures et demie du soir.

Epuisés par une lutte si meurtrière ou craignant d'être surpris par la nuit, les Anglais abandonnèrent la partie. Le *Tonnant* et l'*Intrépide* étaient sauvés !

Sans attendre le retour dans le port, le marquis de l'Estenduère écrivit, de son bord, à M. de Vaudreuil, la lettre suivante :

" Mon cher Vaudreuil, jamais manœuvre

n'a été plus belle, plus fière et plus distinguée que celle que vous avez faite. Vous m'avez tiré d'affaire avec un nombre de vaisseaux contre lesquels j'aurais été obligé de céder à la force. Nous pouvons dire que nous avons bien fait la manœuvre des convois, qui est de se faire hacher pour sauver la flotte. Je vous embrasse, mon cher Vaudreuil, de tout mon cœur ; je fais mes amitiés à tout votre état-major et je vous remercie de votre bon secours."

M.de Vaudreuil,pour prix de sa bravoure et de son habileté, fut élevé par le roi, le 1er avril 1748, au grade de chef d'escadre. Louis XIV fit aussi faire le tableau représentant l'*Intrépide* au plus fort de la bataille que l'on voit à Versailles. Le roi voulait perpétuer le souvenir de cette belle action.

Le comte de Vaudreuil, — plus tard le marquis de Vaudreuil — était le fils aîné de notre premier gouverneur de Vaudreuil. Il était né à Québec le 26 septembre 1691, et avait fait ses études au collège des Jésuites de sa ville natale où il eut pour professeur le Père de Charlevoix, l'historien de la Nouvelle-France.

M. de Vaudreuil ne s'arrêta pas en si beau chemin. En 1753, il fut fait lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, et, trois ans plus tard, en 1756, il recevait des mains de Louis XV la grande croix de l'ordre de Saint-Louis.

Le marquis de Vaudreuil mourut à Tours, le 27 novembre 1763. Il fut le père d'un autre marin de marque dont il fut question comme ministre de la marine sous le règne de Louis XVI. C'était le moyen de relever la marine française et de la rendre puissante. Les politiciens empêchèrent M. de Vaudreuil d'arriver au ministère.

LE CHEVALIER BACHOIE DE BARRAUTE

Un des cantons de l'Abitibi, région inhabitée il y a peine vingt-cinq ans et qui est en train de devenir le second grenier de la province de Québec, porte le nom de Baraute ou Barraute.

Tous les cantons de l'Abitibi ont des noms historiques canadiens. Le gouvernement de Québec en faisant ainsi revivre des personnages de notre histoire a eu une idée vraiment patriotique et dont tous ceux qui s'intéressent à notre glorieux passé devront le féliciter.

Quel est le personnage qu'on a voulu honorer en donnant à ce canton de l'Abitibi le nom de Barraute ?

Jean-Pierre Bachoie de Barraute était

officier au régiment de Béarn, qui s'illustra dans la guerre de la Conquête.

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique,* nomme cet officier le chevalier de *Barante ou Barrante.* M. de Lévis le nommait Barod. D'autres ont écrit Baraut et Barot. Nous croyons que la véritable orthographe de son nom était Barraute. Notre ami E.-Z. Massicotte qui a examiné pour nous l'acte de mariage même du chevalier de Barraute au registre de Notre-Dame de Montréal, à la date du 15 décembre 1755, y a lu sa signature parfaitement dessinée : *Bachoué de Barraute.*

Jean-Pierre Bachoie, chevalier de Barraute, était né à Charlemont, diocèse de Namur, vers 1723, du mariage de Antoine Bachoie de Barraute et de Marguerite Haëne.

M. de Barraute arriva ici avec le régiment de Béarn en 1755.

A la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, M. de Barraute fut blessé. Il guérit rapidement et put reprendre son service quelques semaines plus tard.

Dans le Mémoire général des grâces demandées pour les huit bataillons des troupes de terre servant en Canada, après la campagne de 1759, nous voyons que le chevalier de Lévis demandait une pension pour M. de Barraute.

" Barraute, capitaine, premier faction-

naire, disait le mémoire, sert depuis vingt-six ans, blessé à l'affaire du 13 septembre." (1)

A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, M. de Barraute se battit vaillamment à la tête de sa compagnie. Il s'en tira sans une égratignure.

Le 12 mai 1760, dans une escarmouche, M. de Barraute fut blessé à la tête d'un éclat de bombe.

Le surlendemain, 14 mai, le chevalier de Lévis donnant de ses nouvelles au marquis de Vaudreuil, écrivait :

" M. Barod (Barraute) va assez bien de sa blessure ; il n'y a point d'accident."

M. de Lévis se trompait car M. de Barraute, qu'on avait transporté à l'Hôpital-Général, y mourut le 20 mai 1760.

Le 23 mai 1760, M. de Malartic informait le chevalier de Lévis du douloureux événement dans les termes suivants :

" Barraute que nous croyions (aller ?) à merveille est mort avant-hier au matin ; on avait été obligé de le trépaner. Après sa mort on lui a ouvert la tête ; les chirurgiens disent que c'était une blessure incurable." (2)

Le 28 juin 1760, le chevalier de Lévis écrivait au maréchal de Belle-Isle :

" Le sieur Baraute, premier capitaine au

---

(1) Lettres du chevalier de Lévis, p. 423.

(2) Lettres de divers particuliers au chevalier de Lévis, p. 220.

régiment de Béarn, mort de ses blessures reçues à Québec cette année, laisse une femme et une fille, laquelle avait épousé en première noce, M. de Jumonville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a aussi une fille. Cette dame reste sans biens avec ses deux enfants. J'espère que vous voudrez bien lui accorder votre protection et deux places à Saint-Cyr pour ses deux filles. Elle est petite-fille à M. le marquis de Vaudreuil." (1)

Le même jour, le chevalier de Lévis écrivait à M. Berryer :

" Je joins mes sollicitations à celles de M. le marquis de Vaudreuil en faveur de Mme Baraute, veuve anciennement de M. de Jumonville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a une fille ; elle avait épousé en seconde noce le sieur Baraute, premier capitaine au régiment de Béarn, homme de condition, dont elle a une fille. Il vient de mourir de ses blessures.

" Cette veuve est sans bien, chargée de ses deux filles. Je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire pour elle, et de lui procurer une pension et places à Saint-Cyr pour ses filles." (2)

L'intervention du marquis de Vaudreuil et du chevalier de Lévis auprès des ministres de Louis XV en faveur de madame de Barraute

---

(1) **Lettres du chevalier de Lévis, p. 359.**
(2) **Lettres du chevalier de Lévis, p. 365.**

eut un bon effet puisque, en avril 1761, le duc de Choiseul était heureux d'informer M. de Lévis qu'il avait obtenu du Roi une pension de trois cents livres pour madame de Barraute, à prendre sur le trésor royal. (1)

Madame de Barraute, née Marie-Anne-Marguerite Soumande,se trouvait,par alliance, petite-fille du marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle-France. Nous croyons qu'elle le suivit en France car on ne trouve nulle mention d'elle ici après 1760.

LA FETE DU SACERDOCE

La *Fête du sacerdoce* se célébrait autrefois dans plusieurs diocèses de France. Mgr Briand, évêque de Québec, né à Plerin, diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne, avait dû assister dans sa jeunesse à la célébration de la *Fête du sacerdoce*. C'est lui qui donna droit de cité à cette fête dans le diocèse de Québec en 1777.

Mgr Briand disait dans son mandement d'institution :

" Réunir sous un seul point de vue et dans un même culte toutes les grandeurs du sacer-

---

(1) Lettres de la cour de Versailles, p. 238.

doce de la Nouvelle alliance, s'y proposer pour principal objet de religion Jésus-Christ, Souverain Prêtre et Pontife Eternel, seul capable d'honorer Dieu d'un culte parfait, et de lui rendre des hommages solennels, et mille fois justement mérités à tous ces grands évêques, à tous ces prêtres du second ordre, et à tous les autres ministres inférieurs qui se sont à jamais sanctifiés dans les fonctions du sacré ministère, et dont les noms et les vertus du plus grand nombre nous demeureront ici-bas entièrement inconnus ; rappeler aux ministres des saints autels toute l'excellence de leur vocation et l'étendue de leurs engagements, leur proposer des modèles accomplis de toutes les vertus dans l'exercice des fonctions sacrées ; et leur procurer en même temps un grand nombre de protecteurs puissants pour les aider à s'en bien acquitter : voilà, Nos Très Chers Frères, ce que nous avons aperçu, dans les recherches que nous avons faites, sur la distribution de l'office du sacerdoce et sur la solennité qui doit l'accompagner." (1)

Les prêtres célébraient au Canada la *Fête du sacerdoce* par la récitation de l'office divin et la messe du sacerdoce, le premier jeudi qui se rencontrait après le 29 août.

Dans son voyage à Rome en 1819-1820, Mgr Plessis, évêque de Québec, soumit à

(1) **Têtu et Gagnon, Mandements des évêques de Québec, vol. III, p. 284.**

l'examen du Saint-Siège Apostolique les fêtes particulières de son diocèse afin d'en avoir l'approbation. Selon la propre expression de Mgr Plessis, la *Fête du sacerdoce* fut repoussée bien loin, quant à la messe et à l'office. Le titre même de la fête offensa les autorités romaines. Mgr Plessis demanda que le jour auquel on avait coutume de célébrer la *Fête du Sacerdoce,* il fût, du moins, permis aux prêtres de son diocèse de célébrer la messe du Saint-Sacrement, soit basse, soit solennelle, comme au jour de la Fête-Dieu. Cette demande fut rejetée comme une dérogation, sans titre, à la disposition de la rubrique générale.

Mgr Plessis était un parfait observateur des lois de la Sainte Eglise et quelques mois après son retour de la Ville Eternelle, le 5 décembre 1822, il écrivait à ses prêtres :

" Nous déclarons, qu'après que les présentes vous seront parvenues, il ne sera plus permis, le jeudi qui suit immédiatement le 29 août, à aucun ecclésiastique de ce diocèse, de substituer à l'office du jour, celui qui a été connu ci-devant sous le nom d'office du Sacerdoce, non plus que de célébrer la messe qui y correspondait ; nous réservant de suggérer quelque moyen de conserver ce qu'il y avait d'essentiel dans cette fête, savoir le renouvellement de la profession cléricale." (1)

---

(1) **Têtu et Gagnon, Mandements des évêques de Québec, vol. III, p. 172.**

La *Fête du Sacerdoce* avait été célébrée dans le pays pendant quarante-cinq ans.

LE CHEVALIER DE LANAUDIERE ET LE BEAU BRUMMEL

Ceux qui sont un peu familiers avec l'histoire de l'invasion américaine de 1775 savent quels services le chevalier de Lanaudière rendit à la cause anglaise pendant cette guerre. M. de Lanaudière avait été choisi comme principal aide de camp de sir Guy Carleton — plus tard Dorchester — et celui-ci le considéra toujours plutôt comme son ami que comme un de ses officiers d'ordonnance.

Né à Québec le 14 octobre 1743, le chevalier de Lanaudière était le fils de Charles-François-Xavier Tarieu de Lanaudière, propriétaire des seigneuries de la Pérade, du lac Maskinongé,de Tarieu, de Saint-Vallier et de Lévrard. M.de Lanaudière père était très riche, et, dans sa jeunesse, le chevalier de Lanaudière fit joyeusement sauter les écus paternels. Le seigneur de Lanaudière disait plaisamment :— "Si je mettais mon fils dans une balance et dans une autre l'or qu'il m'a coûté avant de recevoir sa légitime, il l'emporterait de beaucoup."

Les séjours du chevalier de Lanaudière en France et en Angleterre avaient, en effet, dû amoindrir quelque peu la bourse de son père.

Blessé à la bataille de Sainte-Foy, le chevalier de Lanaudière avait été soigné à l'Hôpital-Général de Québec. Puis il passa en France où il servit jusqu'en 1767. En cette dernière année, il accompagna à Londres le comte de Châtelet, ambassadeur de France à la cour d'Angleterre.

Dans l'intéressant ouvrage *Sainte-Anne de la Pérade autrefois et aujourd'hui,* nous trouvons une anecdote typique de la vie joyeuse qu'on menait alors à la cour d'Angleterre :

" George III aimait beaucoup le plaisir et s'entourait, en conséquence, de la jeunesse de son royaume, qu'il invitait fort souvent à la cour. Entre ces heureux courtisans, s'en trouvait un en particulier qui, jeune, beau et spirituel, avait captivé en quelque sorte l'esprit du roi, et il le savait. Un soir que M. Charles de Lanaudière avait été invité à la table royale, il se trouva placé à côté du mignon, le beau Brummel, qui s'empressa de lui faire part de toutes les bontés du souverain à son égard, et de l'ascendant qu'il avait su prendre à son tour sur ce dernier.

" Légèrement ému sans doute par le bon vin, et cédant à un sot orgueil qui le poussait à vouloir prouver au jeune de Lanaudière jus-

qu'où pouvait aller sa familiarité avec le haut maître de céans :

" — Vous allez voir,dit-il, dans un instant, ce que je puis faire ici.

" Alors, s'adressant à George III lui-même :

" — Sire, lui dit-il, veuillez donc sonner pour le domestique, j'ai besoin qu'il vienne.

" — Oui, reprit le roi, sans même lever les yeux ni laisser voir le moindre signe de mécontentement sur sa figure ou dans sa voix.

" Le serviteur s'étant présenté, le roi, d'un ton de grande indifférence, s'exprima en ces termes :

" — J'ai sonné pour vous ordonner de faire venir immédiatement à la porte du palais, la voiture de ce monsieur — le désignant du doigt — car il en a un pressant besoin.

" En entendant ces quelques mots à son adresse, le beau Brummel ne comprit que trop la disgrâce dont il était frappé et se retira immédiatement, couvert de confusion, avec l'intime conviction que ses nombreux rivaux éprouvaient une vive joie en le voyant ainsi mis à la porte du château, où il ne remit jamais le pied." (1)

Le fond de cette anecdote, nous n'en voulons pas douter, est vrai. Mais on a confondu George III avec son fils qui fut plus tard

---

(1) **Autrefois et aujourd'hui à Sainte-Anne de la Pérade, p. 63.**

George IV. Le beau Brummel fut le favori non pas de George III mais de George IV. Si l'aventure racontée a réellement eu lieu en 1767, George IV n'était encore que prince de Galles car il monta sur le trône seulement en 1820.

Le chevalier de Lanaudière eut bien d'autres aventures pendant son existence de près de soixante-dix ans.

En 1778, sir Guy Carleton s'embarquait pour l'Angleterre avec sa famille. Il amenait avec lui son fidèle aide de camp, M. de Lanaudière, et l'abbé Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, comme précepteur de ses enfants. M. de Lanaudière devait cette fois passer huit ans en Angleterre.

On a dit que George III avait une mémoire prodigieuse des hommes. Il lui suffisait, paraît-il, de voir une personne une seule fois pour se la rappeler pendant le reste de sa vie. M. de Lanaudière, au cours de ce voyage en Angleterre, fit la flatteuse expérience de la mémoire heureuse du souverain anglais.

Le chevalier de Lanaudière, lors de son passage en Angleterre en 1767 avec le comte de Châtelet, avait été présenté à George III comme sujet français puisqu'il servait encore dans un régiment français.

Ses amis anglais lui ménagèrent une nouvelle entrevue avec le monarque. Celui-ci reconnut aussitôt le gentilhomme canadien et lui dit en français :

— Vous m'avez été présenté jadis comme sujet français, mais je suis heureux de vous recevoir aujourd'hui comme un de mes sujets.

Puis il ajouta, en se servant cette fois de la langue anglaise :

— But I forget that you speak english fluently, et il continua la conversation dans cette langue.

Le chevalier de Lanaudière, avant de se rembarquer pour le Canada, se décida à passer en France afin de renouer connaissance avec ses parents et ses amis qu'il n'avait pas vus depuis bientôt vingt ans. Son cousin, Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, l'accompagnait dans ce voyage.Les deux Canadiens se rendirent jusqu'en Allemagne. Le grand Frédéric était alors sur le trône de Prusse. Le monarque leur accorda gracieusement la permission d'assister aux revues de ses troupes à Postdam, à Berlin et à Magdebourg. On a conservé longtemps dans la famille de Lanaudière le billet autographe suivant du roi philosophe au gentilhomme canadien :

" M. le capitaine de Lanaudière, c'est avec plaisir que je vous accorde la permission d'assister à mes revues prochaines d'ici, de Berlin et de Magdebourg ; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le capitaine de Lanaudière, en sa sainte et digne garde.

" Postdam, le 10 de mai 1785.

Frédéric."

L'honorable M. de Lanaudière décéda à Québec le 2 octobre 1811.

M. Aubert de Gaspé, son neveu, raconte avec une pointe de mélancolie, dans ses *Mémoires,* de quelle façon tragique ce gentilhomme estimé de tous trouva la mort :

" A l'âge de soixante-dix ans, M. de Lanaudière était encore plein de vigueur et montait à cheval avec autant d'aisance qu'un jeune homme. Invité à diner à Notre-Dame de Foie (Sainte-Foy), chez un M. Ritchie, il offrit une place dans son *gig* à son ami George Brown, dont le fils, colonel dans l'armée anglaise, a joué un certain rôle dans le procès de la reine Caroline, femme de George IV. Un jeune *groom* suivait la voiture à cheval.

" Le docteur Buchanan, ami de M. de Lanaudière, lui fit observer pendant le repas qu'il mangeait du poisson à moitié cuit, ce qui est très indigeste.

" — Bah ! fit-il, j'ai bien faim, je n'ai jamais eu d'indigestion de ma vie, et je ne commencerai certainement pas à en avoir une à mon âge.

" Lorsqu'ils se retirèrent vers minuit, M. de Lanaudière dit à son domestique de reconduire M. Brown chez lui, tandis qu'il retournerait à cheval :

" — La nuit est si belle, fit-il, que ça sera une promenade bien agréable pour moi. Le jeune domestique de retour à domicile détela le

cheval, et rentra dans la maison pour attendre son maître, mais s'endormit malheureusement.

" Entre cinq à six heures du matin, un domestique du lord bishop Jacob Mountain, se rendant à une ferme de son maître, aperçut un cheval qui paissait paisiblement près du corps inanimé d'un homme couché couvert de frimas, car, par une fatalité cruelle, quoiqu'on ne fut qu'au commencement de septembre, il avait fait une forte gelée pendant la nuit. Grande fut la surprise de cet homme en reconnaissant dans ce lieu et à cette heure M. de Lanaudière.

" C'était pourtant lui-même qui gisait inanimé sur le même champ de bataille où il avait combattu un demi-siècle auparavant : au même lieu, peut-être, d'où l'on releva son corps sanglant pour le transporter à l'Hôpital-Général.

" Cet homme, voyant qu'il donnait encore quelque signe de vie, s'empressa de dénouer sa cravate ; et M. de Lanaudière, après plusieurs efforts, vomit abondamment. Il reprit aussitôt connaissance, et reconnaissant le domestique, il lui dit :—John, you give me life ! (John, vous me rappelez à la vie).

" Il survécut trois semaines à cet accident, mais parla bien peu. Il fit venir à son chevet le jeune domestique dont j'ai parlé, et lui dit :

" — Pourquoi m'as-tu abandonné ? Je n'aurais pas été si cruel envers toi.

" Mon oncle, ajoute M. de Gaspé, était

très sobre quoique vivant à une époque où l'on se livrait beaucoup au plaisir de la table ; et il répéta plusieurs fois avec amertume :

" — Moi un de Lanaudière ! être ramassé sur les Plaines comme un ivrogne après une nuit de débauche !" (1)

Terminons par un petit fait peu connu et qui est à l'honneur du chevalier de Lanaudière. Lors de son voyage en Angleterre avec sir Guy Carleton, le gouvernement anglais, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la couronne britannique pendant l'invasion de 1775, lui offrit le titre héréditaire de baronnet. M. de Lanaudière, qui était un excellent catholique, refusa ce grand honneur parce qu'il n'aurait pu prêter le serment attaché à cette dignité sans mentir à sa foi.

FORCE A SUPERBE, MERCY A FAIBLE

Force à superbe, mercy à faible ! C'est là la devise de la famille d'Irumberry de Salaberry qui nous a donné le héros de Châteauguay.

Cette devise, d'après une tradition con-

(1) **Mémoires, p. 97.**

servée dans la famille, date de la bataille de Coutras, en 1587. Un Salaberry tua un gendarme ennemi, fier de sa haute taille et de sa force, et en blessa un autre qui, renversé sur le champ de bataille, lui demanda la vie, qu'il lui accorda. En ce moment, parut le roi de Navarre, depuis Henri IV de France, dont l'active intrépidité le portait toujours au plus fort de la mêlée. Le héros généreux, appréciant ces deux beaux faits de son gendarme, lui cria avec sa gaieté ordinaire dans les combats : " Force à superbe, mercy à faible, c'est ta devise."

La maison d'Irumberry, d'origine royale, tirait son nom d'un château seigneurial situé au pays de Cize, non loin de Saint-Jean-de-Port, et comptait parmi les plus distinguées de l'ancienne chevalerie du royaume de Navarre. Elle était branche cadette de l'illustre famille vicomtale de Sault, issue elle-même en ligne directe et masculine des rois de Navarre et des ducs et comtes de Gascogne, qui vit ses rameaux s'étendre en Gascogne, en Béarn, en Cabourd et en Navarre, et y occuper dans la haute noblesse un rang considérable en rapport avec son extraction.

La famille d'Irumberry se subdivisa, pendant plusieurs générations, en deux branches. Le dernier représentant de la branche cadette est décédé en 1871 ; celle d'Irumberry de Sala-

berry est donc seule subsistante. Elle est représentée aujourd'hui en France et en Canada.

Michel d'Irumberry de Salaberry, le chef de la famille de Salaberry au Canada, était originaire de la paroisse de Saint-Vincent de Ciboure, au diocèse de Bayonne. Il était fils de Martin de Salaberry et de Marie de Michelance.

Michel de Salaberry entra, très jeune,dans la marine. En 1735, il était déjà capitaine de navire marchand. En 1742, il était propriétaire et capitaine du navire le *Fidèle*.

Sur la fin de l'automne de 1745, M. de Maurepas, ministre de la marine, avait des ordres urgents à faire parvenir au Canada. M. de Salaberry, qui était alors à La Rochelle, s'offrit pour accomplir cette mission assez périlleuse puisque les vaisseaux de guerre anglais parcouraient les mers en tous sens.

Le 1er novembre 1745, M. de Maurepas écrivait de Fontainebleau à M. de Salaberry :

" Je vous sais beaucoup de gré, monsieur, du zèle qui vous a porté à entreprendre le voyage de Canada. Il est à désirer que vous puissiez l'exécuter sans accident. Vous rendrez un grand service au Roi et à la colonie ; et vous pourrez compter sur mon attention à vous en procurer la récompense."

M. de Salaberry mit à la voile de La Rochelle le 16 novembre. Le 6 janvier suivant (1746), il mouillait aux îles Saint-Pierre, à

l'entrée du golfe Saint-Laurent. Le mauvais temps et d'autres accidents le forcèrent de relâcher à la Martinique où il arriva le 11 février.

Après avoir radoubé son vaisseau, M. de Salaberry se remit en route, le 20 avril, pour retourner au Canada. Un corsaire français escortait la *Marie,* goélette qu'on lui avait donnée pour ce voyage. Ils ne tardèrent pas à être attaqués par un corsaire anglais. Pendant que les deux corsaires se battaient, la *Marie* put se sauver. Elle entra dans le port de Québec, le 6 juin 1746. (1)

Le gouverneur de Beauharnois profita du séjour de M. de Salaberry dans le port de Québec pour lui confier une mission très délicate. Le 3 août 1746, il lui donnait ordre de se rendre au bas du fleuve pour observer les mouvements de l'escadre anglaise qui, d'après certains prisonniers qui venaient de tomber aux mains des Français, devait venir attaquer Québec.

M. de Salaberry fit le guet tout près de deux mois. Le 29 septembre, il était de retour à Québec et informait M. de Beauharnois qu'il avait vu un gros vaisseau qu'il avait raison de croire anglais. (2)

MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre le 7 octobre 1746 :

---

(1) Collection de documents relatifs à la Nouvelle-France, vol. III, p. 280.

(2) Collection de documents relatifs à la Nouvelle-France, vol. III. pp. 293, 306.

" Nous avons reçu le 6 juin la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 1er novembre dernier par le sieur de Salaberry, commandant la goélette la *Marie*. Ce capitaine qui était parti des rades de La Rochelle le 16 du dit (mois) prit sonde le 14 décembre et après avoir été battu de la mer et du mauvais temps jusque au 6 janvier (1746) qu'il mouilla aux îles Saint-Pierre, il fut enfin obligé de relâcher à la Martinique d'où il est parti le 20 avril et arriva à Québec le dit jour 6 juin avec sa cargaison bien conditionnée. La hardiesse de l'entreprise et le service que le sieur Salaberry a rendu dans cette occasion mérite, monseigneur, que vous vouliez bien y avoir égard en lui accordant une gratification telle que vous le jugerez convenable." (1)

Le roi fit mieux encore que de donner une gratification au capitaine de Salaberry. Il jugea qu'un brave et habile marin comme lui pouvait le servir avec profit et gloire et il lui donna une commission dans sa marine de guerre.

En 1750, M. de Salaberry était capitaine de flûte et servait comme officier sur la frégate de Sa Majesté l'*Angleza*, commandée par le sieur Gomain, lieutenant de vaisseau.

En 1752, M. de Salaberry commandait la flûte le *Charriot Royal*. C'est lui qui fut chargé de transmettre les dépêches du Roi à

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 85.

MM. de Raymond, gouverneur de l'île Royale, et Prévost, ordonnateur.

Le ministre de la marine, M. Rouillé, satisfait de la diligence qu'avait apportée M. de Salaberry à s'acquitter de cette mission, lui écrivait le 3 août 1752 :

" J'ai appris avec plaisir votre retour de l'île Royale. Je suis très satisfait de la diligence que vous avez faite dans cette campagne et des témoignages qui me sont revenus de la conduite que vous y avez tenue ; et je profiterai de la première occasion pour vous procurer quelque grâce du Roy."

La " grâce " du roi devait se faire attendre cinq ans. Le 20 octobre 1757, M. de Salaberry était fait lieutenant de vaisseau. Il en fut informé par M. de Moras, ministre de la marine, le 26 novembre 1757, dans les termes suivants:

" J'ai représenté au Roi vos services, monsieur. Sa Majesté a bien voulu vous donner une nouvelle marque de la satisfaction qu'elle en a en vous accordant le grade de lieutenant de vaisseau. Je vous en informe avec plaisir et je ne doute pas que cette grâce n'augmente encore votre zèle pour le service de Sa Majesté."

En 1758, M. de Salaberry commandait la frégate la *Fidèle*. Cette frégate put se rendre à Louisbourg en dépit des nombreux vaisseaux

de guerre anglais qui croisaient dans les environs de ce port. (1)

Après la chûte de Québec, M. de Salaberry dont le fils poursuivait ses études au séminaire de Québec et la fille était religieuse à l'Hôpital-Général de Québec, dut se résigner à abandonner son pays d'adoption pour continuer son service dans la marine.

Malgré ses brillants états de service, M. de Salaberry n'avait jamais été gâté par les faveurs royales. En 1765, il demanda la croix de Saint-Louis. Le duc de Choiseul, ministre de la marine, lui promit que le roi ne l'oublierait pas dans la prochaine promotion. Ce suprême honneur lui fut accordé l'année suivante, en 1766.

En 1767, par un brevet signé de sa main, Louis XV accordait une pension de mille livres à M. de Salaberry.

" Sa Majesté, était-il dit dans ce brevet daté de Compiègne le 18 août 1767, voulant lui marquer la satisfaction qu'Elle a des services qu'il lui a rendus, Elle lui a accordé sa vie durant une pension de mille livres, savoir cinq cents livres sur le Trésor Royal, et cinq cents livres sur les fonds de la Marine à commencer de ce jour d'hui."

Le brave marin ne jouit pas longtemps de

---

(1) **Mgr Tanguay, A travers les registres. p. 184.**

la faveur de son souverain. Il mourut à La Rochelle dans le cours de l'année 1768.

Michel d'Irumberry de Salaberry fut le père de l'honorable Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry qui, à son tour, fut le père de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, le Léonidas canadien.

UN ANCIEN ROI D'ESPAGNE AUX ETATS-UNIS

Joseph Bonaparte, l'ancien roi d'Espagne, n'a-t-il pas habité le Canada après 1815, nous demande un correspondant, amateur de souvenirs historiques.

Aucun membre de la famille Bonaparte n'a jamais habité le Canada, croyons-nous. Ce qui a pu contribuer à répandre cette erreur, c'est que Joseph Bonaparte, l'ancien roi d'Espagne, le frère aîné de Napoléon 1er, a vécu aux Etats-Unis de 1815 à 1832.

Après la défaite de Waterloo, Joseph Bonaparte se sauva de Paris à Rochefort, afin de trouver une occasion propice pour passer aux Etats-Unis. Il s'embarqua, dans la nuit du 25 juillet 1815, sur le brick américain de 200 tonneaux le *Commerce,* capitaine Mis-

servey. Après avoir échappé deux fois aux poursuites des vaisseaux de guerre anglais, le *Commerce* arriva à New-York le 28 août 1815.

Joseph Bonaparte qui avait adopté le nom de comte de Survilliers s'établit à Point-Breeze, état de New-Jersey. Il se fit construire sur une hauteur qui domine la rive jersienne une superbe villa qui ne le cédait qu'à la Maison Blanche habitée par le président des Etats-Unis.

Joseph Bonaparte ou le comte de Survilliers vécut là près de vingt ans, en compagnie de quelques Français qui l'avaient suivi. Possesseur d'une grande fortune, il la fit servir à aider tous les anciens amis de son illustre frère qui, ruinés par la chute de l'Empire, vinrent chercher un refuge aux Etats-Unis.

Parmi les hôtes illustres de Joseph Bonaparte à Point-Breeze on compte le maréchal Grouchy, le général Clausel, le général Bernard, les généraux Charles et Henri Lallemand, le général Lefebvre-Desnouettes, le général Vandamme, le colonel Amable de Girardin, le colonel Latapie, le colonel et le capitaine Grouchy, tous deux fils du maréchal, Regnault de Saint-Jean d'Angély, le comte Réal, Miot de Mélito, LaKaval, l'ancien préfet comte Quinet, les deux fils de Fouché, Eugène Ney, fils du maréchal, le duc de Montebello, etc., etc.

Lors de la tournée triomphale de Lafayette

aux Etats-Unis en 1824-1825, le général-citoyen se rendit à Point-Breeze et fut très cordialement reçu par Joseph Bonaparte. Lafayette qui regrettait d'avoir pris part à la restauration des Bourbons, fit à Joseph Bonaparte la proposition de placer Napoléon II sur le trône. Il lui demanda de placer dix millions de francs à sa disposition dans ce but. Avec ce levier, il se faisait fort de réussir en moins de deux ans. L'ancien roi d'Espagne déclina la proposition, trouvant que les moyens n'étaient pas à la hauteur du résultat.

Malgré la sympathie dont les Américains entouraient Joseph Bonaparte celui-ci s'était toujours ennuyé aux Etats-Unis. Il profita de la Révolution de 1830 pour retourner auprès de sa femme et de ses filles qui n'avaient jamais pu se faire à la vie des Etats-Unis. Il s'embarqua à la fin de juillet 1832 à bord de l'*Alexander,* capitaine Brown. L'ex-roi vint cependant voir ses amis américains deux fois, en 1835 et en 1839.

Notons que pendant son séjour aux Etats-Unis Joseph Bonaparte avait contribué à la fondation du journal le *Courrier des Etats-Unis,* qui existe encore à New-York.

Joseph Bonaparte était arrivé aux Etats-Unis exilé, fugitif, reçu presque à regrets. Il en partit hôte apprécié, honoré et regretté de tous ceux qui l'avaient rencontré.

LES ANCETRES DE L'HISTORIEN GARNEAU

" Le fondateur de la famille Garneau au Canada, écrit l'abbé H.-R. Casgrain dans sa biographie de notre historien national, faisait partie de la nombreuse émigration venue du Poitou en 1655."

" Cette phrase est un pur effort d'imagination, " répond Benjamin Sulte, et l'éminent historien saisit cette occasion pour nous faire l'histoire de la famille Garneau.

Il n'y a eu dans la Nouvelle-France qu'une seule souche de Garneau.

Louis Garneau, l'ancêtre de l'historien, a dû venir ici en 1662. Le 23 juillet 1663, il épouse, à Québec, Marie Mazoué, fille d'Etienne Mazoué et de Marie Mérand, de Notre-Dame de Cognes, diocèse de La Rochelle. Le registre paroissial de Québec le qualifie de fils de Pierre Garnaud et de Jeanne Barault, de la paroisse de la Grimaudière, diocèse de Poitiers.

Disons ici avec Sulte que l'orthographe Garnaud est de la main du prêtre qui célébra le mariage et ne fait loi en aucune manière.

Au recensement de la côte de Beaupré, 1667, on lit : " Louis Garnaut, 32 ans ; Marie Mazoué, 26 ans, sa femme ; enfant : François, 2 ans. Treize arpents de terre en valeur. En

1681, recensement des mêmes endroits :" Louis Garnault, 40 ans ; Marie Mazoué, 37 ans, sa femme ; enfants : François 16, Louis 13, Jean 6, Jacques 4. Un fusil,dix bêtes-à-cornes,vingt-cinq arpents de terre en valeur." La terre de Garnaud était à l'Ange-Gardien.

François, son fils aîné, y demeura après lui et y épousa, le 7 février 1689, Louise Carreau.

De ce mariage naquit, le 1er mai 1696, un fils du nom de François qui se maria à l'Ange-Gardien, le 7 novembre 1718, avec Marie Quentin ou Cantin. Ce second François résida à l'Ange-Gardien, jusqu'à 1742 au moins, puis il alla s'établir à la Pointe-aux-Trembles ou à Saint-Augustin. Il y fut inhumé le 19 octobre 1763.

Jacques, fils de François, né à l'Ange-Gardien, le 13 avril 1728, se maria à Québec le 30 janvier 1751 avec Marie Charlotte de la Rue, veuve d'Antoine Delisle.

Son fils qui porta le même nom que lui épousa en 1776 Geneviève Laisné dit Laliberté. C'est de lui que Garneau a écrit : " Mon vieil aïeul, courbé par l'âge, assis sur la galerie de sa longue maison blanche, perchée au sommet de la butte qui domine la vieille église de Saint-Augustin, nous montrait de sa main tremblante le théâtre du combat naval de l'*Atalante* avec plusieurs vaisseaux anglais, combat dont il avait été témoin dans son enfance. Il aimait à

raconter comment plusieurs de ses oncles avaient péri dans les luttes héroïques de cette époque, et à nous rappeler le nom des lieux où s'étaient livrés une partie des glorieux combats restés dans ses souvenirs."

François-Xavier, fils de Jacques second, né à Saint-Augustin le 17 août 1781, épousa, au même endroit, Gertrude Amiot de Villeneuve, le 25 juillet 1808, et vint s'établir à Québec.

C'est là que naquit son fils, notre historien, le 15 juin 1809. Marié à Québec le 25 août 1835, à Esther Bilodeau, il mourut dans cette ville, le 3 février 1866.

L'historien Garneau vécut plusieurs années et décéda dans une maison qui fait le coin des rues Saint-Flavien et Couillard, à Québec. En 1908, on a placé une inscription sur la maison portant le numéro 14 de la rue Saint-Flavien pour rappeler que Garneau y était décédé.

LE GENERAL MOREAU ET LA GUERRE DE 1812

Victor Moreau a été un des plus grands généraux de la Révolution. Sa retraite du Rhin, en 1796, et sa victoire de Hohenlinden, en

1800, suffiraient à illustrer son nom quand même il n'aurait que ces deux faits militaires à son actif,mais il en eut des douzaines d'autres.

En 1804, Moreau fut arrêté par ordre de Napoléon. Il était accusé d'avoir eu des relations avec Pichegru et peut-être avec Cadoudal.

Le 1er juin 1804, Moreau était condamné à deux ans de prison. Au sortir de l'audience où il venait de recevoir sa condamnation. Moreau écrivait à sa femme :

" On vient, ma chère amie, de me condamner à deux ans de prison. C'est le comble de l'horreur et de l'infamie. Si je suis un conspirateur, je dois périr. Certes, il ne peut pas y avoir des circonstances atténuantes, comme le jugement le porte. C'est évidemment, un jugement dicté pour justifier le rapport du Grand Juge. L'indignation m'empêche de t'en dire davantage. Je ne veux aucune grâce."

Moreau se pourvut en cassation. Napoléon, qui voulait s'en débarrasser, lui fit dire que s'il se désistait de son pourvoi, remise lui serait faite de sa peine, à condition qu'il partirait pour l'Amérique.

Moreau accepta, et le 25 juin 1804, le jour même de l'exécution de son prétendu complice Cadoudal, il était conduit à la frontière d'Espagne.

C'est le 4 juillet 1805 seulement que Moreau s'embarqua sur le *New-York*, qui faisait

voile pour Philadelphie, avec sa femme et sa fille, âgée de quelques mois.

Le général Moreau s'établit à Morisville, état de Pensylvanie. Il devait y vivre jusqu'en 1813.

Malgré les efforts que faisait Moreau pour vivre retiré, il ne put pendant son séjour aux États-Unis éviter la curiosité et l'enthousiasme de la foule. Chaque fois qu'il voyageait, des centaines de curieux se réunissaient devant l'hôtel où il descendait et ils ne consentaient à se retirer qu'après l'avoir vu. La foule américaine est friande d'hommes célèbres. Les deux présidents qui, pendant le séjour de Moreau en Amérique, se succédèrent à la tête de l'état, Jefferson et Madison, eurent beaucoup d'égards pour le proscrit. Ils l'invitèrent souvent à les rencontrer et lui rendirent même ses visites.

Lorsque les États-Unis préparaient leur invasion manquée du Canada en 1812, il fut beaucoup question de confier le commandement de l'armée d'invasion au général français. Les bruits en furent assez persistants et assez publics pour se répandre même au Canada. Nous en avons la preuve dans un mémoire préparé vers 1811 par M. Joseph Bouchette, arpenteur-général du Canada, où il est fait allusion au général Moreau.

Dans ce mémoire, M. Bouchette attirait l'attention du sous-secrétaire des colonies sur le projet en préparation (?) aux États-Unis

d'envoyer, s'il y avait guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le général Moreau à la tête de six mille hommes pour faire la conquête du Canada.

M. Bouchette disait que personne mieux que Moreau n'était capable de conduire une pareille expédition, mais il ajoutait :

" Je suis d'avis qu'il n'aurait qu'une bien faible chance de réussir et qu'il faudrait aux Américains une armée beaucoup plus considérable. Je craindrais davantage, si l'on parlait de quinze ou vingt mille hommes répartis comme il suit, savoir : six ou sept mille hommes sous le général Moreau dirigés sur Montréal, un pareil nombre remontant la rivière Kennébec pour descendre la rivière de la Chaudière et venir se camper devant Québec et élever des batteries en face de la ville à la Pointe-Lévy, tandis que trois ou quatre mille descendraient la rivière Saint-François avec l'intention de se réunir à l'armée de Moreau aux Trois-Rivières s'il réussissait à prendre Montréal." (1)

On a dit que le général Moreau refusa de prendre le commandement de l'armée américaine. Ceci est une inexactitude : ce commandement ne lui fut jamais offert. Du moins, c'est ce qu'affirme M. Ernest Daudet, dans son livre *L'exil et la mort du général Moreau.* Et M. Daudet était bien informé puisqu'il a eu entre

---

(1) **Rapport sur les Archives du Canada pour 1892, p. LVI.**

les mains tous les papiers et les lettres du grand soldat.

On aimera peut-être à connaître le sort de Moreau après son départ des Etats-Unis.

Pendant ses huit années de séjour à Morisville, le général Moreau avait reçu plusieurs communications des souverains alliés qui réclamaient ses services pour les aider à détrôner Napoléon. Moreau, malgré ses griefs contre Napoléon qui avait été si injuste pour lui, avait toujours hésité à passer en Europe. Il désirait ardemment la chute de celui qu'il appelait le tyran mais il ne voulait pas commander une armée contre la France.

Enfin, en 1813, l'empereur de Russie, Alexandre, lui envoya un émissaire qui eut raison de ses scrupules. Il s'embarqua le 25 juin 1813 sur l'*Hannibal.*

Moreau rencontra l'empereur de Russie à Prague le 17 août 1713. Le souverain russe et le général français s'entendirent très bien. C'est même Moreau qui revisa et corrigea les plans des généraux alliés pour la campagne dans laquelle ils venaient d'entrer contre Napoléon.

Dix jours plus tard, le 27 août 1813, à la bataille de Dresde, Moreau eut les deux jambes fracassées pendant qu'il visitait le front de l'armée russe en compagnie de l'empereur Alexandre.

Moreau mourut cinq jours plus tard, le 2 septembre 1613.

Moreau avait fini sa carrière jusque là si glorieuse en combattant contre sa patrie. L'histoire, tout en le blâmant de cette erreur, n'a pas été trop dure pour lui. Napoléon avait été si injuste à son égard qu'elle invoque presque des circonstances atténuantes en sa faveur.

UNE CHANSON PEU CONNUE DE SIR GEORGES-ETIENNE CARTIER

" Dans sa jeunesse, écrivait spirituellement sir Wilfrid Laurier en 1894, sir Georges Cartier avait fait des vers : c'est un péché trop commun pour qu'il lui en soit tenu compte. D'ordinaire, ceux qui ont sur la conscience de ces péchés de jeunesse ne demandent pas mieux, après quelques années, que de les oublier. Il n'en était pas ainsi de sir Georges. Il crut toute sa vie à la valeur de ses vers."

Puis, sir Wilfrid Laurier racontait l'anecdote suivante :

" Pendant la session locale de 1871, j'étais avec quelques jeunes députés à l'Hôtel Victoria à Lévis, attendant un train en retard. Sir

Georges était alors au faîte de sa gloire et, peut-être de sa puissance. S'il n'avait pas le portefeuille le plus important dans le cabinet fédéral, c'est qu'il n'en avait pas voulu, et au surplus il y avait la position la plus forte, par la majorité compacte qu'il commandait de la province de Québec. Il était en même temps député local pour le comté de Beauharnois, et il suivait la session en amateur.

" Sir Georges était cette fois là du nombre des passagers attardés. Il vint à nous et se mit à causer avec beaucoup d'entrain. Il en vint à nous parler de ses poésies ; il nous chanta même une de ses chansons, par celle que tout le monde connaît :

O Canada, mon pays, mes amours

mais une autre dont j'ai retenu ces deux vers :

Le Léopard me tient poings et pieds
Liés

" Il n'attendit pas nos compliments.Il nous déclara le plus sérieusement du monde qu'il avait toujours regretté de n'avoir pu cultiver son talent poétique. L'un de nous se hasarda à lui faire observer que l'homme d'Etat serait toujours une ample compensation pour la perte du poète." (1)

On nous a souvent demandé où avait été publiée la chanson de sir Georges Cartier dont

---

(1) **Revue Canadienne, 30e année, p. 135.**

sir Wilfrid Laurier avait retenu deux vers. Nous l'avons vainement cherchée dans les journaux canadiens que le grand homme d'Etat honorait de sa collaboration avant d'être ministre de la Couronne.

Après bien des recherches, nous avons enfin trouvé le chef d'œuvre (?) de Cartier dans un petit journal de Burlington, aux Etats-Unis.

On sait que Cartier encore étudiant prit part à l'insurrection de 1837-1838. Comme bien d'autres de ses malheureux compatriotes, il fut obligé de prendre le chemin de l'exil afin d'éviter la prison et peut-être l'échaufaud. C'est à Burlington, dans le Vermont, que se réfugia Cartier. Plusieurs milliers de Canadiens-Français étaient établis dans le Vermont. Ludger Duvernay, compagnon d'exil de Cartier, établit à Burlington, en 1838, le premier journal canadien-français des Etats-Unis, le *Patriote*.

C'est dans le *Patriote* que Cartier publia sa chanson. Elle n'était pas signée et portait pour titre : " Souvenirs de 1837 et 1838 écrits par un patriote canadien, réfugié à Burlington."

Nous reproduisons ici les strophes de Cartier. Il faut avouer que les vers n'en sont pas

fameux ; aussi nous les donnons plutôt comme curiosité historique :

Dans le brillant de la jeunesse,
Où tout n'est qu'espoir, allégresse,
Je vis captif en proie à la tristesse,
Et tout tremblant je vois l'avenir
Venir

De longtemps ma douce patrie
Pleurait sous les fers, asservie ;
Et, désireux de la voir affranchie,
Du combat j'attendais l'instant
Gaiement.

Mais advint l'heure d'espérance
Où j'entrevois la délivrance ;
Eh ! mon pays, en surcroit de souffrance,
Mais contraria très vaillants
Enfants

Et moi, victime infortunée
De cette fatale journée,
Le Léopard sous sa griffe irritée,
Sans pitié me tient mains et pieds
Liés

La reverrai-je, cette amie
Naguère qui charmait ma vie ?
Souvent en moi son image chérie
Fait soupirer dans sa douleur
Mon cœur.

Adieu ! ma natale contrée
Qu'a jamais je vois enchaînée ;
Fasse le Ciel qu'une autre destinée
T'accorde un fortuné retour
Un jour

Si sir Georges-Étienne Cartier n'avait eu d'autres œuvres à laisser à sa " natale contrée " que sa chanson de Burlington, il est plus que probable que son nom aurait été vite oublié par les générations canadiennes.

LES PERES DE LA CONFEDERATION

On connait le fameux tableau qui représente les *Pères de la Confédération* en séance, lors de la convention de Québec qui devait aboutir à l'union des provinces anglaises d'Amérique. Nous ignorons si cette peinture de maître existe encore. A tout événement, elle a été popularisée par des reproductions en gravure qui sont aujourd'hui assez rares et qui se vendent à un prix très élevé.

" Ce tableau, écrivait M. J.-Edmond Roy en 1896, n'est qu'une vulgaire imitation d'une peinture bien connue en Ecosse et qui représente sir Walter Scott entouré d'une pléiade d'hommes de lettres à Abbotsford. Cette peinture a pour titre : *Sir Walter Scott and his litterary friends at Abbotsford*. Elle peut être vue dans toutes les auberges d'Ecosse.

" Le peintre qui a fait le tableau des *Pères de la Confédération* a tout copié : jeu de lumière, mise en scène, disposition des personnages. L'imitation est si servile qu'elle frappe à première vue.

" Je vous conseille de faire la comparaison des deux tableaux et vous m'en donnerez des nouvelles.

" Sir Etienne-Paschal Taché a pris la place de Walter Scott. Sir John Macdonald, sir

Hector Langevin, sir Georges Cartier, sir Charles Tupper ne sont que les sosies des principaux littérateurs anglais du commencement du siècle." (1)

Nous serions fort curieux de connaître le nom du peintre plagiaire et de savoir combien le pays lui a payé pour une peinture que tous croyaient originale et de mérite.

Le plus curieux là-dedans c'est que sir John Macdonald, originaire d'Ecosse et admirateur enthousiaste de son illustre compatriote sir Walter Scott, se soit laissé prendre comme les autres par cette grossière et effrontée supercherie. Sir John Macdonald avait pourtant dû voir bien des fois, dans sa jeunesse, la gravure : *Sir Walter Scott and his litterary friends at Abbotsford.*

LA MEMOIRE DE SIR WILFRID LAURIER

Dans le beau et bon livre que M. L.-O. David a consacré à la mémoire de son illustre ami disparu, sir Wilfrid Laurier, il nous apprend qu'il était doué d'une heureuse mé-

(1) **Bulletin des Recherches Historiques, vol II, p. 122.**

moire qui alimentait constamment son éloquence et lui permettait de parler ou de causer sur tous les sujets, dans toutes les circonstances.

M. David cite deux cas typiques de la mémoire prodigieuse de sir Wilfrid Laurier.

Lors de sa visite à Versailles en 1897, le surintendant de la bibliothèque du château faisait voir au premier-ministre du Canada les tableaux représentant les victoires de Napoléon 1er, et il disait :

— Voici la bataille de Marengo... Voici celle d'Austerlitz qui eut lieu à telle date.....

— Pardon, dit sir Wilfrid Laurier, c'est le 2 décembre 1805, que la bataille d'Austerlitz fut livrée.

— Ah ! dit le bibliothécaire, c'est vrai, il parait qu'on connait l'histoire de France au Canada.

Dans une autre circonstance, M. Chapleau, greffier du Sénat, faisait, en présence de sir Wilfrid Laurier, la description d'une bataille à laquelle il avait pris part, dans la guerre de Sécession. A un certain moment, l'homme d'état l'arrêta poliment, pour lui dire :

— Pardon, capitaine, mais je crois que la charge de cavalerie du général X.... n'eut pas lieu exactement comme vous le dites, et il raconta ce qui s'était passé.

—Diable, dit M. Chapleau ! J'avais oublié..... c'est vrai..... c'est bien cela.

TABLE DES MATIERES

Pages